

2021

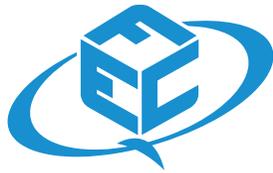
RAPPORT DE L'ENQUÊTE NATIONALE

Derrière ton écran

UNE ENQUÊTE DE LA FECQ SUR LES IMPACTS DE LA
COVID-19 SUR LA CONDITION ÉTUDIANTE AU COLLÉGIAL



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

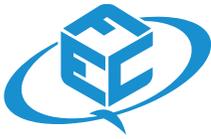


**Fédération étudiante
collégiale du Québec**
Unis par la force d'une voix

Rapport d'enquête de



**une enquête nationale sur les impacts de la COVID-19
sur la condition étudiante au collégial**



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

som.ca



INSTITUT
DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES
ET DE L'IMPRIMABILITÉ

Distribution au Québec

© Fédération étudiante collégiale du Québec
Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité
www.fecq.org | www.i-ci.ca

Dépôt légal : mars 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-922863-76-5

Imprimé au Québec

Rapport d'enquête Derrière ton écran

DIRECTION

Fédération étudiante collégiale du Québec

ÉDITION

Fédération étudiante collégiale du Québec

RÉDACTION

Noémie Veilleux, présidence 2020-2021

Rafaël Leblanc-Pageau, vice-présidence 2020-2021

Claudie Lévesque, coordination aux affaires collégiales 2020-2021

RÉVISION ET CORRECTION

Noémie Veilleux

Véronique Dupéré, professeure

École de psychoéducation, Université de Montréal

Nous remercions Mme Dupéré pour ses commentaires. Les conclusions, de même que toute erreur ou omission qui aurait pu persister demeurent l'entière responsabilité de l'auteur et des autrices.

RÉVISION, HÉBERGEMENT DU SONDAGE ET PRODUCTION DE DONNÉES

Firme de sondage SOM

FECQ | 824 ave Sainte-Croix
Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 3Y4
(514) 396-3320
info@fecq.org | www.fecq.org

Remerciements à l'Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité et au Collège Ahuntsic pour leur contribution au projet.

Remerciements aux étudiant.es du Département de Techniques de l'impression pour leur contribution au projet.

Remerciements à Marianne Lamoureux et Véronique Dupéré pour leur précieux travail.

LA VOIX DE LA POPULATION ÉTUDIANTE QUÉBÉCOISE AU NIVEAU NATIONAL

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais une actrice incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE 2020-2021	14
AVANT-PROPOS	16
Enjeux et défis : un réseau qui se réorganise en l'espace de quelques jours.....	16
Réparer les pots cassés.....	18
Se préparer à une deuxième vague.....	20
Organiser une troisième session à distance.....	23
L'éducation supérieure comme pilier de la relance socio-économique post-crise.....	27
INTRODUCTION	28
MÉTHODOLOGIE	30
Modalités générales.....	30
Échantillon et sous-échantillons.....	30
PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE	37
Quelques précisions.....	37
Distinctions entre une sous-population et l'échantillon général.....	37
PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	41
Revenu personnel et familial.....	42
Précarité financière générale.....	46
Dettes.....	48
Contribution des parents et aide financière aux études.....	50
Conditions liées à l'emploi.....	54
Logement.....	55
Conclusion.....	65
SANTÉ PSYCHOLOGIQUE	66
Détérioration de la santé psychologique : les multiples facteurs.....	67
Pensées suicidaires et idées noires.....	72
Services d'aide psychosociale.....	76

Conclusion.....	81
FORMATION À DISTANCE.....	83
Condition étudiante en lien avec la formation à distance.....	83
Modalités de la formation à distance.....	89
Relation avec la ou les personnes enseignantes.....	93
Performance, motivation et appréciation de la formation à distance.....	99
Conclusion.....	105
STAGES.....	107
Stage et crise sociosanitaire.....	108
Modalités entourant l'encadrement du stage.....	114
PERSONNES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP.....	119
Portrait général.....	120
Services en lien avec la situation de handicap.....	122
Portrait des personnes étudiantes en situation de handicap.....	124
Conclusion.....	128
RECOMMANDATIONS.....	129
Santé psychologique.....	129
Logement.....	130
Aide financière aux études.....	131
Endroit calme et propice à la concentration.....	132
Charge de travail.....	134
Encadrement pédagogique des stages.....	135
CONCLUSION.....	136
BIBLIOGRAPHIE.....	137
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE UTILISÉ.....	141

**MOT DE LA PRÉSIDENCE
2020-2021**

Lorsqu'on s'arrête un instant pour réfléchir à la pandémie de la COVID-19, on pense directement aux impacts ravageurs de celle-ci sur la vie des Québécois.es. D'emblée, on tente d'imaginer toutes les conséquences de l'urgence sanitaire sur les populations particulièrement à risque. On pense aux personnes en situation d'itinérance, aux aînés, aux enfants, aux travailleur.ses en première ligne... et bien que ceux-ci aient leur lot de défis – et je pense même que le mot défis est un euphémisme – j'aurais aimé que l'on parle davantage des étudiant.es du collégial.

Le rapport d'enquête que vous vous apprêtez à lire est le fruit du travail acharné des associations étudiantes qui, voulant parler le même langage que la société civile, ont cherché à chiffrer la situation difficile vécue par les étudiant.es du réseau collégial.

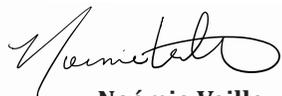
Je pense sincèrement que la pandémie a su rapprocher le réseau collégial. La cellule nationale de gestion de crise qui s'est créée dans les instances ministérielles a réussi à réunir autour d'une même table une panoplie d'acteurs des milieux syndical, administratif, ministériel et étudiant. Malgré les divergences d'opinion sur certains sujets, la discussion ouverte et la compréhension mutuelle des réalités distinctes ont su guider nos actions du début à la fin.

La solidarité a certainement été le mot d'ordre dans le milieu collégial. Je me plais à croire qu'il n'existait pas une manière parfaite d'assurer une bonne gestion de la crise de la COVID-19, mais que cette collaboration humaine et respectueuse a certainement permis d'éviter bien des soucis en enseignement supérieur.

Cela étant dit, les étudiant.es ont vécu une période particulièrement pénible; c'est dans l'objectif de faire connaître ces difficultés, mais également les solutions qui doivent les accompagner, que la Fédération étudiante collégiale du Québec publie un rapport exhaustif de l'enquête nationale *Derrière ton écran*, une enquête sur les impacts de la COVID-19 sur la condition étudiante.

Cette période de l'histoire restera gravée à tout jamais dans la mémoire collective du Québec. Les associations étudiantes ayant été aux premières loges de la crise, il nous semblait important de laisser derrière une pièce d'archive permettant de décortiquer la réalité étudiante de 2020.

Mais surtout, de s'en souvenir.



Noémie Veilleux

AVANT-PROPOS

Ce premier volet du Rapport d'enquête vise à expliquer les problèmes et les défis auxquels ont été confronté.es les étudiant.es du collégial, mais aussi à effectuer un survol des demandes étudiantes tout au long de la crise de la COVID-19.

ENJEUX ET DÉFIS : UN RÉSEAU QUI SE RÉORGANISE EN L'ESPACE DE QUELQUES JOURS

Le 13 mars 2020, c'est l'ensemble de la vie pédagogique et associative qu'on mettait sur pause. À ce moment, personne ne pouvait se douter une seule seconde de ce à quoi ressembleraient les mois suivants.

La Fédération, dès le jour 0, a pris une position de leadership en matière de représentation étudiante. Une cellule de gestion de crise s'est créée à l'interne. Les associations étudiantes se réunissaient au moins une fois par semaine dans les instances décisionnelles officielles pour faire le point. On partageait l'information reçue, soulevait les problèmes partout

dans le réseau, trouvait des consensus sur les prochaines étapes et établissait les demandes étudiantes. Dans les débuts de la crise, on comptait des représentant.es étudiant.es de plus de 30 cégeps autour de la table de la FECQ. Tout allait vite, mais il n'était pas question de perdre l'équilibre.

En mars 2020, les activités d'enseignement ont été suspendues durant deux semaines. Un certain flou régnait sur les modalités de la suspension de la session : plusieurs personnes enseignantes demandaient tout de même la remise de travaux ou en donnaient de nouveaux. Cette période a servi à réorganiser l'octroi de l'enseignement. Les personnes enseignantes ont été amenées à reconstruire leurs cours dans un format en ligne. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, alors dirigé par Jean-François Roberge, a diffusé une série de balises le 26 mars 2020 pour permettre une relance adéquate des activités quelques jours avant le « retour »¹.

1. Jean-François ROBERGE, Lettre aux directions générales des cégeps, collèges privés et établissements publics affiliés, 26 mars 2020.

Plusieurs établissements ont pris une troisième, voire une quatrième semaine pour relancer la session. L'interdiction temporaire d'accéder aux campus pour récupérer son matériel a provoqué beaucoup de difficultés chez les étudiant.es, qui n'avaient bien souvent pas tout le matériel nécessaire pour étudier de la maison.

POPULATION ÉTUDIANTE INTERNATIONALE

La crise a particulièrement touché la population étudiante internationale. Que ce soit par la fermeture des résidences ou encore par l'absence d'accès à un soutien financier adéquat, la Fédération étudiante collégiale du Québec et l'Union étudiante du Québec – qui représente 91 000 étudiant.es universitaires – ont rapidement adressé les problématiques de cette tranche de la population étudiante. Les membres du corps enseignant ont été amenés à faire preuve de flexibilité pour que chacun puisse terminer sa session en ligne, peu importe son emplacement géographique. On jonglait avec les fuseaux horaires et les réalités particulières de chaque profil étudiant.

Quelques mesures ont été mises en place pour la population étudiante internationale, mais celle-ci reste tout de même durablement affectée par la pandémie. La Fédération a notamment demandé, en mai 2020, l'implantation de mesures d'aide pour la population étudiante confrontée

à des difficultés supplémentaires dans sa recherche d'un logement ou de soutien financier. Ceux-ci étant théoriquement à la charge de leur pays d'origine et non du pays d'accueil, il a aussi été question de s'assurer que les personnes étudiantes venant de l'international aient accès à toutes les informations nécessaires.

Pour ce qui est des étudiant.es québécois.es à l'étranger à ce moment pour leurs études, une opération massive de rapatriement a eu lieu dans les premiers jours de la crise.

STAGES ÉTUDIANTS

L'organisation des stages a également été laborieuse lors des débuts de la crise : ils ont d'abord été suspendus, puis réinstallés, lors des assouplissements annoncés par le ministère au Règlement sur le régime des études collégiales. Ces assouplissements permettaient d'ailleurs aux stagiaires de compléter leur stage par des activités alternatives, par exemple des études de cas, alors que retourner sur le terrain n'était pas possible à tout coup. La Fédération savait pertinemment que les stages du milieu de la santé seraient les plus affectés, tant en ce qui a trait à leur complétion qu'à l'encadrement dans les milieux de stage. Le réseau semblait s'accorder sur l'importance de faire preuve de flexibilité. En avril, alors qu'il manquait plus de 10 000 employés dans les CHSLD, le gouvernement a d'ailleurs invité à deux reprises les stagiaires à aller aider sur le terrain et aux établis-

sements de reconnaître ces heures de travail comme heures de formation.

La Fédération étudiante collégiale du Québec a aussi milité en faveur de la convention de stage obligatoire pour tous, afin de créer des balises claires pour toutes les personnes étudiantes devant accomplir des stages sur les mesures de sécurité minimales du milieu, mais aussi des recours en cas de suspension à durée indéterminée des stages.

Les stagiaires œuvrant en santé ont également eu droit à une exemption de revenu calculable par le programme d'aide financière aux études, de sorte que leur aide sur le terrain n'affecte pas leur calcul de prêts et bourses. Ils ont eu droit aux primes instaurées durant la crise. Ils ont pu œuvrer dans des conditions semblables à celles du personnel de la santé et voir leur travail au front être reconnu dans le cadre de leur parcours de formation.

RÉPARER LES POTS CASSÉS

En mai 2020, la Fédération étudiante collégiale du Québec a lancé des recommandations sur la reprise des activités du réseau collégial à l'automne par le biais d'un [avis sur les cégeps au temps de la COVID-19](#)². Ce document, diffusé dans le réseau de l'enseignement supérieur, a permis de mettre en place plusieurs mesures de soutien qui étaient nécessaires,

alors que le réseau vivait depuis quelques mois déjà un virage majeur vers le numérique.

La majorité des demandes étudiantes ont su se frayer un chemin aux oreilles des décideurs. Le front étudiant était solide et pragmatique, déterminé à traiter des enjeux rapidement en collaboration avec le reste du réseau.

ADMISSIONS UNIVERSITAIRES

La suspension de la cote de rendement au collégial – de son petit nom, la cote R – a suscité un vif débat dans la société. La FECQ, porteuse de cette demande de suspension pour l'hiver 2020, a réussi à rallier presque tous les acteurs du réseau collégial autour de cette demande. En raison des assouplissements au Règlement sur le régime des études collégiales, les étudiant.es dans l'incapacité de terminer leur session pouvaient demander une ou plusieurs mentions d'incomplet pour leurs cours. Cette mesure, visant à contrer une vague d'abandon des cours, a permis aux étudiant.es de mettre sur pause leurs études sans qu'il n'y ait d'impact négatif sur leur cheminement scolaire.

Les iniquités palpables dans le calcul mathématique de la cote R, de même que le fait que les conditions d'études variaient énormément d'un cégep à un autre, ont finalement mené à la suspension temporaire de la cote de rendement au collégial. Cette suspension, bien que porteuse

2. FECQ, Avis : les cégeps au temps de la COVID-19, Montréal, 7 mai 2020.

d'équité pour tous, a néanmoins eu pour effet d'influencer la capacité de plusieurs personnes étudiantes à être admises dans certains programmes universitaires contingentés.

C'est notamment dans cette optique que la FECQ a rapidement invité les universités québécoises à faire preuve de souplesse dans leurs processus d'admission. La cote R n'étant pas un outil représentatif des profils étudiants, les universités ont dû s'adapter aux réalités de la crise en se basant sur des méthodes alternatives telles que des entrevues de sélection. Chaque université étant responsable d'établir ses propres méthodes d'évaluation des candidatures reçues, celles-ci se trouvaient toutes à un endroit différent dans le spectre de l'adaptabilité.

PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

La crise a aussi amené son lot de conséquences financières pour les personnes étudiantes. Lorsque les critères de la Prestation canadienne d'urgence ont été connus, et qu'une majorité de la population étudiante ne répondait pas aux critères d'admissibilité, des représentations ont été menées auprès de tous les partis fédéraux afin qu'une aide soit aussi offerte aux personnes étudiantes. Le gouvernement, après un certain moment, annonçait la mise en place de la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants (PCUÉ). Un courant très fort du monde des affaires et des municipalités s'est dès lors fait entendre, insinuant

que les étudiant.es préféreraient avoir accès à la PCUÉ que de travailler au courant de l'été. Les associations étudiantes ont investi beaucoup d'énergie pour déconstruire cette prémisse auprès des sphères médiatique et politique. La PCUÉ reste une bonne mesure qui a pu faire office de filet social pour les étudiant.es, mais la communauté étudiante internationale n'y avait cependant pas accès.

Le gouvernement québécois, en parallèle, annonçait le gel des remboursements et des intérêts sur tous ses programmes d'aide financière aux études, et le report de ses périodes d'admissibilité au programme de prêts différés. Les associations étudiantes ont, à la suite d'un investissement massif dans les prêts et bourses du programme fédéral, milité d'avril à août 2020 pour voir le transfert fédéral de 400 M\$ être investi dans le programme québécois d'Aide financière aux études (AFE)³. En août 2020, la ministre McCann annonçait finalement que de ces sommes, 200 M\$ seraient investis ponctuellement dans le programme québécois pour l'année scolaire 2020-2021⁴. Un 100 M\$ supplémentaire découlant de revendications étudiantes précédant la crise est également investi à ce moment de manière pérenne dans le programme d'AFE. Les étudiant.es ne verront pas ces sommes arriver dans leur poche avant le

3. Amélie HOULE, Aide financière aux études : les associations étudiantes collégiales pressent le gouvernement d'agir, Le Nouvelliste, édition du 16 août 2020.

4. Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pandémie de la COVID-19 – La ministre McCann annonce une aide supplémentaire de 375M\$ pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire, Fil de presse gouvernemental, 21 août 2020.

mois de décembre 2020, en raison des délais administratifs du gouvernement. Cette arrivée tardive a laissé plusieurs personnes étudiantes dans une situation de précarité financière durant la session d'automne, alors que les étudiant.es devaient s'équiper pour étudier à distance et avaient, dans plus d'un cas de figure, perdu leur emploi des derniers mois.

Il est aussi important de noter que certains établissements collégiaux ont mis en place des fonds d'aide d'urgence avec l'aide des fondations et de partenaires locaux, parfois des associations étudiantes. Cela a permis de venir en aide aux membres de la population étudiante n'ayant pas accès à l'aide gouvernementale ou pour les personnes dont l'AFE était insuffisante.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE

Les priorités en matière de santé mentale, à la fin de l'hiver 2020, ont été d'assurer une bonification et une consolidation des services d'aide psychosociale partout dans le territoire. Les associations étudiantes ont ainsi demandé des sommes supplémentaires dédiées à la santé psychologique. À la suite de ces revendications collégiales et universitaires, la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann – en poste depuis juin 2020 – annonçait un investissement de 10 M\$ en santé mentale étudiante, dont 3.7 M\$ exclusivement dédiés aux cégeps⁵. La Fédération demandait, en vue de l'automne, que des aménagements

soient mis en place pour permettre aux étudiant.es de se rendre sur les campus pour consulter les ressources en toute sécurité. Les manières de dispenser les services d'aide ont varié d'un cégep à l'autre, mais la majorité d'entre eux ont permis les consultations physiques, tout en travaillant à limiter les risques de propagation de la COVID-19.

RATTRAPAGE ET ACCÈS AUX SERVICES

La Fédération a aussi travaillé à la mise en place d'aménagements permettant aux personnes étudiantes de rattraper le retard dans leurs apprentissages engendré par la crise. Cela s'est notamment traduit par un accès aux serveurs des cégeps à distance et un accompagnement particulier des nouveaux étudiants. Ces mesures ont su aider les étudiant.es à besoins particuliers nécessitant un accès à des logiciels auxquels ils ont normalement droit par le biais des services adaptés de l'établissement.

Les mesures décrites dans cette section ont permis d'atténuer les impacts du confinement complet sur le cheminement des étudiant.es et assurer une accessibilité aux études en contexte de crise, alors que la migration vers l'enseignement à distance constituait une barrière pour plusieurs.

SE PRÉPARER À UNE DEUXIÈME VAGUE

La majorité des demandes de la Fédération de mai 2020 se basaient sur une po-

5. *Idem.*

tentielle continuation de l'enseignement à distance pour la session d'automne 2020. En cas de deuxième vague et d'un reconfinement, plusieurs mesures ont été proposées par les personnes étudiantes pour s'assurer d'intégrer les apprentissages de la session d'hiver 2020.

VIRAGE NUMÉRIQUE

La crise de la COVID-19 a imposé au réseau collégial un virage rapide et abrupte vers l'enseignement à distance et l'utilisation des outils technologiques. Ce virage aurait pu s'avérer une catastrophe, mais plusieurs outils ont été mis à disposition du corps enseignant pour amoindrir les impacts de l'enseignement à distance. Le ministre Roberge annonçait d'ailleurs, en 1er mai 2020, le déploiement d'une formation de 20h offerte par la TÉLUQ visant à outiller le corps enseignant afin qu'il adapte ses cours au format en ligne⁶.

Dans plusieurs cas de figure, la session d'hiver 2020 a représenté un défi de taille pour la population étudiante dans la gestion des outils technologiques : en effet, dans un même cégep, les membres du corps enseignant utilisaient bien souvent plusieurs plateformes numériques différentes. Cela a eu pour conséquence le fait qu'un étudiant pouvait, par exemple, avoir dans chacun de ses cinq cours une procédure différente à suivre, une plateforme différente à télécharger et une manière différente de remettre ses travaux.

6. Université TÉLUQ, Entente avec le MEES : l'Université TÉLUQ offre une formation gratuite sur l'enseignement à distance, Salle de presse de l'Université TÉLUQ, 1er mai 2020.

Cela a exacerbé, dans plusieurs cas, l'anxiété des étudiant.es, en plus d'améliorer leur charge de travail. Afin d'éviter de faire perdurer ce problème au cours de l'automne, la Fédération a demandé aux établissements d'uniformiser le plus possible leurs pratiques internes en matière de logiciels.

L'accessibilité à du matériel technologique adapté à l'enseignement à distance s'est aussi avérée problématique. La Fédération a reçu plusieurs témoignages d'étudiant.es n'ayant ni accès aux outils technologiques, ni accès à une connexion internet stable, constituant définitivement une entrave majeure à l'accessibilité aux études. Ainsi, la Fédération demandant au ministère de prendre action sur la question, 65 M\$ sont annoncés en août 2020 pour le soutien matériel par le ministère de l'Enseignement supérieur⁷. Certains établissements collégiaux prennent également acte du problème d'accès au matériel technologique et décident d'offrir le prêt de matériel tels que des ordinateurs portables aux étudiant.es. Un 60 M\$ est également investi à pareille date pour un meilleur encadrement pédagogique.

La session d'hiver 2020 aura demandé non seulement aux établissements collégiaux, mais également au ministère, d'ajuster les outils communicationnels utilisés pour rejoindre la population

7. Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pandémie de la COVID-19 – La ministre McCann annonce une aide supplémentaire de 375M\$ pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire, Fil de presse gouvernemental, 21 août 2020.

étudiante. Malgré les efforts de toutes les parties, plusieurs étudiant.es et cohortes n'ont eu que peu ou pas reçu d'indications sur les différents services et consignes des établissements collégiaux. Cela a occasionné, dans plusieurs cas, un grand stress et une incompréhension sur la manière de procéder. C'est notamment une méconnaissance des mesures mises en place pour soutenir et aider la population étudiante dans la crise qui a été recensée par la Fédération : les membres ne savaient parfois même pas que des aménagements avaient été mis en place par le ministère et les cégeps pour les accompagner dans la crise de la COVID-19. La FECQ a donc demandé au ministère et aux cégeps de s'assurer que leurs outils communicationnels soient revus afin de permettre aux étudiant.es d'obtenir de l'information en temps réel.

SITUATION DE LOGEMENT

Lorsque le ministère a demandé la fermeture des résidences, plusieurs étudiant.es se sont retrouvés.es sans logement avec trois jours de préavis pour quitter les lieux. Même si les résidences sont demeurées ouvertes aux étudiant.es n'ayant d'autre choix que de rester, l'information du recours à ce droit, elle, n'a pas toujours été suffisamment diffusée. Cela a tout de même mené, très rapidement, à une diminution drastique du taux d'occupation. Force est de constater que cette manière de procéder fut anxiogène pour la population étudiante.

Considérant que le Québec est dans une crise de pénurie de logement dans plusieurs de ses régions, la FECQ recommandait que les résidences étudiantes soient utilisées à leur plein potentiel dès la session d'automne 2020. Or, en cas de deuxième vague, des ressources devaient être prêtes pour accompagner et soutenir financièrement les étudiant.es dans leur recherche d'un autre logement.

LA SITUATION PARTICULIÈRE DES PARENTS-ÉTUDIANTS

Les parents-étudiants ont sans doute été l'un des groupes qui a rencontré le plus grand nombre de difficultés durant la session d'hiver 2020. Cela dit, aucune mesure d'accompagnement leur étant spécifiquement destinée n'a été mise en place au niveau national, et ce, malgré les recommandations de la FECQ en ce sens. Bien que plusieurs cégeps aient débloqué des fonds d'aide d'urgence, le soutien financier ne répondait qu'à une seule partie du problème.

En effet, les parents-étudiants ont dûment été confrontés à une conciliation fort éprouvante entre le travail, la famille et les études. Avec les potentielles pertes d'emploi et le temps passé à la maison avec les enfants, cette période fut grandement anxiogène à bien des égards. C'est sans compter le fait que ce groupe n'a bien souvent pas accès à l'aide financière aux études, car le salaire de ses membres est trop élevé l'année précédente ou encore qu'il a, la majorité du temps, des

engagements financiers bien plus importants et imposants que la population étudiante collégiale sans enfant à charge. Cela étant dit, la problématique principale en ce qui a trait aux études est que l'enseignement n'a pas été adapté à ce groupe : tenir des horaires trop stricts avec les enfants à la maison est mission impossible et la FECQ a reçu plusieurs témoignages en ce sens. Aussi, plusieurs parents-étudiants ont dû abandonner leurs loisirs afin de subvenir aux besoins de leur maisonnée. Cela a créé un déséquilibre important dans leur conciliation et, pour plusieurs, a mené à une instabilité de l'état de santé psychologique.

La FECQ a demandé que des lignes d'aide téléphonique aux parents-étudiants soient mises en place au niveau national, mais ce projet n'a jamais vu le jour. Elle a aussi suggéré que le corps enseignant et les cégeps fassent preuve de flexibilité dans leur manière d'octroyer la formation à distance, en prenant en considération la pluralité des réalités.

ORGANISER UNE TROISIÈME SESSION À DISTANCE

La rentrée d'automne a permis de donner un répit à certaines tranches de la population étudiante qui avaient l'autorisation de suivre des cours en présentiel. Ça n'allait pas bien, mais ça n'allait pas mal. Tristement, la deuxième vague a pris le réseau de court. C'est vraiment à ce moment que des impacts significatifs se sont

fait sentir chez les étudiant.es. Le retour vers l'enseignement à distance s'est fait rapidement, le 27 septembre 2020. En l'espace de quelques jours, les établissements mettaient en application leur plan d'urgence, les enseignant.es devaient restructurer leurs cours, les étudiant.es rentraient chez eux, une nouvelle fois.

La situation n'évoluant pas pour le mieux au cours de l'automne, la Fédération se prête à un deuxième exercice de recommandations, en vue d'une session d'hiver 2021 à distance. C'est par le biais de l'*État de situation sur l'enseignement à distance* (FECQ 2020) qu'elle fait état de 18 demandes étudiantes pour les deuxième troisième sessions en temps de pandémie.

RÉINVESTIR EN SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Malgré les investissements du ministère de l'Enseignement supérieur d'août 2020, il n'était pas envisageable de refaire une session en ligne sans investir davantage en santé psychologique étudiante. La Fédération étudiante collégiale du Québec a donc demandé au gouvernement d'investir de nouveau en santé mentale afin de bonifier les services, mais aussi de favoriser une promotion efficace et une diffusion massive des services d'aide. En réponse à la détresse étudiante de plus en plus flagrante, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, investit un second 10 M\$⁸, dont

8. FECQ, État de situation sur l'enseignement à distance, 27 octobre 2020. http://docs.fecq.org/FECQ/Memoires-et-avis/2020-2021/Etat-situation-COVID-19_CoEx-2020-10-27_Zoom.pdf (accès en décembre 2020).

les retombées doivent normalement être visibles lors de la session d'hiver 2021. Quelques semaines après la rentrée, les sommes ne sont toujours pas approuvées au Conseil du Trésor, et les établissements attendent toujours.

Les consignes de la Santé publique demandant aux citoyen.es de limiter leurs contacts avec autrui ont eu un impact particulièrement élevé sur la jeunesse. Malgré le portrait négatif dépeint par les médias, la jeunesse québécoise a fait son lot d'efforts afin de limiter au maximum la propagation du virus. Dans les cégeps, les activités d'intégration qui ont été organisées en présentiel à l'automne 2020 ont été déployées par les institutions elle-même et n'ont pas contribué à la transmission du virus. Alors que les étudiant.es sont renvoyé.es à la maison, la Fédération soulève que l'approche gouvernementale de ne demander aux établissements que le minimum de circulation peut convenir sur papier, mais n'est absolument pas pérenne et aura un impact significatif sur le taux de poursuite des études, alors que la motivation est à son plus bas. La ministre Danielle McCann prend rapidement acte sur le dossier en incitant, dans un cadre sécuritaire, les établissements à organiser des activités de socialisation pour briser l'isolement.

CRÉER DES ESPACES DE TRAVAIL PRÉ-DISPOSANT À LA RÉUSSITE

Les échos du terrain permettent d'affirmer que certains membres de la population étudiante collégiale n'ont, à ce moment, toujours pas accès à un environnement adéquat pour étudier. En effet, les diverses réalités étudiantes limitent parfois les capacités de la communauté à accéder à un lieu lui permettant d'apprendre à l'abri des distractions. Il est souvent difficile pour la population étudiante, alors que tous les espaces communs de travail sont fermés depuis peu, de trouver un environnement propice à la concentration. Dans bien des cas, la personne étudiante doit s'installer dans sa chambre, où elle passe de longues heures à suivre ses cours. Cela a un impact considérable sur l'état de santé psychologique, puisque le lieu d'études est aussi le lieu de vie, de travail et de repos.

La Fédération demande donc que dès la rentrée d'hiver, des efforts supplémentaires soient faits par les cégeps, mais aussi par le ministère, afin d'assurer aux personnes étudiantes un accès à des espaces de travail sécuritaires. C'est peu avant la rentrée que le premier ministre François Legault annonce finalement l'ouverture des bibliothèques municipales pour les personnes étudiantes⁹, permettant ainsi un accès à un milieu favorisant la concentration.

9. Cabinet du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Santé mentale – Le ministre Carmant annonce un investissement majeur de 100 M\$, Fil de presse gouvernemental, 2 novembre 2020.

UNIFORMISATION DES PRATIQUES INTERNES

Bien que la FECQ ait soulevé cette problématique dès l'hiver 2020, des démarches n'ont été entreprises qu'à la suite du cri du cœur de plusieurs personnes étudiantes dans la sphère médiatique au cours de l'automne 2020,¹⁰ alors que la gestion des apprentissages était tout aussi énergivore que les apprentissages eux-mêmes. C'est finalement à la fin de la session d'automne que la Fédération des cégeps et les syndicats nationaux de professeur.es signent une entente visant à réduire le nombre de plateformes utilisées, tout en respectant l'autonomie professionnelle des personnes enseignantes¹¹.

OUTILS DE FORMATION SUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE POUR LES PERSONNES ÉTUDIANTES

La FECQ reconduit au cours de l'automne sa demande de mettre à disposition de la population étudiante une formation sur les différents outils technologiques nécessaires pour l'enseignement à distance. La session d'automne s'étant montrée chaotique quant à l'utilisation de ces technologies, offrir une formation dès la rentrée d'hiver 2021 afin d'apprendre à apprendre ne pourrait qu'être bénéfique pour la population étudiante qui tente toujours de s'adapter à ce nouveau type d'enseignement. Les partenaires du réseau s'entendent et un mandat est donné

10. Audrey PARIS, Les bibliothèques ouvertes pour les étudiants durant le confinement, Radio-Canada, 11 janvier 2021.

11. Exemple de témoignage publié : BHÉRER-MAGNAN, Félix. «Un cri du cœur, un autre» La Presse, 22 novembre 2020.

à la TÉLUQ, afin que des capsules soient rendues disponibles aux personnes étudiantes.

ENCADREMENT DES ÉVALUATIONS

De nouvelles pratiques ont fait surface avec le virage numérique forcé de la crise du coronavirus : l'utilisation de logiciels de télésurveillance et les attentes du corps enseignant en termes de décorum de formation en ligne ont occupé un espace médiatique important durant la session d'automne. Alors que les universités voyaient leurs pratiques de télésurveillance fortement décriées par les associations étudiantes, les cégeps ont semblé plus discrets dans l'encadrement des évaluations à distance. La Fédération a donc profité du lancement des recommandations pour rappeler que l'utilisation de tels logiciels peut constituer une atteinte à la vie privée des personnes étudiantes. La Fédération a plutôt encouragé l'utilisation de méthodes d'évaluation alternatives. Elle rappelle également que les codes de conduite adoptés par les établissements ne doivent pas nuire à l'accessibilité aux études. Les partenaires du réseau s'entendent tous sur la question et décident de signer une déclaration commune sur l'ouverture des caméras le 13 janvier 2021¹².

Cette déclaration invite notamment les corps étudiant et enseignant à ouvrir leur caméra, mais rappelle qu'une obligation de l'ouvrir n'est pas inclusive de

12. Lettre d'entente sur les conditions de travail signée entre le Comité national de négociation des collèges, la FNEEQ-CSN et la FEC-CSQ, 15 décembre 2020.

toutes les réalités étudiantes. La Fédération signe, tout en rappelant que les cégeps ont comme responsabilité d'offrir des espaces de travail aux étudiant.es n'ayant pas accès à un lieu propice pour étudier et que le fait d'ouvrir sa caméra ne devrait pas être une condition au fait d'assister à un cours.

PRÉVENIR LA SURCHARGE DE TRAVAIL

Alors que la FECQ commence à recevoir les témoignages des étudiant.es qui répondent à l'enquête nationale Derrière ton écran, elle en est à constater qu'une grande proportion de la population étudiante vit une surcharge de travail. Effectivement, selon plusieurs personnes étudiantes, le corps enseignant donnerait un plus grand nombre de lectures et de travaux. Cela s'explique notamment par le fait que les personnes enseignantes sont toujours en adaptation et que leur cours n'est pas pensé pour être donné en ligne. Or, la surcharge de travail nuit énormément à l'atteinte d'un équilibre de vie sain. Cette situation n'étant pas viable à long terme, la Fédération propose diverses solutions, telle la rétroaction continue entre les corps étudiant et enseignement, pour assurer un respect le plus juste possible des pondérations.

SOUTENIR LE CORPS ENSEIGNANT

Les 3 et 4 septembre derniers, la FEC-CSQ adoptait une série de demandes à l'égard du gouvernement. Pour la session d'automne, le corps enseignant souhaitait un soutien supplémentaire dans l'exercice

de ses tâches, soutien qui ne s'est octroyé que sous la forme d'un investissement dans l'encadrement pédagogique qui, selon les syndicats, ne s'est point rendu jusqu'aux personnes enseignantes. Parmi ces demandes, il était question d'octroyer davantage de ressources financières et temporelles aux personnes enseignantes, afin qu'elles puissent se former et adapter leur enseignement à la crise actuelle.

En date d'octobre, aucun investissement de ce type n'a été effectué et les enseignant.es ont lancé un cri du cœur ; une majorité du corps enseignant est dûment affecté par la crise. La Fédération soutient ainsi publiquement les demandes du corps enseignant. Le 10 décembre 2020, un investissement de 25M\$ pour les enseignant.es du collégial est annoncé par le gouvernement de la Coalition avenir Québec¹³.

ÉTABLIR UN STANDARD MINIMAL DE PRÉSENTIEL

La session d'automne a permis aux établissements de tester diverses techniques d'octroi de formation à distance : les cours synchrones, asynchrones, l'enseignement multimodal, etc. Avec l'isolement qui se fait sentir chez la population étudiante, mais aussi en raison du fait que plusieurs personnes étudiantes n'ont que peu fréquenté leur campus, la FECQ propose alors que les établisse-

13. Déclaration de principes «Enseignement en non-présentiel en temps de pandémie : Déclaration commune sur l'ouverture des caméras», signée par la FNEEQ-CSN, la FEC-CSQ, la FECQ et la Fédération des cégeps le 13 janvier 2021.

ments collégiaux créent un plancher de fréquentation du campus pour chaque personne étudiante sous forme d'un cours multimodal. La Fédération croit fermement que toutes les personnes étudiantes devraient avoir accès au campus pour l'un ou l'autre de leurs cours. Les programmes préuniversitaires et la formation générale ont été laissés de côté durant l'automne, mais il importe que ce ne soit pas le cas lors de la session d'hiver 2021. Des discussions découlent de la demande des associations étudiantes de permettre un certain seuil minimal de présentiel et le gouvernement, au moment d'écrire ces lignes, semble tendre vers un retour progressif en classe.

La suite des choses dépendra de la capacité des étudiant.es de briser l'isolement et retrouver leur motivation. Alors que 16% d'entre eux pensent au décrochage scolaire¹⁴, le mois de février 2021 sera déterminant et c'est le Québec qui paierait le prix d'une vague d'abandon des études.

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE COMME PILIER DE LA RELANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE POST-CRISE

C'est dans le même ordre d'idée qu'il importe d'aborder la relance socioéconomique du Québec. Le discours prend de plus en plus de place dans le débat public : quelles seront les priorités gou-

vernementales afin de permettre au Québec de se remettre de la récession qui l'attend? La FECQ considère naturellement que l'éducation supérieure doit se trouver au centre des priorités du gouvernement. Ce n'est pas l'endroit, ni le moment, de faire régner à nouveau l'austérité en éducation, alors que les conditions d'études sont déjà précaires et que le réseau collégial recommence tout juste à prendre du mieux grâce à la nouvelle formule de financement des cégeps et aux investissements nécessaires des derniers budgets.

La question de l'austérité suscitera certainement de grands débats dans les prochaines années. La FECQ s'assurera que si le gouvernement vise le retour à l'équilibre, cela ne nuise pas à l'accessibilité aux études. Les étudiant.es tiennent à une éducation de qualité et accessible partout sur le territoire. L'histoire le montre d'elle-même : brimer l'accessibilité aux études ne sert personne et le Québec ne peut se permettre une nouvelle crise étudiante.

14. Données du ministère de l'Enseignement supérieur, transmis au réseau le 11 décembre 2020.

INTRODUCTION

Alors que la COVID-19 affecte les conditions de vie et d'études de la population étudiante collégiale québécoise, il importe pour la FECQ d'être proactive quant à cette situation. Une action importante apparaissait cruciale : pour mettre en œuvre des solutions structurantes, il importait de bien comprendre les impacts de cette crise sur les étudiantes et les étudiants. Pour ce faire, le 22 septembre 2020, la Fédération étudiante collégiale du Québec a lancé l'enquête *Derrière ton écran*, afin de mesurer statistiquement, à grande échelle, l'impact de la COVID-19 sur plusieurs aspects liés à la condition étudiante.

Le présent rapport détaille les données selon les réponses reçues de 6215 personnes, récoltées au sein d'une dizaine de régions administratives et de près de 20 collèges. Les associations étudiantes membres de la FECQ, ainsi que certaines associations non membres, ont activement participé à la diffusion du sondage, ce qui a permis d'obtenir le point de vue d'un large éventail de la population étudiante collégiale au Québec, de façon à

dresser un portrait exhaustif de celle-ci.

Cinq enjeux ont été ciblés dans l'enquête : la condition financière, la santé psychologique, les services d'aide à la réussite pour les personnes étudiantes en situation de handicap (ESH), les conditions d'enseignement à distance et les stages étudiants.

Les données concernant ces cinq enjeux seront analysées en détail. De plus, les interrelations entre les différents enjeux seront explorées, grâce aux très nombreux croisements de données qu'il a été possible d'effectuer.

Bien que les données reflètent principalement les conditions d'études liées à la COVID-19, quelques questions permettaient aux personnes étudiantes de témoigner de leur situation vécue avant la crise. Ainsi, il est possible de poser quelques hypothèses prudentes quant à la situation liée à la crise par rapport à la situation dite « normale », en comparant les données « avant » et « pendant » la crise.

Plusieurs demandes adressées au ministère de l'Enseignement supérieur sont désormais justifiées par des statistiques, si on pense aux enjeux de santé psychologique ou de précarité financière, par exemple. De plus, les résultats de l'enquête mettent en lumière de nouvelles problématiques, pour lesquelles la FECQ adressera dans ce rapport quelques demandes qui s'ajouteront à son argumentaire actuel quant aux conditions d'études en temps de crise sociosanitaire. Finalement, plusieurs phénomènes sont éclairés par cette enquête ; on peut penser, par exemple, au lien entre l'appréciation de la formation à distance et différentes variables.

MÉTHODOLOGIE

MODALITÉS GÉNÉRALES

Le sondage de *Derrière ton écran* (DTE) a été diffusé du 22 septembre 2020 au 30 octobre 2020 à l'aide d'un lien unique menant à une page web. L'enquête a été réalisée par la firme de sondage SOM, qui a accompagné la FECQ dans la rédaction des questions, qui a traduit le sondage, qui a assuré la compilation des données et les croisements et fait les tests statistiques.

La diffusion du sondage s'est effectuée de multiples manières. Comme un simple lien URL permettait de répondre aux 60 questions de l'enquête, il a été aisé de diffuser celui-ci sur plusieurs plateformes ; en ce sens, quelques réseaux sociaux ainsi que les systèmes de communication interne des cégeps (Omnivox, Colnet) ont permis à la population étudiante d'accéder au sondage. Également, le site web de la FECQ ainsi que des communications dans les grands médias ont fait connaître *Derrière ton écran*.

Cinq thèmes ont été explorés : la condition financière, la santé psychologique,

les services d'aide à la réussite pour les personnes étudiantes en situation de handicap (ESH), les conditions d'enseignement à distance et les stages.

ÉCHANTILLON ET SOUS-ÉCHANTILLONS

Des 9025 personnes ayant répondu au sondage, 6215 personnes l'ont complété dans son entièreté. C'est donc cet échantillon qui a été préservé aux fins d'analyse. Bien que presque tous les cégeps publics, ainsi que quelques collèges privés, ont vu quelques-unes de leurs personnes étudiantes répondre au sondage, onze cégeps pourront obtenir un rapport statistique personnalisé fiable, grâce à un nombre de réponses équivalant à 10 % ou plus de leur population étudiante ; il s'agit des cégeps de La Pocatière, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Chicoutimi, de Sainte-Foy, Garneau, Ahuntsic, de Lévis, de Rivière-du-Loup, Gérald-Godin et de Saint-Hyacinthe. Alors que les données décrites dans le présent rapport sont toujours compilées à l'échelle nationale, des rapports à l'échelle locale pourront être produits par chacune des

associations étudiantes. Il est à noter que les personnes répondantes avaient elles-mêmes à identifier le cégep dans lequel elles étudiaient.

De ces 6215 personnes répondantes, 62 % (3851 personnes) ont indiqué avoir été aux études en enseignement supérieur lors de la session d'hiver 2020, soit lors du début de la crise de la COVID-19. Plusieurs questions n'étaient disponibles qu'à ces personnes, afin de s'assurer que les réponses données correspondaient réellement aux réalités vécues pendant la crise spécifiquement en enseignement supérieur, de mars à octobre 2020.

SOUS-POPULATIONS SPÉCIFIQUES

L'échantillon de *Derrière ton écran* est plutôt varié. À titre indicatif, le tableau 1 expose différents pourcentages liés à des sous-populations spécifiques contenus dans les résultats finaux, et compare la répartition de ces sous-groupes à d'autres estimations de leur répartition dans le réseau collégial. Ces estimations sont issues de différents sondages ou recensements, qui sont définis en note de bas de page. L'objectif ici est de pouvoir mettre les résultats de *Derrière ton écran* en perspective par rapport à d'autres sources, afin de s'assurer de la validité de ses données, ou afin de prendre connaissance de différences majeures qui pourraient influencer les résultats.

En comparant l'échantillon de DTE à différentes enquêtes semblables, il est

possible de constater que les sous-populations sont, en général, représentées de manière proportionnelle, sauf quelques exceptions. Nous pensons en ce sens aux personnes étudiantes en situation de handicap, dont le nombre est presque trois fois plus grand au sein de l'échantillon de DTE que par rapport à leur nombre recensé par la Fédération des cégeps. L'identité de genre est différente également, alors que les personnes s'identifiant au genre féminin sont sur-représentées par rapport au *Sondage provincial sur les étudiants des cégeps* (SPEC). La langue principale des personnes étudiantes est légèrement différente également, alors que moins de répondant.es de DTE parlent une autre langue que le français. Cela peut être expliqué par le fait que la FECQ compte parmi ses membres actifs des associations étudiantes uniquement francophones, et que même si la diffusion a été effectuée dans tout le Québec, la réception a été moins forte dans les cégeps anglophones. Finalement, comme quelques questions contenues dans DTE s'adressent spécifiquement aux ESH, il est intéressant de constater qu'une forte proportion a répondu à l'appel. Néanmoins, leur forte proportion consiste en un biais qu'il importe de tenir en compte.

NATURE DES QUESTIONS

Les 60 questions de DTE sont très diversifiées. Il est à noter que la liste détaillant les questions posées par l'enquête se trouve en annexe du présent rapport.

TABEAU 1 Répartition de la population étudiante en fonction des sous-groupes constituant l'échantillon de Derrière ton écran et comparaison avec d'autres sources de données

Personnes étudiantes en situation de handicap	DTE			Recensement annuel du réseau collégial lors de l'inscription¹		
	28,5 %			10 %		
Personnes locataires	DTE			PHARE 2019²		
	28,2 %			26,8 %		
Personnes vivant en résidences étudiantes	DTE			PHARE 2019		
	5,5 %			26,8 %		
Identité de genre ³	DTE			Recensement annuel du réseau collégial lors de l'inscription		
	Masculin	Féminin	Non-binaire	Masculin	Féminin	Non-binaire
	26,3 %	72 %	0,8 %	42,8 %	57,2 %	-
Enfant(s) à charge	DTE			SPEC⁴		
	2,9%			1,2%		
Personnes issues des peuples autochtones	DTE			SPEC		
	1,5%			1,3%		
Langue principale	DTE			Base de données Socrate		
	Français	Anglais	Autre	Français	Anglais	Autre
	91 %	5 %	7 %	76 %	7 %	16 %
Parcours académique	DTE			Recensement annuel du réseau collégial lors de l'inscription		
	Préuniversitaire	Technique	Tremplin DEC	Préuniversitaire	Technique	Tremplin DEC
	47,8 %	42,8 %	5,2 %	46,5 %	47,7 %	5,8 %

1. Au début de chaque session d'automne, la Fédération des cégeps publie un recensement général de la population étudiante collégiale, comprenant quelques informations clés, comme les membres de la population étudiante en préuniversitaire, en technique, et le nombre de personnes étudiantes en situation de handicap (Fédération des cégeps 2020).

2. L'enquête *Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes* (PHARE), menée en 2019, a produit des données sur les conditions de logement de la population étudiante collégiale, en questionnant celle-ci notamment sur son revenu, sur le coût de son loyer, sur l'état de son logement et sur son endettement (UTILE 2019).

3. Les personnes s'identifiant à un autre genre composent 0,4 % de l'échantillon.

4. Le Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) est chapeauté par la Fédération des cégeps et questionne la population étudiante collégiale sur différents aspects de son expérience au cégep (services d'aide, aspirations futures, besoins particuliers, etc.) Plusieurs éditions du SPEC ont eu lieu. Alors que la 2e est en cours actuellement, la 1re, datant de 2018, est celle sur laquelle *Derrière ton écran* se base pour comparer ses données (Gaudreult et Normandeau 2018).

Plusieurs de ces questions nécessitaient, pour y répondre, d'indiquer une réponse bien spécifique à la question lui étant précédente. Par exemple, la question « Parmi les facteurs suivants, lesquels ont contribué à détériorer votre état de santé psychologique depuis le début de la crise de la COVID-19 ? » pouvait être répondue par les personnes ayant répondu « s'est détérioré » à la question « Depuis le début de la crise de la COVID-19, selon ce que vous en savez ou en ressentez, votre état de santé psychologique... ».

Également, quelques questions portant sur une même réalité avaient à être répondues deux fois par les personnes étudiantes, c'est-à-dire selon la réalité vécue avant et pendant la crise, afin d'effectuer un comparatif des réalités et ainsi comprendre quels sont les impacts de la COVID-19 sur la population étudiante. C'est le cas, par exemple, pour les questions concernant le fait d'avoir suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins, le fait d'avoir des dettes, le fait d'avoir besoin de services d'aide psychosociale, le fait de faire appel à ces services, etc.

Parallèlement, pour chaque question permettant à la personne étudiante de décrire sa réalité « pendant la crise socio-sanitaire actuelle », nous entendons ainsi la période de temps entre le 13 mars 2020 (soit le début de la crise) et le moment auquel le sondage a été répondu. Quelques questions précisent toutefois que la réponse doit correspondre à la session d'hiver 2020.

COMMENT LIRE LES RÉSULTATS

Les croisements et comparaisons retenues pour la présentation sont ceux où des différences de proportion d'au moins 7% ont été observées entre certains sous-groupes ou entre un sous-groupe et la proportion d'ensemble, correspondant à une différence statistiquement significative selon le test du khi carré, avec un seuil de signification de $p \leq .05$. Vu la grande taille des échantillons utilisés, toutes les données présentées possèdent un seuil de signification plus grand que 0,05, qui se révèle donc significatif. Pour ce faire, plutôt que d'indiquer, pour chaque tableau, le seuil de signification, nous avons utilisé un seuil de signification pratique, c'est-à-dire en mettant en lumière ou en comparant des données dont l'écart est, la plupart du temps, d'environ 7%. Quelques exceptions sont néanmoins faites et notées pour des données dont l'écart varie entre 4% et 7%.

Pour la plupart des résultats exprimés, le choix de réponses NSP/NRP, signifiant « ne sait pas »/« ne répond pas » a été retiré de l'échantillon analysé, afin de se centrer sur les réponses d'intérêt premier. Dans quelques cas clairement identifiés où c'était pertinent, les résultats concernant ce choix de réponse sont présentés.

Pour chaque tableau ou graphique, la taille de l'échantillon conservé dans l'analyse est indiquée entre parenthèses, comme ceci : « (n : 574) ». Dans l'exemple suivant, le n signifie que 927 personnes

locataires ont répondu à cette question (et n'ont donc pas répondu NSP/NRP), et que parmi celles-ci, 41,7% ont un revenu de moins de 10 000 \$, et ainsi de suite. Tous les résultats sont exprimés en pourcentage, sauf lors d'indication contraire.

Revenu personnel (%)	Moins de 10 000\$	10 000\$ à 15 000\$	Plus de 15 000\$
Locataires (n: 927)	41,7	35,2	23,1

Les résultats exprimés par région et par cégep ne sont pas décrits dans le présent rapport. Ils seront plutôt fournis dans des rapports régionaux et locaux rédigés sur base volontaire par l'association étudiante locale au cours de la session d'hiver 2021.

Finalement, tout au long du rapport, quelques témoignages recueillis par le biais de la dernière question du sondage sont écrits, en italiques, de couleur bleue, comme ceci :

« Certains profs ne respectent pas la pondération (ex: 3-1-1) dans leur plan de cours. De plus, je n'aime pas du tout les cours asynchrones. Je préfère pouvoir poser des questions et demander un éclaircissement quand il le faut, ce que je ne peux pas faire lors d'un cours asynchrone. »

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête était ouverte à toute personne étudiante de niveau collégial et diffusée

sur plusieurs plateformes. Les outils de publicisation utilisés mettaient en valeur le caractère difficile de la crise et incitaient les gens à répondre pour améliorer leurs conditions d'études. Conséquemment, les personnes vivant des difficultés particulières ont pu se sentir davantage interpellées par l'enquête et ont donc pu y répondre en grand nombre. En ce sens, la surreprésentation d'ESH provient potentiellement de ce phénomène. En effet, ces personnes, ayant pu vivre des difficultés supplémentaires dues à leur situation de handicap, ont peut-être souhaité plus fortement s'exprimer par le biais de l'enquête.

Dans le même ordre d'idée, ces modes de diffusion ne permettaient pas de vérifier que la personne répondante ne remplissait le sondage qu'une seule fois. Rien n'empêchait une personne de remplir le questionnaire plusieurs fois. Aussi, des étudiant.es qui ne proviennent pas du collégial ou qui n'y étaient pas durant la session d'hiver 2020 avaient la possibilité de voir l'enquête sur les réseaux sociaux, et donc d'y répondre. Une question sur le cégep de provenance permettait cependant de faire le tri et d'écarter les questionnaires hors-champ.

Comme autre limite méthodologique, nommons le laps de temps pendant lequel il a été possible de répondre à l'enquête. En effet, la période de réponses s'est échelonnée sur plus d'un mois. Au cours de cette période, les conditions liées à la crise sociosanitaire ont chan-

gé de manière marquée, avec des variations régionales et temporelles du niveau d'alerte et des mesures associées (selon les codes de couleur par région¹), influençant les modalités d'enseignement. En ce sens, les changements à peu près hebdomadaires aux conditions d'études, selon la région, ont pu influencer les résultats.

Le 6 octobre 2020, la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé que les institutions d'enseignement supérieur devaient réduire au minimum l'enseignement dispensé en présentiel. Ainsi, pour certaines personnes étudiantes ayant répondu au sondage entre le 6 octobre et le 30 octobre, les conditions d'études auraient pu être affectées négativement, comparativement aux réponses ayant été récoltées au début de l'enquête, entre le 22 septembre et le 6 octobre. Pour infirmer cette hypothèse, nous avons effectué un traitement des données distinct avant et après le 6 octobre. Les analyses ont permis de démontrer que les résultats étaient similaires avant et après cette directive de la ministre.

Ensuite, la taille des échantillons varie beaucoup d'une question à l'autre, et ce, pour deux raisons. D'abord, nous demandions à quelques reprises aux personnes répondantes d'inscrire un nombre précis quant à un aspect de leur réalité (ex : quel est votre revenu annuel, quel est le coût de votre loyer, combien de communications verbales hors cours avez-vous

eu avec vos enseignant.es, etc.). À ces questions, un fort taux de personnes a répondu « ne sait pas/ne souhaite pas répondre ». Dû à ce taux élevé, nous avons préféré éliminer ce choix de réponse lors du traitement statistique, pour éviter de biaiser les résultats. L'autre facteur de variation de l'échantillon est que pour plusieurs questions, il fallait indiquer une réponse précise (la section « méthodologie générale » donne un exemple de cette situation). Lorsqu'une question ou qu'un croisement de données possédait un échantillon de moins de 30, cette question ou ce croisement de données n'a pas été analysé. En général, tous les échantillons principaux utilisés varient entre 100 et 1000.

Il importe également de noter la diversité importante entre le nombre de réponses recueillies d'un cégep à l'autre. Ce nombre dépend de plusieurs facteurs liés aux modalités de diffusion de l'enquête. Le poids démographique de certains cégeps ne reflète donc pas le poids démographique réel au sein du réseau collégial². En ce sens, certaines réalités propres à un cégep ont pu être surreprésentées si l'échantillon propre à un cégep était plus grand que celui d'un autre cégep, au pro rata de sa population étudiante totale. Par exemple, un cégep dont 20% de la population a répondu au sondage est surreprésenté. Toutefois, les 11 cégeps qui pourront ultérieurement obtenir leur rapport de données local ont

1. On parle ici des zones jaune, orange et rouge.

2. La répartition des personnes répondantes par cégep se trouve en annexe du présent document.

un taux de réponses de 10 à 20% du volume total de leur population étudiante. Dans un autre ordre d'idée, les personnes répondantes devaient indiquer leur réalité avant la crise pour certaines questions, notamment par rapport à la condition financière. Comme il s'agit d'un important laps de temps entre le moment auquel les personnes ont répondu à l'enquête et le moment auquel les personnes vivaient les réalités à propos desquelles elles s'exprimaient, il importe d'interpréter les données portant sur des réalités vécues avant la crise avec prudence, bien qu'elles aient néanmoins de la valeur.

Les questions liées à la santé psychologique n'ont pas été validées méthodologiquement et cliniquement autre que par le groupe d'experts de la firme de sondage SOM. Ainsi, il est possible qu'un biais se trouve dans le questionnaire de l'enquête. Néanmoins, notons qu'une [enquête effectuée par le ministère de l'Enseignement supérieur relève des données similaires](#)³.

3. Sondage réalisé par une firme indépendante pour le ministère de l'Enseignement supérieur du 30 octobre au 4 novembre 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 300 cégépiens et 300 étudiants universitaires.

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Cette section présente quelques particularités vécues par différentes sous-populations sondées, à propos des principales questions de l'enquête. Le tableau 2 détaille ces caractéristiques, puis les différences les plus saillantes sont décrites dans le paragraphe suivant.

QUELQUES PRÉCISIONS

ÂGE

Il était demandé aux personnes répondantes d'inscrire leur âge, à la fin du questionnaire. Le traitement statistique a permis de diviser les réponses en deux catégories : les personnes nées en 2000 ou avant, et les personnes nées après 2000. Les personnes nées en 2000 ou avant (ce qui, à part les personnes nées en novembre ou en décembre, correspond aux personnes âgées de 20 ans ou plus) correspondent à 27% de l'échantillon. Pour cette raison, nous la comparerons à l'échantillon général quant à quelques caractéristiques pour lesquelles nous avons observé une différence notable.

LOCATAIRES ET PERSONNES VIVANT EN RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Il était demandé aux personnes répondantes, en premier lieu, d'indiquer si elles étaient locataires, c'est-à-dire si elles avaient signé un bail de logement. Aux personnes ayant répondu « oui », il leur était demandé si elles habitaient une résidence étudiante. Donc, le pourcentage obtenu correspond au nombre de locataires ayant indiqué vivre en résidences. Pour obtenir le nombre de personnes résidentes par rapport aux personnes répondantes total, nous avons effectué une multiplication des deux pourcentages nommés ci-haut¹.

DISTINCTIONS ENTRE UNE SOUS-POPULATION ET L'ÉCHANTILLON GÉNÉRAL

PERSONNES ISSUES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Selon *Derrière ton écran*, la population étudiante autochtone, d'abord, est plus âgée. Cette situation peut expliquer qu'elle a plus souvent un ou des enfants

1. Calcul mathématique : $((28,2/100) * (19,8/100)) * 100 = 5,5836$

TABLEAU 2 Proportion de personnes étudiantes s'identifiant à différentes situations, par sous-groupe¹

Situation	Général (%)	Autochtone (%)	ESH (%)	Communauté culturelle (%) ²	Minorité visible (%)	Né.e en 2000 ou avant (%)	Population étudiante internationale (%)
Étudie dans un programme préuniversitaire	47,8	34,8	37,8	53,9	55,6	19,3	27,0
Étudie dans un programme technique	42,8	50,6	53,4	31,8	35,9	70,9	53,4
Étudie en tremplin DEC	5,3	11,2	5,1	8,6	5,3	5,2	10,8
N'a pas suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins avant la crise ³	10,0	18,6	13,4	13,4	16,6	15,0	20,8
N'a pas suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins pendant la crise ⁴	19,1	18,3	23,5	23,5	29,2	30,5	36,9
Est une personne en situation de handicap	29,3	42,4	-	29,0	23,0	34,8	17,2
A un ou des enfants à charge	3,0	7,5	3,2	3,3	7,7	10,3	1,8
A des dettes	30,8	45,6	36,5	24,8	38,6	52,9	35,7
Né en 2000 ou avant	27,2	41,9	43,0	24,7	31,9	-	49,8
Considère que sa santé psychologique s'est détériorée	63,8	56,3	69,2	65,5	67,9	60,3	54,5
Locataire	28,2	43,3	32,7	27,9	27,9	49,4	69,3
Vit en résidences étudiantes ⁵	5,6	6,9	4,9	6,8	3,7	6,8	28,4

1. Les données en gras sont celles sur lesquelles l'équipe de rédaction souhaite attirer l'attention, vu leur écart pratiquement significatif avec la donnée générale, pour une même situation. Ces données sont précisées dans les paragraphes suivants.

2. La différence avec l'échantillon général, pour l'ensemble des aspects étudiés, est moindre. Pour cette raison, il n'y a pas de paragraphe dénotant les principales différences.

3. Pour l'analyse de cette question, pour tout le présent rapport, les personnes ayant répondu « ne sait pas/ne souhaite pas répondre » ont été préservées dans l'échantillon analysé.

4. *Idem*

5. Les personnes locataires sont celles ayant indiqué signer un bail. À ces personnes, le questionnaire demandait si elles demeuraient en résidences étudiantes

à charge (+4,5%). Sur le plan financier, elle a beaucoup plus souvent des dettes (+14,8%) et manque plus souvent d'argent pour subvenir à ses besoins (+8%) avant la crise. Fait étonnant, pendant la crise, ce pourcentage reste à peu près stable ; c'est une tendance différente de toutes les autres sous-populations. En ce sens, elle est surprenante, car l'économie du Québec bat de l'aile, et ce, pour la plupart des secteurs d'activités. Selon les données, on pourrait donc croire que, bien que les personnes issues de communautés autochtones manquent plus souvent d'argent que la population en général, la crise semble avoir moins affecté leurs finances personnelles. Dans un autre ordre d'idée, ces personnes ont vu leur santé psychologique se détériorer dans moins de cas (-7,5%). Finalement, ces personnes sont plus souvent locataires (+15,1%) et sont plus souvent en situation de handicap (+13,1%).

ETUDIANT.ES EN SITUATION DE HANDICAP

Les ESH étudient davantage dans un programme technique (+10,6%). Ces personnes considèrent que leur état de santé psychologique s'est détérioré légèrement plus souvent (+5,4%). Elles sont plus âgées : 43,0% ont 20 ans et plus (contre 27,2%, pour un écart de 14,8%). Elles ont plus souvent des dettes (+5,7%). Finalement, il est à noter que les personnes étudiant dans un programme d'études techniques vivent une situation de handicap dans 32,3% des cas (contre 29,3%

en général). Le présent rapport voue une section complète à cette tranche de la population étudiante, dans la section : « Personnes étudiantes en situation de handicap ».

MINORITÉS VISIBLES

Les personnes issues d'une minorité visible, d'abord, ont une condition financière plus précaire, alors que 38,6% a des dettes (+7,8%) et que le nombre de ces personnes qui considèrent ne pas avoir suffisamment d'argent, tant avant que pendant la crise, est 50% plus grand que l'échantillon général (+6,6%). Également, leur santé psychologique semble s'être détériorée plus souvent (+4,1%) et ces personnes ont plus souvent des enfants à charge (+4,7%).

PERSONNES DE 20 ANS ET PLUS

Ces personnes étudient dans un programme technique dans une très grande proportion (+28,1%). Cela peut s'expliquer par différents phénomènes, et en premier lieu, par le fait qu'une technique nécessite une année d'étude de plus qu'un programme préuniversitaire. En ce sens, en moyenne, la durée nécessaire pour obtenir un diplôme d'études collégiales est de 3,8 ans (Ministère de l'Éducation 2004). Également, quelques recherches montrent que les personnes étudiant en techniques sont en moyenne plus âgées (Ministère de l'Éducation 2004 ; (Lapointe-Therrien et Richard 2018). Les personnes plus âgées n'ont pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs be-

soins dans 50% plus de cas que l'échantillon général. Dans le même ordre d'idée, cette sous-population contracte des dettes beaucoup plus souvent (+22,1%). Finalement, elles sont locataires dans 49,4% des cas (+21,2%). Il apparaît donc clair que les responsabilités financières de ces personnes sont plus importantes. Finalement, la moyenne d'âge de ces personnes est d'environ 25 ans (nées en 1995), avec un écart-type de 6,25².

POPULATION ÉTUDIANTE INTERNATIONALE

La population étudiante internationale présente plusieurs particularités. D'abord, 69,3% de ces personnes vivent en logement, et parmi cette proportion, 28,4% vivent en résidences. Ce sont des chiffres fort éloignés de ceux relatant la réalité de la population en général. Ensuite, ces personnes sont, la moitié du temps, âgées de plus de 20 ans. Ils ont un peu plus souvent des dettes que la population en général (+4,9%), mais considèrent ne pas avoir suffisamment d'argent dans presque deux fois plus de cas que l'échantillon global, tant avant la crise que pendant. Ces particularités, pour la plupart, peuvent être reliées au fait que ces personnes viennent étudier pour un certain moment au Québec, mais n'y demeurent pas à long terme, alors

que d'autres sont plus difficiles à expliquer. Cette situation justifie, entre autres, le fait que ces personnes vivent majoritairement en logement.

En somme, bien que certaines données semblent à première vue surprenantes, DTE a permis de chiffrer des réalités particulières. Différentes sous-populations ont ici été décrites par rapport aux aspects phares de l'enquête. Or, lors de la description des résultats dans les prochaines sections, les différences marquées quant à différentes sous-populations seront également décrites, au besoin.

2. Selon Statistique Canada (2017), « L'écart-type mesure [...] la dispersion autour de la moyenne ». En d'autres mots, plus l'écart-type est grand, plus les données sont, généralement, éloignées de la moyenne. Dans le cas bien précis de la moyenne d'âge, on peut dire que, en moyenne, les personnes sont soit de 6,25 ans plus jeunes que la moyenne, soit de 6,25 ans plus vieilles.

PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

La précarité financière est probablement l'enjeu le plus central lorsqu'il est question de condition étudiante. Il a été prouvé que les conditions financières d'une personne et de sa famille ont un impact sur son accessibilité aux études (Wendlissida Minigou et al. 2011) et sur sa réussite (Fondation canadienne des bourses du millénaire 2006). L'enseignement supérieur génère des coûts importants : d'abord, les seuls frais liés à l'enseignement comme tels (frais de scolarité, matériel scolaire) en sont une part importante. Ensuite, il est souvent nécessaire de quitter le domicile familial, ce qui occasionne des frais de logement, de nourriture et de déplacement, notamment.

C'est désormais un phénomène connu : la crise sociosanitaire de la COVID-19 a causé d'importantes perturbations économiques. En effet, près d'une personne sur quatre indique vivre de l'insécurité

alimentaire¹ (Dubé et al 2020a). Ce sont les emplois les plus précaires qui en ont écopé et, conséquemment, la population étudiante. Celle-ci occupe majoritairement des emplois plus précaires, dans des commerces ou entreprises qui ont dû interrompre leurs activités totalement ou partiellement lors des deux vagues de la COVID-19. En effet, les personnes âgées de 15 à 24 ans, composant 13% de la population québécoise, ont subi plus de la moitié des pertes d'emploi (53,4%) (Institut du Québec 2020). Ainsi, il importait de mesurer comment la COVID-19, de manière collatérale, a affecté la situation financière déjà fragile de la population étudiante. Sans surprise, on constate que les personnes vivant déjà de la précarité financière ont vu leur condition s'empirer ; on peut penser aux locataires, aux personnes dont le revenu personnel et

1. La recherche citée propose la définition suivante de l'insécurité alimentaire : « L'insécurité alimentaire correspond à un accès inadéquat ou incertain aux aliments principalement en raison d'un manque de ressources financières ou d'accès à un système alimentaire durable qui maximise les choix sains. L'insécurité alimentaire est généralement de nature transitoire ou épisodique, mais elle peut être vécue de manière chronique ou régulière (ex. : chaque fin de mois) par certains ménages. L'insécurité alimentaire est reconnue comme un problème de santé publique et constitue une barrière importante à une alimentation équilibrée ».

familial est parmi les plus bas et aux personnes ayant des dettes.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur chapeaute, depuis plusieurs décennies, un programme de prêts et bourses, soit le programme d'Aide financière aux études (AFE). Le soutien financier ainsi dispensé varie en fonction du revenu de la personne étudiante et de celui de sa famille. Or, il apparaît que les montants versés par ce programme aux personnes qui en ont besoin ne suivent pas le coût réel de la vie (Union étudiante du Québec 2019). En août 2020, le ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé une bonification de 300 M\$ au programme d'AFE à la demande des fédérations étudiantes. 200 M\$ de cette somme sont ponctuels et investis seulement pour un an, tandis que 100 M\$ bonifieront le programme de manière pérenne, pour les prochaines années. Cette dernière somme découle d'une campagne de la FECQ et de l'Union étudiante du Québec (UEQ) visant à retrouver les sommes manquantes au programme d'AFE. Bien que ces investissements aient été annoncés en août, ils n'ont été déposés dans la poche de la population étudiante qu'à la mi-décembre 2020. En ce sens, ils n'ont pas eu d'impact sur les résultats du sondage.

La présente section décrit les analyses effectuées quant aux différents aspects de la condition financière de la population étudiante collégiale. D'abord, quelques comparaisons entre différentes sous-po-

pulations par rapport aux revenus personnel et familial sont présentées. Il est à noter que, bien que plusieurs organisations de ménage existent (parents vivant ensemble, parent vivant seul, etc), par souci de simplicité, la distinction entre chacune de ces situations n'a pas été faite. Ensuite, la situation des personnes considérant ne pas avoir suffisamment d'argent sera étudiée, en plus de celle des gens qui contractent des dettes. Les conditions de logement seront ensuite analysées.

REVENU PERSONNEL ET FAMILIAL

La présente section détaille les revenus personnel et familial, en fonction de l'appartenance à différentes sous-populations. Pour le revenu personnel, les personnes répondantes devaient inscrire le montant précis de leur revenu total des douze derniers mois. À partir des réponses, des catégories représentant bien la diversité des montants ont été créées. Pour le revenu familial, toutefois, les catégories étaient déjà créées lors de la passation du questionnaire et les personnes répondantes devaient cocher quelle catégorie correspondait au revenu annuel de leurs parents (vivant seul ou vivant ensemble) ou de leur tuteur ou tutrice. Pour ces questions, le nombre de personnes ayant répondu « ne sait pas/ ne souhaite pas répondre) est très élevé, variant de 40 à 50%. Ces personnes ont été exclues des analyses.

ENSEMBLE DE LA POPULATION

TABLEAU 3 Répartition de l'ensemble de la population étudiante répondante selon son revenu personnel

Revenu personnel	Moins de 10 000\$	10 000\$ à 15 000\$	Plus de 15 000\$
Ensemble (n : 1 903) (%)	48,9	35,4	15,8

Moyenne : 10 690\$

TABLEAU 4 Répartition de l'ensemble de la population étudiante répondante selon le revenu familial

Revenu familial	Moins de 45 000\$	45 001\$ à 72 000\$	72 001\$ à 82 000\$	82 001\$ à 92 000\$	Plus de 92 000\$
Ensemble (n : 2 281) (%)	22,4	19,5	11,4	10,2	36,6

PERSONNES ISSUES DES PEUPLES AUTOCHTONES

TABLEAU 5 Répartition des personnes étudiantes répondantes autochtones selon le revenu personnel

Revenu personnel	Moins de 10 000\$	10 000\$ à 15 000\$	Plus de 15 000\$
Ensemble (n : 29) (%)	41,1	34,5	24,1

Moyenne : 13 405\$

TABLEAU 6 Répartition des personnes étudiantes répondantes autochtones selon le revenu familial

Revenu familial	Moins de 45 000\$	45 001\$ à 72 000\$	72 001\$ à 82 000\$	82 001\$ à 92 000\$	Plus de 92 000\$
Ensemble (n : 34) (%)	26,5	29,4	17,6	8,8	17,6

INTERPRÉTATION

Chez les personnes issues des peuples autochtones, un premier constat apparaît : leur revenu personnel est en général plus grand. Il a été constaté plus haut que ces personnes sont souvent plus âgées et plus souvent locataires, ce qui peut expliquer ce phénomène : elles habitent probablement moins chez leurs parents. À l'inverse, ces personnes rapportent un contexte économique fami-

lial plus défavorable. En effet, 73,5% des parents de ces personnes gagnent moins de 82 001 \$ par année, contre seulement 53,3% de la population en général (une différence 20,2%). En d'autres termes, le contexte socioéconomique des familles allochtones est plus avantageux que celui des familles autochtones.

REVENU SELON L'ÂGE

TABLEAU 7 Répartition de la population étudiante répondante selon l'âge et le revenu personnel

Revenu personnel	Moins de 10 000\$	10 000\$ à 15 000\$	Plus de 15 000\$
2000 ou moins (n : 694)	31,6	37,5	31,0
2001 ou plus (n : 1209)	58,8	34,2	7,0

Moyenne 20 ans et plus : 14 021 \$
Moyenne moins de 20 ans : 8778 \$

TABLEAU 8 Répartition de la population étudiante répondante selon l'âge et le revenu familial

Revenu familial	Moins de 45 000\$	45 001\$ à 72 000\$	72 001\$ à 82 000\$	82 001\$ à 92 000\$	Plus de 92 000\$
2000 ou moins (n : 803)	35,4	23,4	10,5	7,0	23,8
2001 ou plus (n : 1477)	15,2	17,4	11,9	11,9	43,5

INTERPRÉTATION

La même tendance que chez les populations autochtones se retrouve chez les personnes de 20 ans et plus, mais de manière modérée. Si leur revenu personnel est souvent plus grand (près du double

gagne plus de 15 000 \$ par année), le revenu familial, lui, est plus faible. 69,3% des parents de ces personnes gagnent moins de 82 001 \$ par année, contre seulement 53,3% de la population en général (une différence 16%).

REVENU SELON LE GENRE

TABLEAU 9 Répartition de la population étudiante répondante selon le genre et le revenu personnel

Revenu personnel des personnes s'identifiant comme...	Moins de 10 000\$	10 000\$ à 15 000\$	Plus de 15 000\$
Homme (n : 540)	44,6	35,7	19,6
Femme (n : 1332)	50,1	35,7	14,2
Non-binaire (n : 16)	81,3	12,5	6,3
Autre (n : 9)	66,7	-	33,3

TABLEAU 10 Répartition de la population étudiante répondante selon le genre et le revenu familial

Revenu personnel des personnes s'identifiant comme...	Moins de 45 000\$	45 001\$ à 72 000\$	72 001\$ à 82 000\$	82 001\$ à 92 000\$	Plus de 92 000\$
Homme (n : 612)	20,6	17,3	9,6	9,6	42,8
Femme (n : 1635)	22,8	20,2	12,2	10,3	34,4
Non-binaire (n : 13)	30,8	30,8	7,7	7,7	23,1
Autre (n : 10)	30,0	30,0	10,0	-	20,0

Moyenne homme¹ : 11 475\$
Moyenne femme : 10 435\$
Moyenne non-binaire : 6 227\$
Moyenne autre : 3 556\$

1. Tel que noté au tableau 1, les personnes s'identifiant comme homme sont sous-représentées dans l'échantillon.

INTERPRÉTATION

Avant d'analyser ces données, il est important de noter que la taille très petite des échantillons des personnes non-binaires et s'identifiant à un genre autre rend ces données peu représentatives sur le plan statistique. En effet, comme seules respectivement 16 et 9 de ces personnes ont indiqué leur revenu personnel, et 13 et 10, leur revenu familial, il est difficile de considérer ces données comme fiables. Il faut donc comparer ces données entre elles avec discernement. Par souci d'inclusivité, les données sont tout de même présentées.

Concernant le revenu personnel annuel, il est intéressant plutôt d'analyser la différence entre les personnes s'identifiant comme homme et celles s'identifiant comme femme, non-binaire ou s'identifiant à un autre genre. La moyenne salariale annuelle de ces trois dernières catégories est systématiquement plus petite que pour celle des personnes s'identifiant comme homme, alors que la différence est de respectivement 1040 \$, 5248 \$ et 1919 \$.

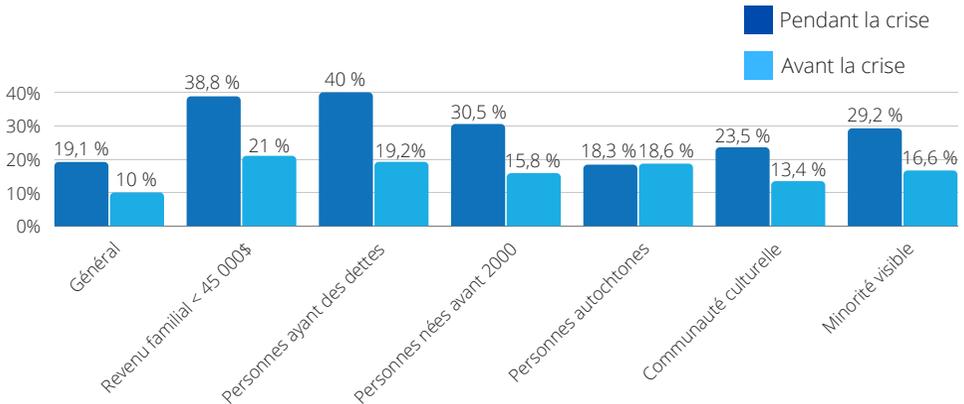
PRÉCARITÉ FINANCIÈRE GÉNÉRALE

Nous avons posé la question suivante: « Aviez-vous suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins ? », et ce, deux fois, soit pour connaître la situation avant la crise et celle pendant la crise¹. La présente section s'intéresse aux taux de personnes appartenant à différents sous-groupes ayant répondu « non » à cette question, ainsi que la relation entre cette réponse et d'autres réponses données par ce même groupe.

19% considèrent ne pas avoir suffisamment d'argent pendant la crise

Tout d'abord, la population en général a répondu qu'elle n'avait pas suffisamment d'argent dans respectivement 10,0% et 19,1% des cas avant et pendant la crise. Le graphique suivant expose la réalité de quelques sous-tranches de l'échantillon. Elles reprennent les informations incluses dans la section « sociodémographie ».

FIGURE 1 Proportion de personnes répondantes considérant ne pas avoir suffisamment d'argent selon le sous-groupe étudié pendant la crise



INTERPRÉTATION

Sans grande surprise, les personnes issues d'une famille à faible revenu ainsi que les personnes endettées manquent plus souvent d'argent, avec une proportion étant deux fois plus importante que pour l'échantillon général. Ensuite, un phénomène surprenant est le fait que 18,3% des personnes autochtones considèrent manquer d'argent pendant la crise, alors qu'avant la crise, cette proportion était légèrement plus élevée (18,6%). Ce n'est observé chez aucune autre sous-population étudiée.

40% des personnes ayant des dettes considèrent ne pas avoir suffisamment d'argent pendant la crise

Les personnes plus âgées, soit celles ayant 20 ans ou plus, n'ont pas suffisamment d'argent dans 30% des cas (+10% par rapport à l'échantillon général, pen-

dant la crise), ce qui représente un écart assez important. Finalement, les communautés culturelles et les personnes issues des minorités visibles vivent aussi un certain écart avec l'échantillon général, alors que la proportion des personnes n'ayant pas suffisamment d'argent pendant la crise est de 23,5% et 29,3% respectivement pour ces deux sous-groupes.

« La charge de travail est considérablement augmentée, donc je dois moins travailler, mais j'ai autant, sinon plus besoin d'argent »

« Puisque je n'ai pas réussi à me trouver un emploi d'été, je n'ai eu recours qu'à la PCUE pour subvenir à mes besoins. Mes finances personnelles ont tout de même diminué depuis le début de la crise, et cela m'angoisse de plus en plus. »

« Les difficultés financières, je suis toujours serré par rapport à l'argent avec la voiture, les assurances et toutes mes autres dépenses personnelles. Il est dur d'obtenir des heures à mon travail et même si je recherche un autre emploi, cela ne me sert à rien puisque je vais devoir le quitter lorsque la crise sanitaire sera finie. »

53% des personnes recevant un revenu de plus de 15 000 \$ ont des dettes

DETTES

La prochaine section décrit les conditions liées aux dettes et leur impact sur les finances générales d'un individu. D'abord, en général, 30,8% des personnes répondantes possèdent des dettes pendant la crise, contre 69,2% n'en ayant pas. Il est intéressant de constater que le revenu personnel et le revenu familial sont fortement reliés à la présence ou non des dettes, comme le démontrent ces tableaux.

FIGURE 2 Proportion de personnes répondantes ayant des dettes par classe de revenu personnel (%)

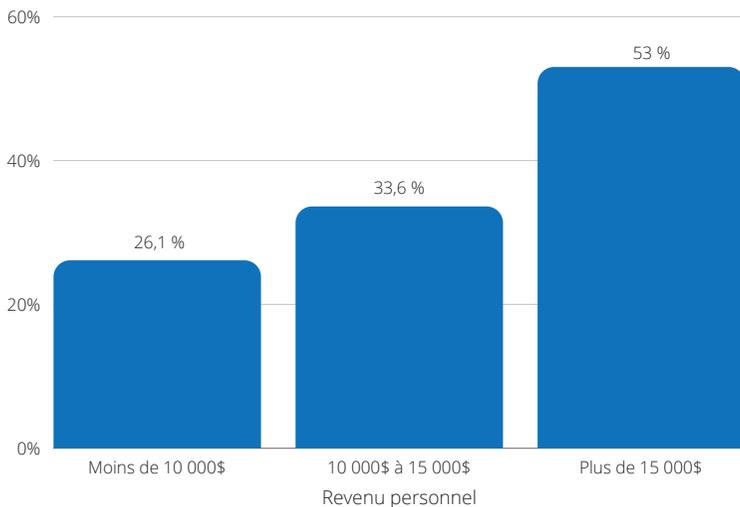
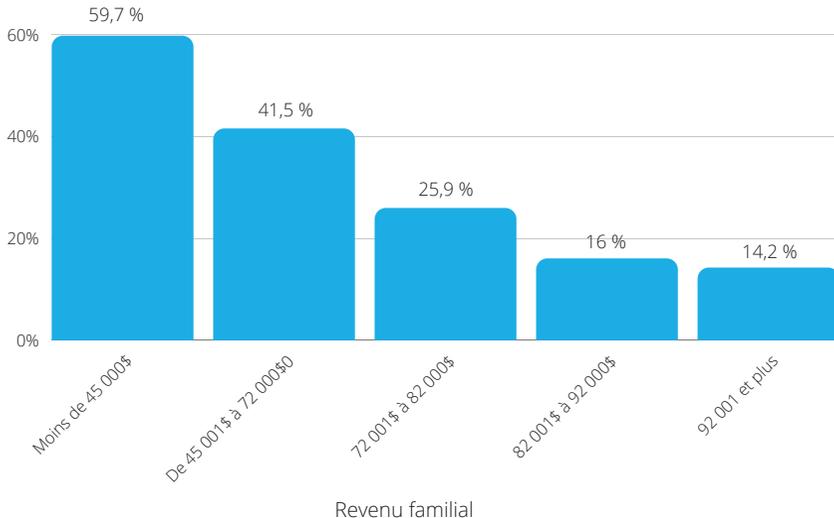


FIGURE 3 Proportion de personnes répondantes ayant des dettes par classe de revenu familial (%)



INTERPRÉTATION

Dans un premier temps, plus le revenu personnel est haut, plus la proportion rapportant des dettes grimpe. Il a été présenté plus haut qu'il y a un lien entre l'âge d'une personne et son revenu, ainsi qu'entre l'âge et la présence des dettes. Ainsi, ces variables semblent interconnectées; bien qu'il soit difficile de connaître laquelle a un impact sur les autres, on sait néanmoins qu'elles s'influencent mutuellement¹.

À l'inverse, plus le revenu familial est grand, plus le risque de contracter des

dettes est faible. Simplement, ce phénomène est probablement dû au fait que pour les personnes étudiantes provenant d'une famille plus aisée, il y a moins besoin de s'endetter pour poursuivre des études supérieures. L'écart de 45,5% entre les deux catégories opposées est néanmoins notable.

MONTANT DE LA DETTE

Pour les 906 personnes ayant indiqué le montant de leur dette, le montant moyen est de 7491 \$, avec un écart-type assez élevé de 8017. La répartition de ce montant par catégorie est indiquée dans le tableau 11, page 50.

1. Exception faite, évidemment, de l'âge. Même si cette variable peut influencer les autres, aucune variable ne peut influencer l'âge.

TABLEAU 11 Répartition des personnes répondantes ayant des dettes selon le montant de la dette (%)

Montant des dettes	1 000 \$ ou moins	1 001 \$ à 5 000 \$	5 001 \$ à 10 000 \$	Plus de 10 000 \$
Répartition (n : 906)	19,5	33,4	24,1	23,0

Le montant des dettes, selon quelques sous-populations, correspond à peu près aux tendances qui se dessinent quant à la présence ou non des dettes. Pour cette raison, cela n'a pas été détaillé ici.

VARIATION DU NIVEAU D'ENDETTEMENT

Parmi les personnes ayant des dettes pendant la crise, le montant des dettes a augmenté chez 50,8%, est demeuré le même pour 41,4% et a diminué chez 7,8%. Toutefois, cette variation est fort différente pour les personnes ayant indiqué ne pas avoir suffisamment d'argent. En effet, ces personnes ont vu leur dette augmenter dans 73,8% des cas (+23%).

CONTRIBUTION DES PARENTS ET AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Selon la loi, les parents d'une personne étudiante sont tenus de subvenir financièrement à ses besoins pendant les études. Le programme d'Aide financière aux études est à caractère supplétif, c'est-à-dire qu'il permet d'aider les étudiant.es dont les parents n'ont pas les moyens financiers de le faire (RLRQ c A-13.3). En ce sens, selon les revenus annuels des parents et de la personne étudiante, un certain montant peut être octroyé par le

gouvernement. Un rigoureux calcul permet de connaître précisément ce montant. Cependant, ce calcul n'est évidemment pas parfait, et doit être amélioré.

Le *Règlement sur l'Aide financière aux études* (RLRQ c A-13.3, r 1) précise clairement, pour chaque tranche de revenu des parents, à quelle hauteur ceux-ci sont tenus de contribuer. Plus les parents et les étudiant.es ont un grand revenu, plus ils sont appelés à contribuer, et moins les prêts et bourses versés sont généreux. Le tableau 12, page 51 exprime ces valeurs.

À partir de la contribution attendue des parents, aux yeux du règlement sur l'Aide financière aux études, il a été possible de créer des catégories permettant de classer précisément le nombre de personnes recevant, selon le revenu de leurs parents, un montant donné. À la suite de la collecte de données, trois classes ont été créées selon les montants reliés à l'Aide financière aux études. Évidemment, il était impossible de créer des classes qui s'agentent parfaitement au revenu des parents, parce que la contribution attendue varie au dollar près, un niveau de précision au-delà des données récoltées dans le cadre de *Derrière ton écran*. En effet, on demandait aux étudiant.es

TABLEAU 12 Contribution financière attendue des parents aux études de leurs enfants, selon le Règlement sur l'aide financière aux études¹

0 \$ à 45 000 \$	0 \$
45 001 \$ à 72 000 \$	0 \$ sur les premiers 45 000 \$ et 19% sur le reste
72 001 \$ à 82 000 \$	5 130 \$ sur les premiers 72 000 \$ et 29% sur le reste
82 001 \$ à 92 000 \$	8 030 \$ sur les premiers 82 000 \$ et 39% sur le reste
92 001 \$ et +	11 930 \$ sur les premiers 92 000 \$ et 49% sur le reste

TABLEAU 13 Répartition de la population étudiante répondante selon le revenu des parents et leur contribution financière (%)

Revenu familial	5 130 \$ ou moins	5 131 \$ à 11 930 \$	11 931 \$ ou plus
Ensemble (n : 1592)	95,4	3,1	1,5
Moins de 45 000 \$ (n : 363)	94,9	2,8	2,2
De 45 001 \$ à 72 000 \$ (n : 324)	97,3	1,5	1,2
De 72 001 \$ à 82 000 \$ (n : 183)	97,7	2,1	-
De 82 001 \$ à 92 000 \$ (n : 173)	94,2	4,6	1,2
De 92 001 \$ et plus (n : 549)	93,2	4,9	2,0

de cocher un des cinq choix correspondant au revenu de leurs parents, choix qui sont utilisés dans tous les tableaux concernant le revenu des parents. Le tableau 13 présente cette répartition.

- D'abord, il apparaît que le montant pour lequel contribuent les parents pour les études de leurs enfants ne varie pas selon le revenu familial. En d'autres mots, même si le revenu familial est plus grand, la contribution des parents ne l'est pas nécessairement;
- Ensuite, aux yeux du programme d'aide financière aux études, les personnes étudiantes dont les parents gagnent entre 45 000 \$ et 72 000 \$ par année devraient recevoir au moins 5130 \$ de leur part. Or, seulement 2,7% de ces personnes reçoivent plus de 5130 \$ de leurs parents, ce qui représente une très

petite portion des personnes étudiantes concernées ;

- Dans le même ordre d'idée, les parents gagnant plus de 92 000 \$ par année seraient tenus de financer les études de leurs enfants à hauteur d'au moins 11 930 \$. Pourtant, ce ne sont que 2,0% qui le font réellement. Parallèlement, ils sont 93,2% à ne contribuer que d'un montant variant entre 0 et 5130 \$.

Le tableau 14 présente ces données, mais en ventilant les montants liés à la contribution des parents différemment. En effet, les classes sont formées pour correspondre davantage à la réalité. Il permet de comprendre, notamment, parmi les parents ayant contribué de moins de 5130 \$, combien sont plus près de ce montant, et combien sont plus près de 0.

TABEAU 14 Répartition de la population étudiante répondante selon le revenu des parents et leur contribution financière (2e organisation des classes) (%)

Revenu familial	0 à 1000 \$	1000 \$ à 2000 \$	2000 \$ et plus
Moins de 45 000 \$ (n : 363)	78,0	10,7	11,3
De 45 001 \$ à 72 000 \$ (n : 324)	71,9	19,1	9,0
De 72 001 \$ à 82 000 \$ (n : 183)	65,0	21,9	13,1
De 82 001 \$ à 92 000 \$ (n : 173)	49,7	34,7	15,6
De 92 001 \$ et plus (n : 549)	45,7	37,2	17,1

- Alors que les parents ayant un revenu de plus de 72 000 \$ devraient contribuer à hauteur de 5130 \$ et plus aux études de leurs enfants, on voit ici qu'une très large proportion n'investit que moins de 2000 \$ par année.
- Selon le montant du revenu familial, c'est près ou plus de la moitié qui n'octroie que moins de 1 000 \$ à leurs enfants, alors qu'ils seraient supposés de contribuer à hauteur de plus de 5130 \$.

92,9% des parents ayant un revenu de plus de 92 000 \$ contribuent à hauteur de moins de 2000 \$ aux études de leurs enfants

INTERPRÉTATION

À la lumière de ces chiffres, un constat clair se dessine : la marge entre la contribution attendue des parents, inscrite dans le Règlement sur l'aide financière aux études, et la contribution réelle des parents, est immense. Conséquemment, les membres de la population étudiante reçoivent de la part du gouvernement moins d'argent que ce dont ils ont besoin, même si leurs parents ne contribuent pas « autant que prévu » à leurs études.

Il ne s'agit pas ici de blâmer les parents de ne pas suffisamment contribuer financièrement aux études de leurs enfants. Il s'agit plutôt de démontrer qu'une très grande portion de la population étudiante reçoit beaucoup moins d'argent par le biais du programme d'aide finan-

cière aux études par rapport à ce dont elle a besoin. Certes, ce programme est supplétif et veut répondre à des besoins auxquels certains parents sont dans l'impossibilité de répondre. Or, on pénalise plusieurs personnes étudiantes, puisqu'on prend pour acquis que leurs parents financent adéquatement leurs études, alors que ce n'est pas le cas. Évidemment, les personnes étudiantes n'ont que peu de contrôle sur l'argent qu'elles reçoivent de leurs parents; ce n'est donc pas à elles d'en assumer les conséquences.

Certes, l'analyse à laquelle nous nous prêtons ici comporte quelques biais. Le principal, qu'il est judicieux de soulever, est le fait qu'une partie des personnes répondantes ayant indiqué le revenu de leurs parents et le montant auquel ils contribuent pourraient, aux yeux de l'AFE toujours, ne pas être dépendantes de leurs parents. Toutefois, même en retirant du calcul les personnes n'étant pas considérées « dépendantes » de leurs parents sur le plan financier, les chiffres demeureraient tout de même très élevés, puisqu'ils le sont déjà beaucoup. Globalement, comme l'échantillon n'a pas été composé de manière aléatoire et que quelques biais existent quant à sa fiabilité, on ne peut garantir la représentativité parfaite des données. Néanmoins, les chiffres détaillés ici témoignent d'une réalité préoccupante quant à la problématique soulevée.

Par rapport à cette situation particulière, la section *Recommandations*, à la fin du présent document, présente une recommandation constructive pour réduire les freins financiers des personnes étudiantes.

CONDITIONS LIÉES À L'EMPLOI

TABLEAU 15 Répartition de la population étudiante répondante selon la variation du nombre d'heures travaillées dans le cadre d'un emploi rémunéré depuis la session d'hiver 2020 (%)

Le nombre d'heures de travail rémunéré...	A beaucoup augmenté	A un peu augmenté	Est resté stable (le même)	A un peu diminué	A beaucoup diminué	Ne travaille pas ou ne travaillait pas à ce moment-là
Ensemble (n : 3780)	14,6	12,8	19,7	12,9	19,4	20,5

- Mis à part le fait que la personne répondante ait indiqué qu'elle ne travaillait pas depuis la session d'hiver 2020 (dans 20,5% des cas), la réalité que la population étudiante a indiquée vivre le plus souvent est une grande diminution de ses heures de travail (19,4%);
- Les personnes ayant déclaré que leur nombre d'heures de travail « a beaucoup augmenté » et « a un peu augmenté » composent 27,0% de l'échantillon sondé, alors que les personnes ayant indiqué qu'il « a un peu diminué » et qu'il « a beaucoup diminué » composent quant à elles 32,3% de l'échantillon. Il s'agit d'une différence de 5,3% ;
- Il est à noter que le nombre d'heures travaillées est resté stable pour 19,7% de la population étudiante, soit pour 1 personne sur 5.

TABLEAU 16 Répartition des personnes étudiantes répondantes selon le niveau de difficulté à trouver un emploi au cours de l'été 2020 (%)

Degré de difficulté à trouver un emploi	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile	N'a pas trouvé d'emploi à l'été 2020	Avait déjà un emploi avant l'été 2020	N'était pas ou n'est pas en ce moment à la recherche d'un emploi
Ensemble (n : 3811)	15,4	17,3	8,8	3,6	8,4	39,5	7,1

- D'abord, plusieurs personnes étudiantes avaient déjà un emploi avant l'été (39,5%) ;
- 20,8% des personnes répondantes ont indiqué qu'il a été « plutôt difficile » ou « très difficile » de trouver un emploi ou encore qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi lors de l'été 2020 ;
- C'est néanmoins respectivement 15,4% et 17,3% des personnes étudiantes qui ont trouvé « très facile » ou « plutôt facile » de trouver un emploi lors de l'été 2020. L'addition de ces deux proportions équivaut à 32,7%.

LOGEMENT

Derrière ton écran a permis de mettre en lumière quantité de phénomènes liés au logement étudiant. Sur plusieurs aspects, l'importance de la charge financière liée au logement est démontrée ; il est alors simple de comprendre que le logement est une source de précarité financière dans presque l'entièreté des cas étudiés en croisant des données entre elles.

C'est un constat qu'avait déjà démontré l'enquête PHARE 2019 au collégial (UTILE 2019). Cette enquête démontre que plus de 3 personnes étudiantes locataires sur 4 consacrent plus de 30% de leur revenu au paiement des frais liés à leur logement. L'enquête PHARE indique également que les locataires ont

des dettes 3,7 fois plus importantes que celles des personnes étudiantes demeurant encore chez leurs parents après deux ans d'études. Finalement, alors que le prix du loyer médian est de 490 \$, le prix médian des résidences étudiantes, lui, est de 320 \$ par mois.

La présente section analysera les conditions de logement en lien avec plusieurs autres variables : prix du logement, lien entre le prix du logement et le revenu du ménage, niveau de difficulté à payer le logement et importance de la dette contractée, principalement. Lorsqu'une différence intéressante est présente entre les locataires et les personnes en résidences (ci-après nommées « personnes résidentes »), elle sera exposée.

28,2% des personnes sondées sont locataires, c'est-à-dire qu'elles vivent dans un logement loué ou en résidences étudiantes

À TITRE DE RAPPEL...

- La section *Méthodologie* indique que 28,2% de la population étudiante est locataire, et qu'au total, 5,6% des personnes étudiantes, elles, vivent en résidences étudiantes. C'est donc précisément ces sous-populations qui seront étudiées ici ;
- Parmi les locataires sont surreprésentées les personnes de plus de 20 ans, qui sont locataires dans 49,4% des cas, et les personnes autochtones, qui le sont dans 43,3%. Ainsi, comme nous l'observerons, améliorer les conditions de logement contribue principalement à la qualité des conditions d'études de ces personnes.

TABEAU 17 Répartition des personnes étudiantes répondantes selon leur situation de logement et leur revenu personnel (%)

%	Moins de 10 000 \$	10 000 \$ à 15 000 \$	Plus de 15 000 \$
Ensemble (n : 1903)	48,9	35,4	15,8
Locataires (n : 571)	41,7	35,2	23,1
Non locataires (n : 1325)	52,1	35,4	12,5
Personnes n'habitant pas en résidences (n : 468)	37,8	35,9	26,3
Personnes habitant en résidences (n : 101)	58,4	32,7	8,9

REVENU FAMILIAL ET PERSONNEL DES PERSONNES LOCATAIRES

D'abord, analysons la relation entre les revenus d'une personne et sa condition de logement. Quelques écarts modestes surviennent quant au revenu personnel, mais se creusent quant au revenu parental.

- Le cas des personnes habitant en résidences est particulier. Ils sont plus à avoir un faible revenu (de moins de 10 000 \$) que l'ensemble de l'échantillon (+9,5%) et que les locataires n'habitant pas en résidence (+ 16,7%). À l'inverse, ils sont moins nombreux à recevoir un revenu de plus de 15 000 \$.
- Obtenir un revenu de 10 000 \$ à 15 000 \$ n'est pas lié à la situation de logement ; peu importe celle-ci, c'est la réalité d'environ une personne sur trois.

- Mise à part les personnes résidentes, les locataires ont en général un revenu plus élevé que la population générale.

INTERPRÉTATION

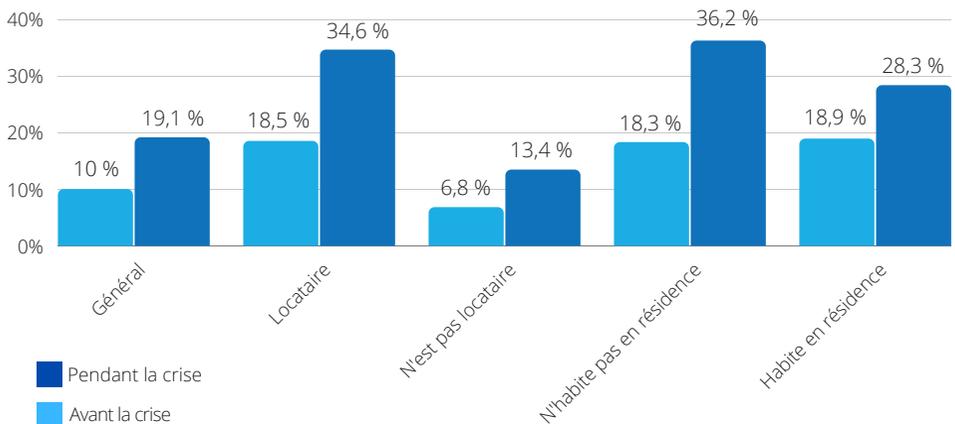
Alors que les locataires sont âgés de moins de 20 ans dans 36,6% des cas, les personnes résidentes, quant à elles, le sont dans 55,9% (+ 19,3%) des cas. Le fait qu'elles soient plus jeunes peut expliquer leur revenu plus faible. En effet, comme il a été démontré plus haut, les plus jeunes répondant ont un revenu nettement moins élevé.

TABLEAU 18 Répartition des personnes répondantes selon leur situation de logement et leur revenu familial (%)

%	Moins de 10 000 \$	10 000 \$ à 15 000 \$	Plus de 15 000 \$
Ensemble (n : 1903)	48,9	35,4	15,8
Locataires (n : 571)	41,7	35,2	23,1
Non locataires (n : 1325)	52,1	35,4	12,5
Personnes n'habitant pas en résidences (n : 468)	37,8	35,9	26,3
Personnes habitant en résidences (n : 101)	58,4	32,7	8,9

- Alors que le revenu de 36,6% des parents de la population étudiante en général est de plus 92 000 \$, ce nombre est presque deux fois moindre pour les personnes qui ont signé un bail de logement ;
- À l'inverse, les personnes vivant en logement ont des parents gagnant moins de 45 000 \$ dans beaucoup plus de cas (+18,4%).

FIGURE 4 Proportion de personnes répondantes n'ayant pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins selon la situation de logement (%)



- D'emblée, les personnes locataires manquent d'argent dans 18,5% des cas (+11,7% par rapport aux non-locataires) ;
- Pour la population générale, tant que pour les locataires, la crise a environ fait doubler le nombre de personnes n'ayant pas suffisamment d'argent. Or, comme ce nombre en temps hors crise, est plus grand pour les locataires, il l'est conséquemment aussi pendant la crise. C'est donc 34,6% de ces personnes qui disent manquer d'argent (+15,5%).

moins grand nombre par la crise. Si le même nombre de résident.es et de locataires manquait d'argent avant la crise, la situation financière des personnes résidentes a moins été affectée par la crise comparativement à leurs pairs locataires (-6,3%).

34,6% des locataires n'ont pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins pendant la crise.

INTERPRÉTATION

À la lumière de ces données, on observe différents phénomènes. D'abord, la crise a affecté davantage les personnes vivant en logement. Les montants à déboursier pour le loyer expliquent simplement cette situation. Néanmoins, ces chiffres exposent le fait que les personnes habitant en résidences sont affectées en

PRIX DU LOYER

Dans le questionnaire, les gens avaient à entrer le coût précis de leur loyer. La firme de sondage a regroupé toutes les réponses en quatre classes de réponses qui permettent d'exprimer la diversité des données sans toutefois se retrouver avec une classe dont le nombre de données est beaucoup plus faible que pour les autres classes. Ce prix est ici comparé à la situation de logement, puis au revenu personnel et familial.

TABLEAU 19 Répartition de la population étudiante répondante selon la situation de logement et le prix du loyer (%)

%	Moins de 350 \$	350 \$ à 500 \$	501 \$ à 700 \$	Plus de 700 \$
Locataires (n : 927)	28,9	36,5	20,5	14,1
Personnes n'habitant pas en résidences (n : 776)	23,5	36,9	23,2	16,5
Personnes habitant en résidences (n : 193)	50,3	35,2	9,8	4,7

TABEAU 20 Répartition de la population étudiante selon le revenu personnel annuel et le coût du loyer (%)

%	Moins de 350 \$	350 \$ à 500 \$	501 \$ à 700 \$	Plus de 700 \$
Moins de 10 000 \$ (n : 226)	29,2	38,9	17,7	14,2
10 000 \$ à 15 000 \$ (n : 191)	29,3	41,4	18,8	10,5
Plus de 15 000 \$ (n : 127)	20,5	30,7	29,1	19,7

- De prime abord, on observe que le coût du loyer des personnes vivant en résidences est souvent moins élevé. En effet, elles ne sont que 14,5% à déboursier plus de 500 \$ pour leur loyer, contre 34,6% pour les locataires en général (+20,1%). La tendance inverse, naturellement, s'observe quant aux loyers de moins de 350 \$;

34,6% des locataires déboursent plus de 500\$ pour leur loyer.

- Le lien entre le revenu personnel et le coût d'un loyer se perçoit seulement à partir d'un revenu de plus de 15 000 \$. En effet, les loyers de plus de 500 \$ sont attribués à 48,8% des gens ayant un tel revenu, alors que ce n'est le cas que pour environ 30% des personnes ayant un revenu de moins de 15 000 \$;

INTERPRÉTATION

Le test statistique du khi-carré montre l'absence de lien entre le revenu familial et le coût du logement.

Ces données démontrent d'abord que les personnes recevant un revenu de plus de 15 000 \$ paient un loyer plus important. On pourrait croire que ces personnes, ayant les moyens, se permettent un loyer plus dispendieux. Toutefois, la tendance inverse est tout aussi probable : les personnes ayant un loyer plus élevé doivent davantage déboursier pour pouvoir en défrayer les frais, et ont ainsi un plus grand revenu.

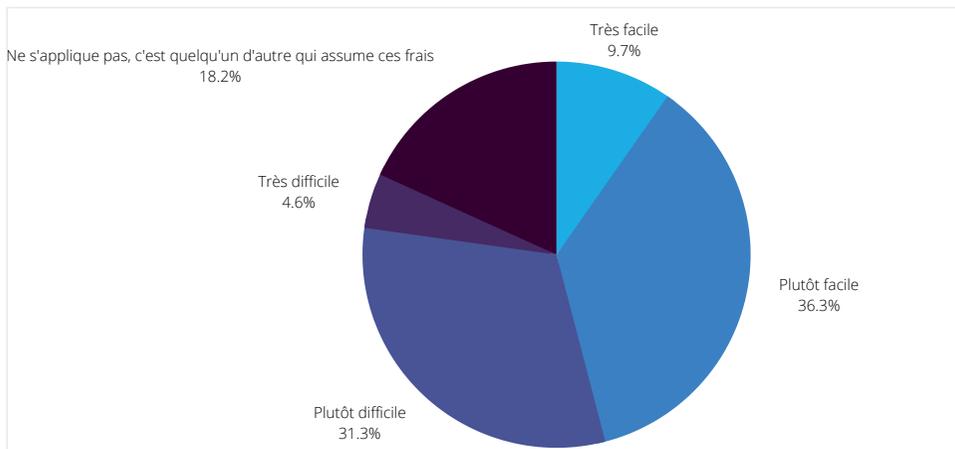
Le tableau suivant confirme la relation entre le revenu personnel et le coût du loyer, en détaillant, selon cette dernière variable, le revenu annuel moyen. L'important saut que fait le revenu moyen, lorsque le loyer dépasse 500 \$, témoigne donc de cette réalité. En effet, à partir de ce moment, il grimpe de 19,4%.

NOUVEAU DE DIFFICULTÉ À PAYER LE LOGEMENT

Dans le questionnaire, il était demandé aux personnes d'indiquer, sur une échelle à quatre niveaux, à quel point il est difficile pour eux de défrayer les coûts de leur logement. La figure 5 et le tableau

21 montrent d'abord les résultats généraux, puis les mettent en relation avec différents paramètres, tels que le coût du loyer, le revenu personnel et familial, etc.

FIGURE 5 Répartition des personnes répondantes locataires selon le degré de difficulté à payer le logement (%)



TABEAU 21 Répartition de la population étudiante répondante selon son revenu personnel annuel et le degré de difficulté à payer le logement (%)

%	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile	Ne s'applique pas, c'est quelqu'un d'autre qui assume ces frais	Plutôt difficile/très difficile
Moins de 10 000 \$ (n : 235)	7,7	29,8	33,2	6,4	23,0	39,6
10 000 \$ à 15 000 \$ (n : 198)	8,1	42,4	32,3	2,5	14,6	34,8
Plus de 15 000 \$ (n : 132)	12,9	44,7	30,3	3,8	8,3	34,1

- Environ 1 personne sur 3 considère plutôt difficile le fait de défrayer les frais de son logement, et ce, avec peu de variations selon le revenu ;
- Toutefois, les personnes avec un revenu de plus de 10 000 \$ sont beaucoup plus nombreuses à juger le paiement du loyer « facile » (+12,6% à +14,9%) ;
- À l'inverse, ces personnes sont aussi plus nombreuses à juger le paiement du loyer plutôt ou très difficile (environ +5%) ;
- Le nombre de personnes n'ayant pas à assumer les frais de logement eux-mêmes diminue de 6 à 7% environ d'un pallier à l'autre.

INTERPRÉTATION

Il est intéressant de constater que, peu importe le revenu, la même proportion de personnes considère « plutôt difficile » de payer son logement. Ainsi, évidemment, d'autres variables entrent en jeu dans la perception de la difficulté à payer ; on peut penser principalement au coût du loyer, qui semble influencé par le revenu. Cette variable semble venir équilibrer cette proportion.

Le nombre de personnes qui n'ont pas à défrayer eux-mêmes les frais de leur logement varie aussi de manière importante selon le revenu.

TABEAU 22 Répartition de la population étudiante répondante selon la situation de logement et le degré de difficulté à payer le logement (%)

%	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile	Ne s'applique pas, c'est quelqu'un d'autre qui assume ces frais	Plutôt difficile/très difficile
Locataires (n : 1046)	9,7	36,3	31,3	4,6	18,2	35,9
Personnes n'habitant pas en résidences (n : 836)	8,9	38,2	32,5	4,4	16,0	36,9
Résident.es (n : 207)	13,0	29,0	25,6	5,3	27,1	30,9

- Les personnes ne vivant pas en résidences étudiantes indiquent qu'il est « plutôt facile » de payer leur logement dans 38,2% des cas, alors que les personnes vivant en résidences font cette déclaration dans 29,0% des cas (-9,2%);
 - Les résident.es n'ont pas à assumer eux-mêmes les frais de leur logement dans 27,1% des cas, c'est-à-dire 11,1% plus souvent que les personnes n'habitant pas en résidences. Cette donnée peut donc expliquer la donnée précédente;
 - Les locataires qui n'habitent pas en résidences considèrent qu'assumer le coût de leur loyer est plutôt ou très difficile dans 36,9% des cas, soit 5% de plus que les personnes habitant en résidences pour la même donnée.
- Ainsi, vivre en résidences étudiantes semble rendre le paiement des frais de loyer légèrement plus aisé que vivre en appartement.
- 31,3%** des locataires considèrent qu'il est plutôt difficile de payer son loyer.

TABLEAU 23 Répartition de la population étudiante selon le coût du loyer de la population étudiante collégiale et le degré de difficulté à payer le logement (%)

%	Très facile	Plutôt facile	Plutôt difficile	Très difficile	Ne s'applique pas, c'est quelqu'un d'autre qui assume ces frais	Plutôt difficile/très difficile
Moins de 350\$ (n : 274)	14,6	41,6	23,4	2,9	17,5	26,3
350 \$ à 500 \$ (n : 349)	7,7	39,5	29,5	5,4	17,8	34,9
501 \$ à 700 \$ (n : 195)	7,2	35,9	37,4	6,7	12,8	44,1
Plus de 700 \$ (n : 132)	7,6	28,0	45,5	5,3	13,6	50,8

- Le fait de trouver plutôt ou très difficile le paiement du logement gradue de manière relativement constante d'un palier de réponses à l'autre. Cette proportion passe de 26,3% à 50,8% entre les personnes déboursant moins de 350 \$ et celles déboursant plus de 700 \$;
- Toutefois, pour ces deux paliers opposés, la différence entre les réponses à « très facile » et « plutôt facile » est légèrement moins marquée, passant de 56,2% à 35,6%.

INTERPRÉTATION

Un peu plus haut, il a été démontré qu'un certain lien existe entre le coût du loyer et le revenu personnel. Deux théories étaient avancées : soit une personne avec un plus haut revenu se permet de dépenser davantage pour le logement, soit une personne dont le logement est plus dispendieux doit compenser en obtenant davantage de revenus.

Le lien entre le coût du loyer et la difficulté à le payer permet de clarifier les hypothèses avancées. Les personnes qui paient un loyer plus cher tendent à avoir plus d'argent. Toutefois, plus le prix du loyer est élevé, plus la proportion de personnes qui ont de la difficulté à payer leur loyer augmente. Cette tendance semble donc démontrer que c'est le fait d'avoir un logement plus cher qui fait en sorte qu'une personne doive obtenir un plus grand revenu.

En effet, il semble que ce soit pour payer ce loyer plus élevé que la population étudiante doit travailler davantage pour

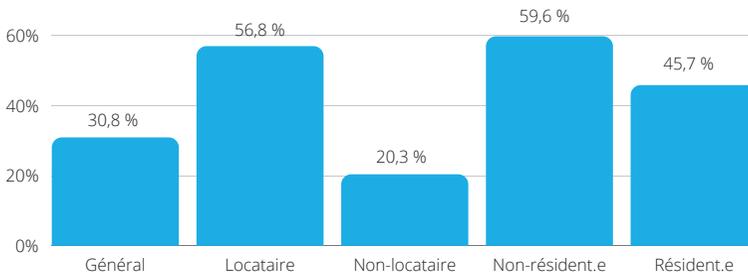
avoir un revenu plus important. On peut aussi penser que la différence de revenu personnel ne soit pas assez importante pour combler la différence de loyer. En bref, comme il s'agit d'une relation, les deux hypothèses énoncées ci-haut doivent être considérées.

RELATION AVEC LA DETTE

À la lecture de la figure 6, il apparaît que le fait d'être en logement a un lien avec le fait d'avoir des dettes. Comme le logement représente une dépense additionnelle, il semble juste de croire que c'est le fait d'être en logement qui augmente le niveau d'endettement.

- La différence quant au nombre de personnes ayant des dettes est très importante entre les non-locataires et les personnes locataires, alors que cette marge est de 36,5% ;
- Les personnes résidentes sont beaucoup moins nombreuses à avoir des dettes que les personnes n'habitant pas en résidences, alors que la différence est de 14,9%.

FIGURE 6 *Proportion des personnes répondantes ayant des dettes selon la situation de logement (%)*



INTERPRÉTATION

De prime abord, il est clair que l'endettement étudiant est fortement affecté par le fait d'être en logement ou non, et ce de manière assez majeure. Les chiffres semblent montrer que vivre en résidences a un impact moins grand sur la dette. Or, il faut être prudent : les personnes résidentes sont souvent plus jeunes, selon les données de *Derrière ton écran*. En effet, l'âge moyen des personnes résidentes est de 20 ans, alors que celui des locataires est de 23 ans. Les personnes résidentes n'ont peut-être simplement « pas eu le temps » de contracter des dettes, alors qu'elles débutent leur parcours collégial.

EN BREF : LE LOGEMENT, VECTEUR DE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

À la lumière de nombreuses données, il apparaît clair que le logement contribue considérablement à la précarité financière d'un individu, et ce, sur plusieurs aspects. Alors que 34,6% des locataires considéreraient manquer d'argent pendant la crise, c'était le cas pour 12,9% des personnes n'étant pas locataires.

Ensuite, les personnes qui reçoivent un plus grand revenu paient un loyer plus cher. Deux facteurs peuvent sous-tendre cette situation : le fait que les personnes plus aisées puissent permettre de se payer un loyer plus dispendieux, ou à l'inverse, le fait que les personnes qui paient un loyer au coût plus élevé doivent travailler davantage pour le payer, ce qui, conséquemment, leur confère un revenu

plus élevé. Il semble que cette deuxième théorie s'applique à une proportion non-négligeable de personnes répondantes. En effet, les personnes payant un loyer plus cher, même si plusieurs de celles-ci ont un revenu plus élevé, ont tout de même plus de difficulté à payer leur loyer, et ce phénomène suit une progression relativement régulière.

Finalement, la proportion des personnes ayant des dettes augmente drastiquement chez la population étudiante en logement. On peut penser que selon le nombre d'études passées, le montant des dettes augmente, puisque les dépenses s'accumulent d'une année à l'autre. Néanmoins, une chose est certaine : les coûts liés au logement font monter le montant de la dette de beaucoup.

Toutefois, un aspect bien précis est fort encourageant : les résidences étudiantes. Les données démontrent que la condition financière des personnes vivant en résidences étudiantes est moins difficile que celles vivant en logement. Ainsi, encourager la population étudiante à habiter en résidences est une avenue intéressante, parce qu'elle diminue les coûts liés au logement et les impacts sur la condition étudiante en général. Une recommandation à cet égard est formulée dans la section « recommandations » du présent rapport.

CONCLUSION

À la lumière de toutes ces données, le constat est simple : la crise a affecté les finances de la population étudiante. D'abord, le nombre de personnes ayant indiqué ne pas avoir suffisamment d'argent pour répondre à leurs besoins varie, évidemment, d'une sous-population à une autre. Alors que ce nombre est de 19,1% pour la population en général, il double pour les personnes dont le revenu familial est de moins de 45 000 \$ et pour les personnes ayant des dettes.

Finalement, la situation liée à la dette est aussi source de précarité financière. Non seulement le nombre de personnes endettées augmente, mais en plus, le montant des dettes comme tel augmente aussi. Parallèlement, alors que la présence des dettes est plus fréquente chez les personnes étudiantes dont les parents sont moins fortunés, elle est, à l'inverse, plus fréquente chez les personnes étudiantes dont le revenu est plus grand.

Une section ultérieure analysera les liens entre la précarité financière et la santé psychologique.

Les impacts de la crise sociosanitaire sur les finances de la population étudiante à long terme se doivent d'être considérés. L'endettement étudiant, un enjeu déjà majeur, doit être considéré à sa juste valeur. Il sera, après la crise, essentiel d'assurer que le soutien financier à la population étudiante soit optimal. Alors que le Québec sera dans une période de relance économique, il sera primordial de s'assurer que la situation financière d'un individu ne soit pas une barrière à sa diplomation, alors que la société aura besoin d'une relève forte et qualifiée.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Au risque de répéter un phénomène largement connu scientifiquement et médiatiquement, la santé psychologique de la population étudiante est un enjeu majeur, soulevé depuis quelques années déjà. Gosselin et Ducharme (2017) démontraient que 35,1% de la population étudiante éprouvait souvent ou tout le temps de l'anxiété. Le sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC), quant à lui, rapporte que, alors que la moitié de la population étudiante de première année ressent le besoin d'obtenir de l'aide pour gérer son stress, seul le tiers est en mesure de recevoir une telle aide lorsqu'elle tente d'en trouver (Gaudreult et Normandeau 2018). Il apparaît donc primordial que soit bonifiée l'offre de services d'aide psychosociale.

Pour des raisons évidentes, nombre de variables sont associées à l'état de santé psychologique de la communauté étudiante. Au premier chef, on peut penser à l'isolement, à la précarité financière, au fait d'avoir un endroit calme et propice à la concentration et au fait de voir sa charge de travail augmenter. Quelques autres particularités seront également étudiées.

Les données de la FECQ renchérissent plusieurs constats émis par différentes agences de recherches. Par exemple, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) indique que 30% des personnes âgées de 18 à 24 ans rapportent un niveau de détresse psychologique problématique; cette proportion est 2,5 fois plus élevée que l'ensemble de la population (Dubé et al. 2020 b). Dans le même ordre d'idée, 22% des jeunes considèrent leur état de santé psychologique passable ou mauvais, alors que cette statistique est de 13% pour l'ensemble de la population (Dubé et al. 2020 b). Finalement, une enquête du Ministère de l'Enseignement supérieur indique que 64% de la population étudiante collégiale et universitaire « vit de l'isolement et ressent davantage d'anxiété ou de détresse psychologique » (Synopsis 2020).

Derrière ton écran a enquêté sur la santé psychologique en considérant trois aspects clés : la détérioration de la santé psychologique à la suite de la crise sanitaire, les pensées suicidaires et idées noires, et finalement, la consultation de ressources d'aide psychosociale ainsi que les modalités de consultation.

DÉTÉRIORATION DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE : LES MULTIPLES FACTEURS

La section suivante détaille plusieurs facteurs liés au niveau de détérioration de la santé psychologique. Pour ce sous-thème, les réponses données par plusieurs sous-populations ont été analysées par rapport à la question suivante: « Depuis le début de la crise de la COVID-19, selon ce que vous en savez ou en ressentez, votre état de santé psychologique s'est-il amélioré, est-il demeuré le

même ou s'est-il détérioré ? »¹ La donnée principale à avoir en tête est la suivante: 63,8% des personnes ont indiqué que leur santé psychologique s'est détériorée. Le tableau suivant décrit les pourcentages obtenus aux différents choix de réponses.

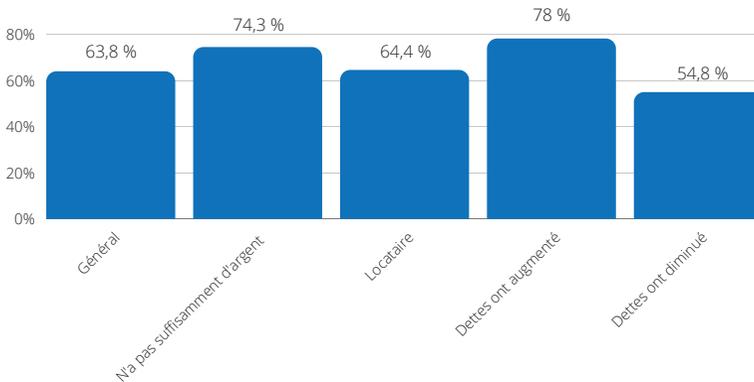
1. Pour l'ensemble des données traitées pour cette question, la réponse « Ne sait pas/ne souhaite pas répondre » a été retirée.

TABLEAU 24 Répartition de l'ensemble de la population étudiante collégiale selon le niveau de variation de l'état de santé psychologique (%)

%	S'est amélioré	Est demeuré le même	S'est détérioré
Ensemble (n : 5976)	5,9	30,2	63,8

RELATION AVEC LA CONDITION FINANCIÈRE

FIGURE 7 Proportion de personnes étudiantes répondantes ayant indiqué que leur état de santé psychologique s'est détérioré selon leur situation financière



« Je n'ai plus de motivation, plus de vie sociale. Je ne fais que me lever et faire la même chose chaque jour. »

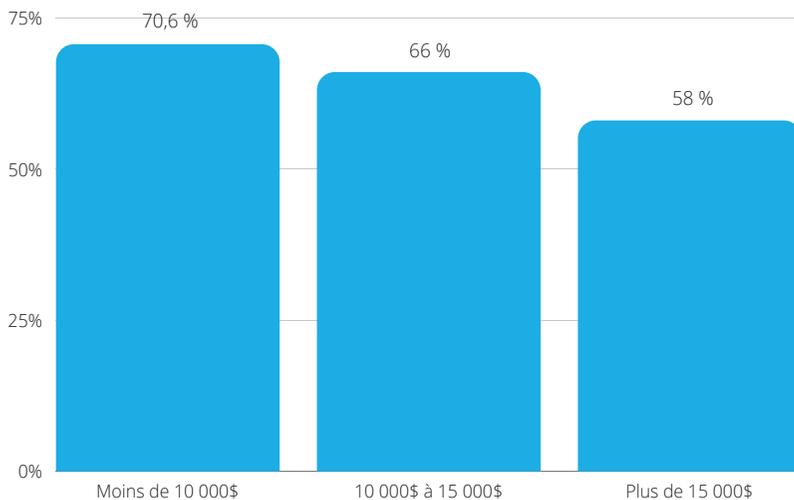
« Mon état mental s'est détérioré à un point tel que chaque journée est de plus en plus difficile à vivre. »

INTERPRÉTATION

Ce premier tableau¹, qui expose les liens entre divers aspects de la condition financière d'un individu et le fait de considérer l'état de sa santé psychologique comme s'étant détérioré, révèle des tendances intéressantes. Nommons d'abord ce qui n'a pas d'impact : le fait d'être locataire. Il sera présenté plus loin que c'est plutôt la difficulté à payer le logement qui est associé à la détérioration de la santé psychologique.

Par la suite, le fait de ne pas avoir suffisamment d'argent est fortement associé au fait de voir sa santé psychologique se détériorer (+10,5%). Finalement, les dettes semblent aussi jouer un rôle important : voir ses dettes augmenter est fortement relié à la détérioration de l'état psychologique (+14%) ; à l'inverse, voir ses dettes diminuer est lié à une amélioration de l'état de santé psychologique (-9%).

FIGURE 8 Proportion de personnes étudiantes répondantes ayant indiqué que leur état de santé psychologique s'est détérioré selon leur revenu personnel (%)

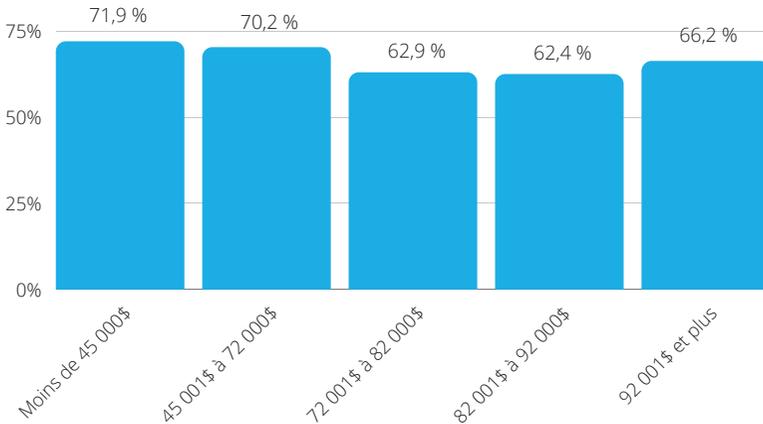


1. Le seuil de signification khi-carré concernant le lien entre le fait d'être locataire et le fait de considérer que sa santé psychologique s'est détériorée est de $p=0,514$.

Il est ici possible d'apercevoir une relation avec le revenu personnel. En effet, plus le revenu est bas, plus l'état de santé psychologique semble se dégrader. Néan-

moins, par rapport à la donnée générale de 63,8%, le tableau présente une variation d'environ 6%, à la hausse comme à la baisse.

FIGURE 9 Proportion de personnes étudiantes répondantes ayant indiqué que leur état de santé psychologique s'est détérioré selon le revenu annuel de leurs parents (%)



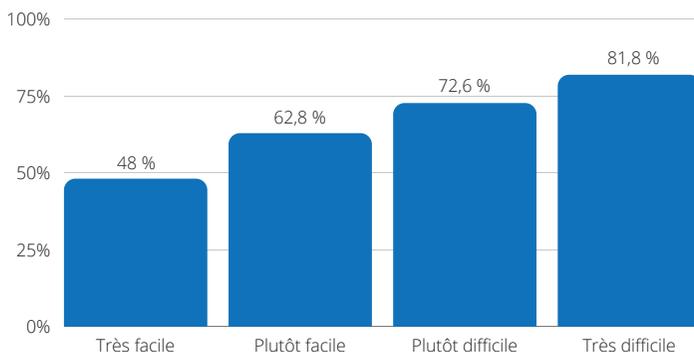
« Je n'ai aucun moyen de m'acheter les livres et manuels sans demander de l'argent à mes parents, qui ont besoin de ces fonds. Ma santé mentale se détériore, ma mémoire est moins bonne qu'avant, mon stress augmente à vue d'œil. Je ne sais plus quoi faire. »

63,8% considèrent que leur état de santé psychologique s'est détérioré durant la crise.

Plusieurs phénomènes sont intéressants à observer à la figure 9. D'abord, une différence claire se dessine entre les personnes dont les parents gagnent moins de 72 001 \$ et celles dont ils gagnent plus de 72 000 \$. La différence entre ces

groupes est d'environ 8 à 10%. Or, une fois que le salaire des parents dépasse 92 000 \$, la détérioration de la santé psychologique recommence à monter, pour atteindre 66,2%.

FIGURE 10 Proportion de personnes étudiantes répondantes ayant indiqué que leur état de santé psychologique s'est détérioré selon le revenu annuel de leurs parents (%)



INTERPRÉTATION

Sur le lien entre la condition financière et l'état de santé psychologique, ce sont assurément les conditions de logement qui sont associées aux variations les plus importantes. Comme il a été noté plus haut, le simple fait d'être en logement n'est pas à associer à lui seul à la santé mentale. En effet, c'est plutôt la difficulté à payer le logement qui semble reliée à la santé psychologique. Rappelons ici que les personnes habitant en logement vivent davantage de précarité financière. Ainsi, alors que les personnes ayant de la facilité à défrayer les coûts liés au logement constatent en moins grand nombre une détérioration de leur santé psychologique, à l'inverse, les personnes éprouvant de la difficulté à payer leur loyer le constatent plus souvent.

UN MOT SUR LES SOUS-GROUPES ÉTUDIÉS

Tel que présenté dans le tableau de la section « portrait sociodémographique », il y a peu de différences quant à cette question selon l'appartenance à une sous-population. À titre de rappel, moins de membres de la population autochtone semblent vivre une détérioration de leur état de santé psychologique (-8%), et c'est pratiquement la seule différence notable.

IMPACTS DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Derrière ton écran indique que les personnes n'ayant pas d'endroit calme et propice à l'apprentissage considèrent que leur santé psychologique s'est détériorée dans 80% des cas (+ 16%). Cette donnée est toutefois à interpréter avec prudence. De prime abord, certes, il est tentant de penser que c'est parce qu'une personne n'a pas d'endroit calme qu'elle voit sa santé psychologique affectée, une hypothèse fort probable. Or, il est aussi

possible qu'une personne dont la santé psychologique est affectée peut considérer qu'un endroit à l'apparence adéquat l'est moins, parce que cette personne a plus de difficultés à se concentrer, vu sa condition psychologique plus fragile. La relation entre ces deux variables sera approfondie dans la section « Condition étudiante en lien avec la formation à distance ».

FIGURE 11 Répartition de la population étudiante répondante ayant indiqué ne « pas du tout » avoir aimé l'enseignement à distance selon la variation de leur état de santé psychologique (%)

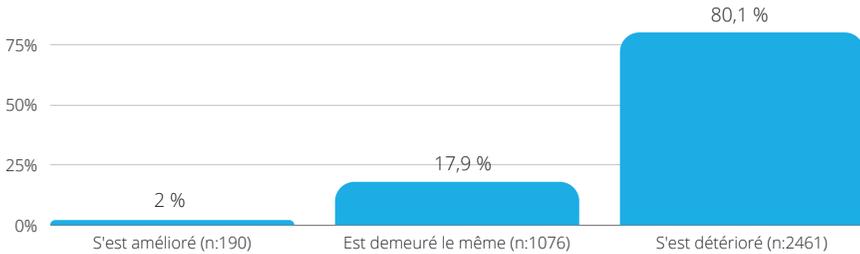
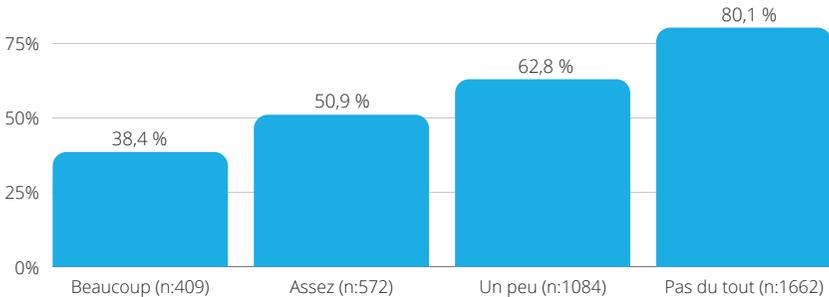


FIGURE 12 Proportion de personnes étudiantes répondantes ayant indiqué que leur état de santé psychologique s'est détérioré selon l'appréciation de la formation à distance (%)



Rappelons d'abord que la donnée générale, pour cette question, indique que 44% des personnes n'aiment pas du tout l'enseignement à distance par rapport à l'enseignement présentiel. Parmi ces personnes, il est possible d'observer à la figure 11 une importante variation entre celles ayant indiqué que leur état de santé s'est amélioré, est demeuré la même et s'est détérioré. En ce sens, parmi les personnes ayant indiqué ne pas du tout avoir aimé l'enseignement à distance, 80,1% ont vu leur santé psychologique se détériorer.

Le croisement de données inverses met en lumière à peu près le même phénomène. En effet, plus la réponse à la ques-

tion « avez-vous aimé l'enseignement à distance en comparaison à un enseignement régulier » est négative, plus l'état de santé psychologique semble se détériorer.

PENSÉES SUICIDAIRES ET IDÉES NOIRES

Nous avons posé la question suivante en référant à deux temps, soit « Avant la crise de la COVID-19 » et « Aujourd'hui »: « vous arrive ou arrivait-il d'avoir des idées noires ou des pensées suicidaires? » Nous avons compilé dans le tableau suivant le nombre de personnes ayant répondu « souvent » ou « très souvent ».

TABLEAU 25 Répartition des personnes répondantes ayant des pensées suicidaires selon le sous-groupe étudié, avant et pendant la crise (%)¹

Situation	AVANT LA CRISE					
	Général	Autochtone	Communauté culturelle	Minorité visible	Population étudiante internationale	N'a pas suffisamment d'argent pendant la crise
A souvent des pensées suicidaires avant la crise	2,6	4,5	4,8	2,8	3,6	5,4
A très souvent des pensées suicidaires avant la crise	1,1	2,2	0,4	2,2	2,3	2,3
A souvent ou très souvent des pensées suicidaires avant la crise	3,7	6,7	5,2	5,0	5,9	7,7

1. Les données en gras représentent l'addition entre les deux rangées leur étant précédentes pour ce tableau spécifiquement.

PENDANT LA CRISE						
Situation	Général	Autochtone	Communauté culturelle	Minorité visible	Population étudiante internationale	N'a pas suffisamment d'argent pendant la crise
A souvent des pensées suicidaires pendant la crise	4,4	9	8,6	6,2	5	7,2
A très souvent des pensées suicidaires pendant la crise	1,8	1,1	1,9	2,7	2,7	3,5
A souvent ou très souvent des pensées suicidaires pendant la crise	6,2	10,1	10,5	9,9	7,7	10,7
Augmentation en pourcentage avant/pendant la crise	67,6	50,7	101,9	98,0	30,5	39,0

- Alors que pour la population en général, 6,2% des personnes éprouvent souvent ou très souvent des pensées suicidaires pendant la crise, c'est le cas de 10,7% des personnes indiquant manquer d'argent, de 10,5% des personnes issues des communautés culturelles et de 10,1% des autochtones ;
- Le nombre de personnes rapportant avoir souvent ou très souvent des idées noires augmente pour tous les sous-groupes analysés pendant la crise comparativement à avant la crise, allant jusqu'à doubler parfois. Cette augmentation est principalement importante chez les commu-

nautés culturelles, les minorités visibles et la population en général ;

6,2% ont rapporté vivre des pensées suicidaires ou des idées noires pendant la crise.

- Il est important de noter que pour les sous-groupes étudiés, 1 personne sur 10 indique vivre souvent ou très souvent des pensées suicidaires. C'est une donnée qui confirme de manière alarmante la détresse vécue par la population étudiante, puisque ces sous-groupes ont également indiqué plus souvent que leur état de santé psychologique s'est détérioré durant la crise.

CAUSES DE LA DÉTÉRIORATION DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE SELON LES RÉPONDANTES

La précédente section présentait des facteurs associés à la détérioration de la santé psychologique par le biais de croisements de données. Afin de déterminer si les personnes répondantes considéraient ces facteurs, ou d'autres, comme des causes de cette détérioration, elles ont été interrogées sur la ou les raisons auxquelles elles attribuaient le phénomène. Les personnes pouvaient attribuer plusieurs causes. Le tableau suivant présente l'essentiel des données.

« Soutenir un ami qui a des pensées suicidaires a été difficile. La charge de travail investie chaque semaine n'a fait qu'augmenter avec les cours en ligne, et les difficultés à se connecter ou à rejoindre nos professeurs sont évidentes. »

« Mon état psychologique se détériore, j'ai des pensées suicidaires chaque jour ou presque et j'ai besoin de voir des gens autres que mes parents et mon frère »

86,2% associent l'isolement à la détérioration de leur santé psychologique

TABLEAU 26 Nombre de personnes répondantes ayant attribué chacune de ces causes à la détérioration de leur santé psychologique, en pourcentage

Causes	%
L'isolement	86,2
Une augmentation de ma charge de travail liée aux études	72,7
Des modalités et obligations liées à de la formation à distance	67,4
Une augmentation de la pression liée à la performance scolaire	63,4
Des tensions familiales ou conjugales plus fortes	30,8
L'impossibilité de faire des activités (pas de sorties, de sports, etc.)	1,7
Problèmes au travail (charge de travail, perte d'emploi, etc.)	1,4
L'incertitude (ne pas savoir ce qui va se passer, etc.)	0,6
Autre	3,8
NSP/NRP	0,4

À PROPOS DE LA CHARGE DE TRAVAIL

La charge de travail est un facteur important de détérioration de la santé psychologique. En effet, le tableau ci-haut indique que c'est une cause pour 73% de la population étudiante. Le tableau ci-bas, quant à lui, exprime le lien entre la détérioration de la santé psychologique et la charge de travail.

- Une tendance frappante se dégage : plus la charge de travail augmente, plus le risque de voir sa santé psychologique se détériorer augmente.

80,8% des personnes ayant indiqué que leur charge de travail a augmenté ont noté une détérioration de leur état de santé psychologique

TABLEAU 27 Répartition des personnes répondantes selon la variation de leur charge de travail et de leur état de santé psychologique (%)

Charge de travail	État de santé psychologique		
	S'est amélioré	Est demeuré le même	S'est détérioré
Beaucoup plus grande (n : 1056)	2,0	17,2	80,8
Plus grande (n : 1479)	4,3	29,0	66,7
Égale ou équivalente (n : 757)	6,3	38,6	55,1
Plus petite (n : 361)	11,4	43,2	45,4
Beaucoup plus petite (n : 78)	21,8	32,1	46,2

AMÉLIORATION DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Environ 6% de la population étudiante a néanmoins indiqué que sa santé psychologique s'est améliorée. Bien qu'il s'agisse d'une minorité, il importe de présenter les principales raisons de cela. Les raisons les plus souvent invoquées incluent le fait d'avoir plus de temps pour se reposer (79%), le fait d'avoir plus de temps de qualité en famille (48,5%) et la diminution de la charge de travail liée aux études (45%).

« Je sais que j'ai besoin de temps pour décrocher et m'occuper de ma santé mentale, mais si je le fais, je vais prendre du retard dans mes études et ça me causera encore plus de stress. »

SERVICES D'AIDE PSYCHOSOCIALE

Le tableau suivant présente la proportion de personnes qui ont considéré avoir besoin d'aide psychosociale, et du nombre ayant répondu oui, combien ont eu recours à ces services.

TABLEAU 28 Répartition de la population étudiante répondante selon le besoin d'aide psychosociale, avant et pendant la crise (%)

	Oui	Non
Besoin d'aide psychosociale avant la crise (n : 5955)	24,9	75,1
Besoin d'aide psychosociale pendant la crise (n : 5513)	44,6	55,4

Aux personnes ayant répondu oui à cette question, le sondage leur demandait s'ils avaient consulté une telle ressource.

TABLEAU 29 Répartition de la population étudiante répondante selon le fait d'avoir consulté une ressource d'aide psychosociale, avant et pendant la crise (%)

	Oui	Non
A consulté une ressource d'aide psychosociale avant la crise (n : 1473)	48,3	51,7
A consulté une ressource d'aide psychosociale pendant la crise (n : 2447)	26,6	73,4

- Près de deux fois plus de personnes ont considéré avoir besoin de ressources d'aide pendant la crise. Or, lors de la crise, le nombre de personnes qui ont consulté ces ressources diminue de 21,7%, passant de 48,3% à 26,6%.

INTERPRÉTATION

Ici, il est primordial de noter un aspect précis : la question « avez-vous consulté une ressource professionnelle (ex. : psychologue, travailleur [se] social(e), etc.) ? » était posée deux fois, soit par rapport à la situation avant la crise et à celle pendant la crise. Elle était posée uniquement aux personnes ayant déclaré ressentir le besoin de consulter une telle ressource. Les données montrent que la proportion de personnes ayant besoin de consulter augmente beaucoup pendant la crise. La cause la plus probable est justement que la santé psychologique a été considérablement affectée par la crise, comme *Derrière ton écran* expose.

En ce sens, le nombre de personnes qui ont consulté une ressource d'aide parmi les personnes en ressentant le besoin diminue, en grande partie parce que le nombre de personnes en ressentant le besoin, lui, augmente.

Le nombre de personnes ayant consulté avant et pendant la crise, lui, est respectivement de 711 et de 650. Il y a donc une légère diminution du nombre de personnes ayant consulté de telles ressources d'aide pendant la crise (les données exprimant les causes potentielles sont exprimées plus bas). Ainsi, on peut en conclure qu'avant la crise, 1 personne sur 2, environ, qui ressentait le besoin d'obtenir de l'aide sur le plan psychologique a pu avoir accès à des ressources, alors que pendant la crise, il s'agit plutôt

de 1 personne sur 4. Toutefois, comme le nombre de personnes ayant ressenti le besoin de consulter une telle ressource est de près de 20% plus grand pendant la crise, il apparaît que le « volume » de services nécessaire pour répondre à la demande de toutes les personnes étudiantes en ayant besoin n'a pas été suffisant.

En bref, les données démontrent que certes, plus de personnes étudiantes ressentent le besoin de consulter une ressource d'aide psychosociale, mais que ces ressources ne sont pas disponibles en quantité suffisante. Une recommandation à cet égard est formulée dans la section « Recommandations »

RAISONS POUR LESQUELLES LES PERSONNES N'ONT PAS CONSULTÉ DE RESSOURCES D'AIDE PSYCHOSOCIALE

TABEAU 30 Raisons invoquées par les personnes n'ayant pas consulté de ressources d'aide psychosociale malgré qu'elles rapportent en ressentir le besoin **avant la crise** (%)

Raisons	Ensemble (n : 494) (%)
Le coût trop élevé des services	35
Le service d'aide ne me convenait pas, je ne croyais pas à son efficacité	26,3
Il n'y avait pas d'intervenant(e) disponible dans un temps raisonnable	23,1
Manque de temps (trop de travail, pas de disponibilité, etc.)	6,7
Par gêne, peur (d'être jugé, n'ose pas, mal vu, etc.)	5,9
N'en a pas besoin (se débrouille seul, a d'autres ressources, etc.)	4,5
N'a pas cherché d'aide psychologique (pas fait de demande, n'y a pas pensé, etc.)	1,4
N'a pas les connaissances pour chercher de l'aide (ne sait pas où, etc.)	0,6
Autre	0,4
NSP/NRP	20,2

TABEAU 31 Proportion des personnes répondantes qui n'ont pas consulté une ressource malgré avoir répondu qu'elles en ressentaient le besoin **pendant la crise** selon raison invoquée par les personnes n'ayant pas consulté de ressources d'aide psychosociale (%)

Raisons	Ensemble (n : 494) (%)
Le coût des services était trop élevé	30,8
Le service d'aide offert à distance ne convenait pas à ses besoins	27,4
Il n'y avait pas d'intervenant(e) disponible dans un temps raisonnable	20,8
Ne croyait pas à l'utilité des services	19,7
N'a jamais eu de réponse lorsqu'en a fait la demande	5
Manque de temps (trop de travail, pas de disponibilité, etc.)	4,2
Par gêne, peur (d'être jugé, n'ose pas, mal vu, etc.)	2,5
N'en a pas besoin (se débrouille seul, a d'autres ressources, etc.)	1,8
N'a pas cherché d'aide psychologique (pas fait de demande, n'y a pas pensé, etc.)	1,7
N'a pas les connaissances pour chercher de l'aide (ne sait pas où, etc.)	1,1
Autre	0,4
NSP/NRP	22,6

Il est possible d'observer certaines tendances pertinentes :

- Le coût des services est une barrière pour 35% des étudiant.es souhaitant consulter avant la crise, alors que pour les personnes souhaitant consulter pendant la crise, il s'agit d'une limite pour 30,8% d'entre elles ;
- Avant la crise, 26,3% des personnes étudiantes souhaitant consulter indiquaient comme cause le fait que le service ne convenait pas à leurs besoins ou qu'ils ne croyaient pas à leur utilité. Pendant la crise, toutefois, 27,4% indiquaient que le service d'aide à distance ne convenait pas et 19,7% ne croyait pas à leur utilité ;
- Finalement, le fait qu'il n'y ait pas d'intervenant.es disponibles dans un temps raisonnable soit une barrière au fait de consulter est légèrement plus bas pendant la crise (-2,7%).

30,8% ont indiqué ne pas avoir consulté de ressources d'aide psychosociale parce que le coût des services est trop élevé.

COMMENT LES SERVICES ONT-ILS ÉTÉ DISPENSÉS ?

La grande majorité des personnes ont reçu les services soit en personne, soit en visioconférence. Une large proportion les a également reçus par téléphone.

TABLEAU 32 Répartition de la population étudiante selon le coût du loyer de la population étudiante collégiale et le degré de difficulté à payer le logement (%)

%	En personne, en face à face	Par visioconférence	Par téléphone	Par courriel	Par clavardage
Ensemble (n : 644)	51,7	47,8	39,4	7,5	3,3

EST-CE QUE LES SERVICES ONT AIDÉ ?

Derrière ton écran a demandé aux répondant.es à quel point les ressources d'aide consultées ont contribué à améliorer l'état de santé psychologique. Les résultats, pour l'ensemble des personnes ayant consulté une ressource, sont les suivants.

TABLEAU 33 Niveau de bénéfice des services selon la modalité de consultation d'aide psychosociale utilisée

%	Beaucoup	Un peu	Pas du tout	NSP/NRP
En personne, en face à face (n : 333)	23,7	59,8	11,1	5,4
Par visioconférence (n : 308)	23,7	62	9,7	4,5
Par téléphone (n : 254)	18,5	64,2	15,7	1,6
Par clavardage (n : 21)	4,8	71,4	19	4,8
Par courriel (n : 48)	6,3	66,7	22,9	4,2

- 23,7% des personnes ayant consulté en personne ou par visioconférence considèrent que les services ont beaucoup aidé. Environ 60 à 62% de ces personnes ont jugé que les ressources ont aidé un peu ;
- Le portrait des personnes ayant consulté par téléphone est légèrement moins positif : 18,5% de ces personnes ont senti que les ressources les ont beaucoup aidé, et 64,2% les ont aidé un peu ;
- Pour les personnes ayant consulté par clavardage ou par courriel, le constat est moins encourageant, alors que la proportion de personnes ayant vu les ressources les aider

beaucoup ne dépasse pas les 6,3%, et que parallèlement, la catégorie « pas du tout » est indiquée dans 22,9% des cas.

À la lumière de ces observations, ce sont les interventions incluant de la communication verbale qui semblent le mieux fonctionner. L'enquête révèle donc une bonne nouvelle : la manière dont sont dispensés les services qui fonctionne le mieux est celle qui est la plus utilisée. Une autre bonne nouvelle est le fait que la visioconférence, évidemment fort utilisée en temps de pandémie, ne semble pas réduire l'efficacité des services offerts.

CONCLUSION

Comme nombre d'enquêtes sur le même sujet, *Derrière ton écran* démontre, sous plusieurs angles, à quel point la santé psychologique s'est détériorée depuis le début de la pandémie liée à la COVID-19. La détérioration de l'état de santé psychologique, étudiée chez plusieurs sous-populations, est une problématique criante. Alors qu'environ 64% des personnes ont déclaré que leur santé psychologique s'est détériorée, il a été exposé que différents paramètres de la condition financière sont associés à cette proportion.

Également, les pensées suicidaires sont présentes chez davantage de personnes pendant la crise. Pour différentes sous-populations, bien que la proportion de personnes ayant vu sa santé psychologique se détériorer n'est pas substantiellement plus élevée, la tendance à être aux prises avec des idées noires l'est.

Par rapport aux services d'aide psychosociale, c'est presque le double des personnes répondantes qui considèrent en avoir besoin pendant comparativement à avant la crise. Conséquemment, parmi ces personnes, beaucoup moins peuvent recevoir des services d'aide, entre autres parce que la demande est substantiellement plus grande. Les modalités d'octroi des services, quant à elles, semblent optimales, même si une grande partie est à distance.

FORMATION À DISTANCE

En mars 2020, le réseau collégial du Québec a dû, en l'espace de deux semaines, transférer complètement ses activités de l'enseignement en présentiel à l'enseignement à distance en raison de la crise sociosanitaire. Cependant, ce n'est pas l'ensemble de la population qui possède le matériel ni les aptitudes nécessaires pour poursuivre la formation à distance (FAD). De même, ce mode d'apprentissage n'est pas adapté à toutes et tous.

Ainsi, avec bientôt près d'un an de formation à distance généralisée dans le réseau collégial, il semble important de se pencher sur les différents enjeux reliés à la formation à distance, notamment, la condition étudiante, les modalités de l'enseignement à distance ainsi que la relation des personnes étudiantes avec le corps enseignant. Plusieurs questions par rapport au matériel technologique ont été posées par le biais de l'enquête, puis croisées avec l'appartenance à différents sous-groupes de la population étudiante afin de déterminer les populations étudiantes plus à risque de ne pas avoir le matériel technologique nécessaire pour suivre leurs cours à distance.

Par la suite, quelques questions ont été posées sur les modalités de la formation à distance, mais surtout, sur la perception de la population étudiante à l'égard de celles-ci. Ainsi, la charge de travail perçue et la variation du contenu enseigné ont été explorées.

De plus, le sondage avait pour objectif d'évaluer la variation de la relation avec la personne enseignante, notamment quant au nombre d'interactions avec celle-ci, et de déterminer si cette variation de relation avait un impact sur la réussite étudiante selon les répondant.es.

En terminant, il a été demandé à la population étudiante d'évaluer leur appréciation de la FAD ainsi que le niveau auquel ont été affectées leur motivation et leur persévérance.

CONDITION ÉTUDIANTE EN LIEN AVEC LA FORMATION À DISTANCE

FACTEURS DE LA CONDITION ÉTUDIANTE ASSOCIÉS À DIFFÉRENTS PARAMÈTRES DE LA FORMATION À DISTANCE

27% de la population étudiante n'a pas d'endroit calme et propice à la concentration pour suivre ses cours à distance.

TABLEAU 34 Proportions de personnes répondantes qui n'ont pas accès aux aménagements nécessaires pour suivre la formation à distance selon les différents sous-groupes étudiés

(%)	Général (n : 3825) ¹	Ne pas avoir suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins avant la crise (n : 383)	Avoir des dettes (n : 1155)	Détérioration de la santé psychologique (n : 2469)	Personnes ayant des enfants à charge (n : 129)	Langue maternelle autre que le français ou l'anglais (n : 251)
N'a pas d'endroit calme et propice à la concentration	27,0	39,4	34,5	33,3	39,5	35,5
N'a pas d'ordinateur personnel	9,6	17,7	13,0	9,9	32,8	20,0
N'a pas de service internet pour visioconférence	9,0	15,4	12,1	10,3	13,0	10,7

- Près du tiers (27,0%) de la population étudiante collégiale n'a pas d'endroit calme et propice à la concentration pour étudier et suivre ses cours pendant la crise ;
- Les populations étudiantes les plus à risque de ne pas avoir d'endroit calme et propice à la concentration sont, notamment, les personnes étudiantes qui ont rapporté ne pas

avoir suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins avant la crise (+12,4%), qui ont des dettes (+7,5%), qui ont perçu une détérioration de leur santé psychologique (+6,3%), qui ont des enfants à charge (+12,5%) ainsi que les personnes dont la langue maternelle est autre que le français (+ 8,5%) ;

1. Le nombre de personnes composant l'échantillon, indiqué entre parenthèses (n) de cette rangée est celui correspondant au nombre de personnes n'ayant pas d'endroit calme et propice à la concentration. Ce nombre varie parmi les trois questions étudiées dans ce tableau à cause des quelques personnes n'ayant pas répondu à la question, mais reste près du nombre indiqué. Par souci de simplicité, l'échantillon n est donc indiqué seulement pour la 1re question étudiée. Il s'agit de la même situation pour le tableau 41.

- C'est 9,0% de la population étudiante qui n'avait pas un service Internet assez puissant pour permettre la visioconférence, une proportion qui augmente parmi les personnes étudiantes qui rapportent ne pas avoir suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins avant la crise (+6,4%) ;
- C'est 9,6% de la population étudiante qui ne bénéficie pas d'un ordinateur personnel, une proportion qui est plus que triplée pour les personnes ayant des enfants à charge (+23,2%) et doublée pour les personnes dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais (+10,4%).

TABLEAU 35 Répartition de la population étudiante qui n'a pas les aménagements nécessaires pour suivre la formation à distance pour étudier en fonction du revenu familial

Revenu familial (%)	N'a pas d'endroit calme et propice pour étudier	N'a pas d'ordinateur personnel	N'a pas accès à un service internet avec une vitesse suffisamment élevée
Moins de 45 000 \$ (n : 506)	38,3	16,1	14,6
De 45 001 \$ à 72 000 \$ (n : 442)	29,4	9,7	10,8
De 72 001 \$ à 82 000 \$ (n : 260)	21,5	13,5	7,7
De 82 001 \$ à 92 000 \$ (n : 231)	24,2	6,9	7,4
De 92 001 \$ et plus (n : 829)	19,5	6,6	6,2

- Les personnes dont le revenu familial est inférieur à 45 000 \$ sont presque deux fois plus nombreuses à ne pas avoir d'endroit calme et propice pour étudier comparativement à leurs pairs dont le revenu familial est supérieur à 92 001 \$;
- Les personnes dont le revenu familial est inférieur à 45 000 \$ sont plus de deux fois plus nombreuses à ne pas avoir d'ordinateur personnel comparativement à leurs pairs dont le revenu familial est supérieur à 92 001 \$;
- Les personnes dont le revenu familial est inférieur à 45 000 \$ sont presque deux fois plus nombreuses à ne pas avoir accès à un service internet avec une vitesse suffisamment élevée pour permettre la visioconférence comparativement à leurs pairs dont le revenu familial est supérieur à 92 001 \$.

TABLEAU 36 Répartition des personnes étudiantes qui n'ont pas d'endroit calme et propice pour étudier selon l'état de leur santé psychologique depuis le début de la crise

État de santé psychologique depuis le début de la crise sociosanitaire (%)	N'a pas d'endroit calme et propice pour étudier
S'est amélioré (n : 192)	15,6
Est demeuré le même (n : 1088)	14,7
S'est détérioré (n : 2469)	33,3

- Les personnes dont la santé psychologique s'est détériorée depuis le début de la crise sociosanitaire sont plus de deux fois plus nombreuses à ne pas avoir d'endroit calme et propice pour étudier que les personnes pour qui la santé psychologique s'est améliorée ou est demeurée la même.

INTERPRÉTATION

D'abord, les deux premiers tableaux de la section nous permettent de penser qu'il y a un lien entre le fait de ne pas avoir d'endroit calme et propice pour étudier, d'ordinateur personnel et de services internet assez performants pour permettre la visioconférence et la situation financière des personnes étudiantes et le revenu de leur famille d'origine. Lorsqu'on se penche sur le troisième tableau, il est possible de penser que les personnes étudiantes dont le revenu familial est plus faible et qui habitent avec leurs parents sont moins susceptibles de bénéficier d'une pièce fermée pour étudier en toute tranquillité. On peut supposer que les différentes personnes qui habitent le foyer familial doivent travailler dans des espaces plus restreints de sorte que la concentration est plus difficile. Ce-

pendant, il faut noter que ce n'est pas l'ensemble des personnes étudiantes qui vivent chez leurs parents, de sorte qu'il est possible de penser que les personnes locataires pour qui la situation financière est difficile sont aussi plus susceptibles de ne pas bénéficier d'une situation de logement qui leur permet de se concentrer adéquatement lors de leurs cours. Il est possible de faire le même constat pour ce qui est de ne pas avoir d'ordinateur personnel ni d'avoir accès à un service internet avec une vitesse suffisamment élevée. En effet, les personnes pour qui la situation financière est plus problématique ont moins accès à un ordinateur personnel et à un service internet haute vitesse. Cela semble logique, puisque, ces appareils et forfaits étant coûteux, une personne étudiante dont la situation financière est déjà instable pourrait ne pas pouvoir se permettre l'achat de ceux-ci.

On observe aussi que les personnes étudiantes ayant des enfants à charge sont moins susceptibles d'avoir accès à un endroit calme et propice pour étudier, à un ordinateur personnel ainsi qu'à un réseau internet haute vitesse. On peut penser qu'il est possible d'attribuer cette

tendance à la situation financière des parents-étudiants, qui ont davantage d'obligations financières que leurs pairs sans enfant (FAÉCUM 2019). Cependant, il est aussi possible de penser que, les parents-étudiants devant étudier en plus de s'occuper de leurs enfants, notamment au début de la crise lorsque les garderies étaient fermées, il leur soit plus difficile de se concentrer pour étudier. Devant constamment garder un œil sur leurs enfants, et même faire l'école à la maison au début de la crise, il semble logique que l'accessibilité à un endroit calme et propice pour étudier ait été réduite pour cette tranche de la population étudiante. De plus, on peut penser que les personnes étudiantes ayant des enfants à charge devaient partager leur ordinateur avec leurs enfants dans certains cas, ce qui peut aussi expliquer le fait qu'elles aient moins souvent un ordinateur personnel à leur disposition.

En ce qui concerne le fait de ne pas avoir d'endroit calme et propice pour étudier, il semble qu'il y ait un lien à faire avec la santé psychologique de la personne étudiante. En effet, comme le témoigne le tableau 40, les personnes dont la santé psychologique s'est détériorée depuis le début de la crise sociosanitaire sont plus de deux fois plus nombreuses en proportion à ne pas avoir d'endroit calme et propice pour étudier que les personnes pour qui la santé psychologique s'est améliorée ou est demeurée la même. On peut penser que, pour ces personnes dont la santé psychologique était plus fragile,

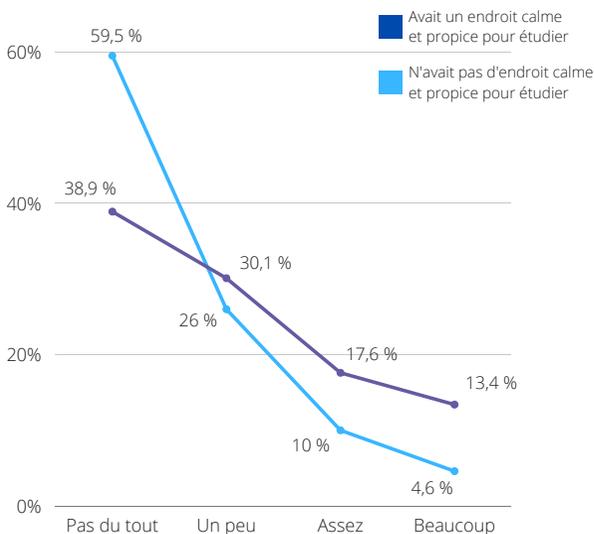
leur perception de leur endroit pour étudier était plus négative. Cette hypothèse se base sur les résultats d'une étude de Simon Larose, chercheur à l'Université Laval, qui sera présentée dans la section « Personnes étudiantes en situation de handicap ». En effet, selon cette étude, les personnes étudiantes souffrant d'un trouble de santé mentale ont perçu la pandémie plus négativement que leurs pairs sans diagnostic (Larose 2020). On peut donc penser que l'état de santé mentale d'une personne peut influencer sa perception de l'expérience vécue, et donc, de l'endroit pour étudier.

« Il y a beaucoup de frais liés au matériel informatique, ameublement, accessoires, papeterie, encre, etc. et aucun soutien financier pour cela. »

AVOIR UN ENDROIT PROPICE POUR ÉTUDIER ET APPRÉCIATION DE LA FORMATION À DISTANCE (FAD)

Les liens entre le fait de ne pas avoir d'endroit calme et propice pour étudier et l'appréciation de la FAD sont représentés dans le graphique suivant.

FIGURE 13 Répartition des personnes étudiantes répondantes qui n'avaient pas d'endroit calme et propice pour étudier selon leur appréciation de la FAD



- La proportion de personnes étudiantes qui n'ont « pas du tout » aimé la formation à distance est plus de quatre fois plus grande chez les personnes étudiantes qui n'avaient pas d'endroit propice pour étudier, comparativement à celles qui en avaient.

Les personnes étudiantes qui n'ont pas d'endroit calme et propice pour étudier sont 3 fois moins nombreuses à avoir « beaucoup aimé » la formation à distance.

INTERPRÉTATION

Les données parlent d'elles-mêmes : il existe un lien important entre le fait d'avoir un endroit calme et propice pour étudier et l'appréciation de la FAD. Les personnes étudiantes qui n'ont pas d'endroit calme et propice pour étudier sont près de 3 fois moins susceptibles d'avoir « beaucoup aimé » la formation à distance. L'interprétation de ces résultats va de soi. En effet, on peut penser qu'une personne étudiante qui bénéficie d'un endroit calme pour étudier sera plus

concentrée et réussira à être davantage attentive lors de ses cours. De la même façon, bénéficier d'un bureau dans sa chambre ou une pièce désignée pour étudier auquel on s'installe à tous les jours peut permettre à la personne étudiante de se créer une routine et de faire une séparation entre le lieu d'étude et le lieu de vie. De cette façon, on peut penser que l'enseignement à distance lui est plus agréable. Au contraire, une personne étudiante qui n'a pas de bureau, et donc, qui doit suivre ses cours sur son lit ou dans une pièce partagée avec des personnes avec qui elle habite sera moins susceptible de pouvoir se concentrer adéquatement et de se mettre dans un espace mental propice à l'étude. On peut aussi penser que passer près de 24 heures par jour entre les quatre murs de sa chambre ne soit pas optimal pour la santé psychologique d'un individu. Pour cette raison, il semble important que soient mis sur pied des espaces publics d'apprentissage où l'étudiant.e pourrait se rendre pour y suivre ses cours, dans le respect des mesures sanitaires. Il faut noter que les bibliothèques universitaires sont ouvertes aux membres de la communauté étudiante universitaire, et ce, dans le respect des mesures sanitaires mises en place ¹. Cela permet aux personnes étudiantes d'avoir accès à des espaces de travail calmes et propices à la concentration en plus de bénéficier du matériel technologique nécessaire à la formation à distance. Depuis peu, il en va de même

1. Un tour d'horizon des sites Internet des bibliothèques universitaires nous ont permis d'arriver à cette conclusion.

pour les bibliothèques municipales. Les résultats de cette nouvelle mesure seront à surveiller à la session d'hiver 2021. Une recommandation à cet égard est formulée dans la section « recommandations ».

« Ce n'est pas tous les étudiants qui ont un espace propice à l'enseignement : je n'ai pas de bureau dans ma chambre, donc je dois m'installer sur la table à manger qui est l'espace commun chez moi. Du coup, il y a beaucoup de mouvements, de bruits. »

« J'ai besoin de faire mes devoirs ailleurs que dans ma chambre, mais je ne peux pas aller au cégep. Comme je suis 80% du temps dans ma chambre, il est dur de penser à autre chose et de maîtriser mes pensées inutiles qui tournent en boucle... »

« Absence d'installations pour suivre les cours à distance (pas de bureau ni d'espace pour en mettre un) donc apparition de maux physiques dus au fait d'être installé(e) sur mon lit »

« Je suis stressée en permanence et je ne suis littéralement plus capable d'être assise dans ma chambre 24/7. »

MODALITÉS DE LA FORMATION À DISTANCE

CHARGE DE TRAVAIL

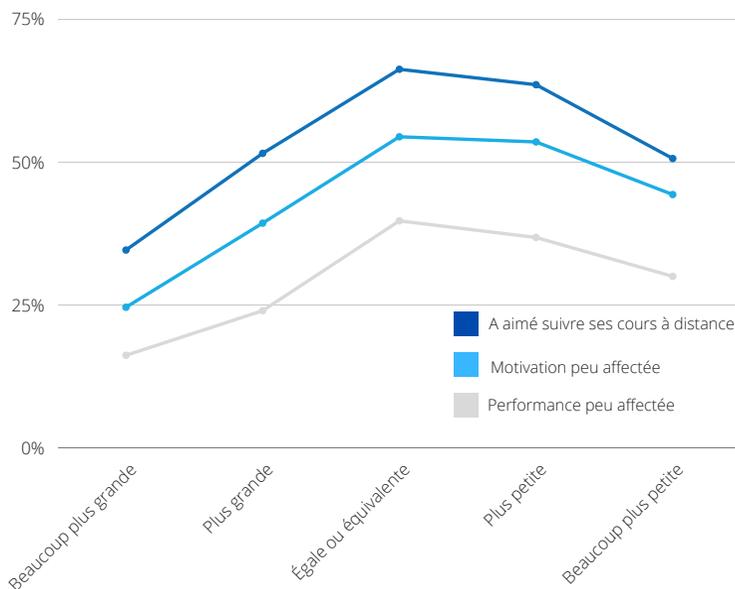
Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes répondantes selon leur réponse à la question suivante : « Par rapport à ce que vous considérez être une charge de travail normale en temps régulier, comment était votre charge de travail (liée aux études) lors de la crise de la COVID-19 ? ».

67,8% considèrent que la charge de travail a augmenté lors de la crise.

TABEAU 37 Répartition de la population étudiante selon la variation de la charge de travail en temps de crise

Charge de travail (%)	Beaucoup plus grande/ plus grande	Égale ou équivalente	Plus petite/beaucoup plus petite
Ensemble	67,8	20,4	11,9

FIGURE 14 Liens entre la charge de travail et l'appréciation des cours à distance, la motivation et la performance scolaire



- Les proportions de personnes étudiantes qui disent apprécier « beaucoup/assez » les cours à distance, qui ont vu leur motivation affectée au plus bas niveau (1 à 6 sur 10) et qui ont vu leur performance scolaire affectée au plus bas niveau (1 à 6 sur 10) sont optimales lorsque la charge de travail est « égale ou équivalente » à celle d'avant la crise ;
- La proportion de personnes étudiantes qui a apprécié « beaucoup/assez » les cours à distance, qui a vu sa motivation affectée au plus bas niveau et qui a vu sa performance scolaire affectée au plus bas niveau varie de façon très semblable

INTERPRÉTATION

Les données présentées ci-haut sont particulièrement intéressantes, car elles semblent démontrer que la population étudiante ne cherche pas à voir leur charge de travail diminuée par la formation à distance, mais plutôt qu'elles préfèrent ne pas la voir augmenter. En effet, la charge de travail au collégial étant tout de même perçue comme étant élevée par la population étudiante, il semble tout à fait logique qu'une augmentation de ladite charge puisse nuire à la motivation, et donc, à la performance scolaire. En effet, « pour faire des apprentissages et réussir, il faut plus que des capacités — il faut aussi être motivé ! » (Lacroix et Potvin s.d.). Cependant, la motivation étant influencée par le « degré de contrôle que pense avoir un élève sur le déroulement

et l'issue d'une activité qu'on lui propose » (Lacroix et Potvin s.d.), on peut comprendre que devant une charge de travail trop importante, la personne étudiante ne se sente pas capable d'atteindre les objectifs de sorte qu'elle puisse se sentir démotivée. Puisqu'« un élève motivé risque davantage de faire le choix de s'engager dans une activité, de persévérer et d'utiliser des stratégies d'apprentissage et d'autorégulation qui influenceront positivement sa réussite » (Lacroix et Potvin s.d.), la performance scolaire d'une personne démotivée à l'égard de la FAD est susceptible d'être affectée. Au contraire, une charge de travail pas assez importante serait susceptible de réduire la motivation, et donc, la performance scolaire, puisque la personne étudiante pourrait douter de la valeur des activités qu'elle a à réaliser. En effet, pour qu'une personne étudiante soit motivée « il est important que l'élève perçoive l'intérêt et l'utilité d'une activité pédagogique. Pour y parvenir, l'enseignant doit lui proposer des activités signifiantes et aussi authentiques que possible » (Viau 2009). Ainsi, on peut se douter que devant une charge de travail largement amoindrie, les personnes étudiantes n'ont pas vu « l'intérêt et l'utilité » des activités à réaliser. Il semble qu'un juste milieu soit à atteindre à l'égard de la charge de travail demandée à la population étudiante afin de bénéficier d'une motivation, d'une appréciation et d'une performance scolaire optimale auprès de la population étudiante.

« Certains profs ne respectent pas la pondération (ex : 3-1-1) dans leur plan de cours. De plus, je n'aime pas du tout les cours asynchrones. Je préfère pouvoir poser des questions et demander un éclaircissement quand il le faut, ce que je ne peux pas faire lors d'un cours asynchrone. »

« Pour pouvoir compléter les travaux, nous devons donc faire de l'autoapprentissage, ce qui prend beaucoup de temps, pour ensuite devoir passer encore plus de temps pour compléter ces travaux. De plus, [...] certaines semaines ont une concentration d'étude et de remise de travaux trop élevée. Par conséquent, je dois prioriser certains travaux et en bousiller d'autres, car il est impossible de tout compléter dans cette période de temps. »

« La charge de travail est plus grande, car les professeurs ne sont pas habitués à l'enseignement à distance. Il faut donc s'apprendre, majoritairement seuls, les notions théoriques en cours asynchrones. La solitude est très présente et le gouvernement nous oublie dans cette pandémie. La motivation n'est plus là et les professeurs ne savent plus comment nous aider »

« J'ai beaucoup de travail et je me sens mal de m'accorder du repos pendant une journée, je n'ai pas le temps de passer du temps avec ma famille, dès que j'ai un temps mort je fais des devoirs pour prendre le moins de retard possible »

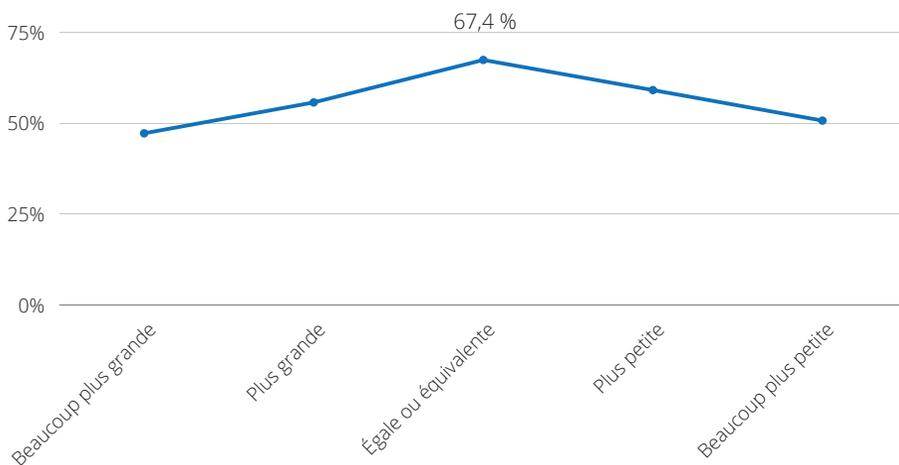
« Je ne peux même pas prendre le temps de prendre l'air ou de faire quelques activités pour ma santé mentale, car ma charge de travail est trop grande. »

ENSEMBLE DU CONTENU ENSEIGNÉ

TABLEAU 38 Répartition de la population étudiante selon la charge de travail perçue et la perception du contenu enseigné

Considère que l'ensemble du contenu prévu à ses cours a été enseigné (%)		
	Certainement/probablement	Probablement pas/certainement pas
Général (n : 3755)	55,9	44,1
Évaluation de la charge de travail (%)		
Beaucoup plus grande (n : 1068)	47,2	52,8
Plus grande (n : 1458)	55,7	44,3
Égale ou équivalente (n : 755)	67,4	32,6
Plus petite (n : 364)	59,1	40,9
Beaucoup plus petite (n : 71)	50,7	49,3

FIGURE 15 Répartition des personnes répondantes qui considèrent que l'ensemble du contenu du cours à « certainement/probablement » été enseigné selon variation perçue de la charge de travail



INTERPRÉTATION

Normalement, il serait logique de penser qu'à mesure que la charge de travail augmente, davantage d'étudiant.es considéreraient que l'ensemble du contenu a été enseigné, puisque plus de contenu enseigné impliquerait plus de contenu à apprendre, et donc, engendrerait une plus grande charge de travail.

Cependant, on observe que les personnes percevant la charge de travail comme étant « beaucoup plus grande » considèrent en plus faible proportion que l'ensemble du contenu a « certainement/probablement » été enseigné, comparativement à leurs pairs pour qui la charge de travail était « beaucoup plus petite ».

De plus, on observe que ce sont les répondant.es qui ont indiqué une charge de travail « égale ou équivalente » qui sont les plus nombreux en proportion à considérer que l'ensemble du contenu a « certainement/probablement » été enseigné. Ainsi, même si l'ensemble du contenu n'a pas été enseigné, il semble que les étudiant.es ont travaillé tout aussi fort, voire plus fort.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ces tendances. D'abord, on peut penser que, l'éducation collégiale ayant été mise sur pause pendant deux à trois semaines dans le réseau en mars 2020, les personnes enseignantes ont dû, nécessairement, couper de la matière pour arriver

à terminer la session à la date prévue. Ainsi, si la proportion du contenu coupé correspondait au volume de contenu prévu aux semaines retirées de la session d'hiver 2020, la proportion de contenu par semaines restantes n'a pas nécessairement été modifiée par la crise.

On peut toutefois penser que, la formation à distance ayant engendré une nécessité d'adaptation de la part de la population étudiante, la charge de travail perçue en a été augmentée. Aussi, on peut penser que la population étudiante a eu à autonomiser davantage son travail, à faire des lectures et des travaux individuels supplémentaires, des activités davantage privilégiées en formation à distance, de sorte que la charge de travail perçue était plus grande pour la population étudiante.

Encore une fois, il semble qu'un équilibre soit à viser en matière de charge de travail. Comme demandé dans *l'État de situation sur l'enseignement à distance*, il est important que soient respectées les pondérations associées à chaque cours afin de s'assurer que la charge de travail des personnes étudiantes soit raisonnable afin d'optimiser leur motivation, et donc, leur performance.

« La charge de travail est extrême et j'ai le sentiment de ne pas atteindre les compétences nécessaires. »

« Nous n'apprenons rien en ce qui concerne la matière en particulier et presque rien qui nous sera utile pour l'avenir ; nous faisons que compléter des projets à chaque semaine et les cours sont consacrés à l'explication des projets et de leurs échéanciers. En d'autres mots, c'est du travail sans apprentissage. »

« Je ne blâme pas les profs, mais il y a encore des ajustements de cours et de la matière qui doivent se faire alors que nous sommes à la mi-session. C'est difficile à suivre, et je ne pense pas avoir autant de compétences que les étudiants ayant fini la technique. Nous sommes déjà en retard sans vraiment être en retard... »

RELATION AVEC LA OU LES PERSONNES ENSEIGNANTES

Cette section examine l'évolution au cours de la crise sanitaire de la relation entre la personne étudiante et les personnes enseignantes, du point de vue de la personne étudiante. Puisque la littérature documente l'« effet enseignant », c'est-à-dire le rôle central que joue la personne enseignante sur la réussite par la relation et les interventions qu'elle entretient avec ses élèves (Fédération autonome de l'enseignement 2019), plusieurs hypothèses se posent. D'abord, on pourrait penser que plus une personne enseignante entretient un contact étroit avec une personne étudiante, moins la relation entre la personne enseignante

et étudiante sera affectée par la crise, et donc, plus la motivation, la performance et l'appréciation de la formation à distance seront grandes. Pour valider cette hypothèse, les données relatives aux questions suivantes ont été analysées :

- « combien de fois (approximativement) avez-vous échangé par correspondance écrite (ex. : par courriel, clavardage ou autre) avec un(e) ou des enseignant(es) depuis le début de la crise de la COVID-19 jusqu'à aujourd'hui (hors d'une période formelle d'enseignement) » ;
- « combien de fois (approximativement) avez-vous discuté de vive voix (ex. : par visioconférence via Zoom ou Teams, au téléphone ou d'une autre façon) avec un(e) ou des ensei-

gnants(es) depuis le début de la crise de la COVID-19 jusqu'à aujourd'hui (hors d'une période formelle d'enseignement) » ;

- « Sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie "pas du tout" et 10 "beaucoup", à quel point la formation à distance depuis la crise de la COVID-19 a-t-elle affecté...? Votre relation avec votre ou vos enseignants(es) ».

Par la suite, les résultats à ces questions ont été croisés avec l'appréciation de la formation à distance, la motivation et la performance scolaire perçues par la population étudiante afin d'examiner les hypothèses.

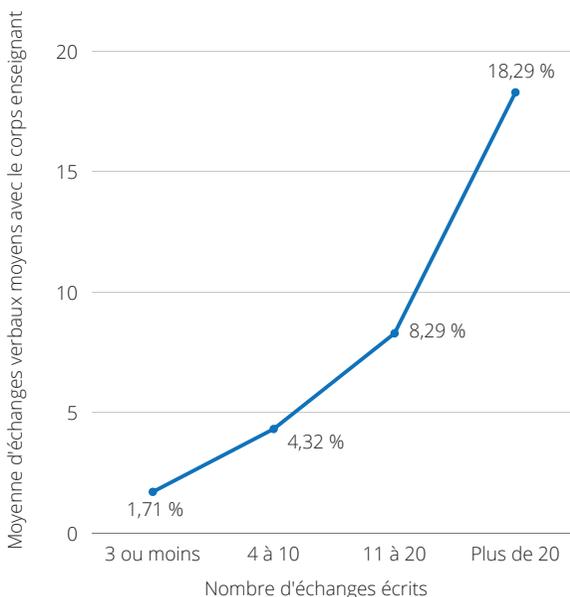
29,6% n'ont eu aucun échange verbal avec la ou les personnes enseignantes en dehors des cours.

TABLEAU 39 Nombre moyen d'interactions écrites et verbales avec la ou les personnes enseignantes depuis le début de la crise jusqu'à aujourd'hui hors des périodes formelles d'enseignement

Nombre d'interactions avec la ou les personnes enseignantes (%)	Moyenne	Écart-type	Médiane
Interactions écrites (n : 2392)	19,26	23,34	10,0
Interactions verbales (n : 2684)	7,74	16,92	2,0

- La majorité des répondant.es ont eu entre 4 et 20 interactions écrites avec la ou les personnes chargées de leur enseignement ;
- 29,6% de la population étudiante n'a eu aucun échange verbal avec la ou les personnes enseignantes en dehors des cours.

FIGURE 16 Nombre moyen d'échanges verbaux entre la personne étudiante et ses enseignant.es selon le nombre d'échanges écrits entre la personne étudiante et ses enseignant.es depuis le début de la crise avec écart type



INTERPRÉTATION

Les données indiquent qu'il existe un écart important de perception entre les personnes étudiantes quant au nombre d'interactions écrites et verbales avec les personnes enseignantes. En effet, alors que près du cinquième (19,1%) de la population étudiante rapporte au moins quatre correspondances écrites avec une personne enseignante, c'est près du quart de la population étudiante qui rapporte plus de vingt interactions écrites avec la personne enseignante (24,8%). Parmi

les personnes ayant indiqué avoir eu plus de 20 correspondances écrites avec le corps enseignant jusqu'à aujourd'hui, la moyenne de ces correspondances est de 50,73 avec un écart-type de 27,44. Ainsi, d'un côté se trouvent des étudiant.es qui ont eu très peu ou pas de correspondances avec une ou des personnes enseignantes, puis, de l'autre, on retrouve des personnes qui rapportent autour de 50,73 interactions écrites.

De plus, force est de constater qu'il y a une relation entre le nombre d'échanges

écrits et verbaux rapportés. En effet, plus une personne étudiante a eu d'interactions écrites avec une ou des personnes enseignantes, plus elle rapporte en moyenne beaucoup d'échanges verbaux avec celles-ci. Encore une fois, on peut penser qu'un écart considérable se crée entre les personnes qui ont eu plus de 20 interactions verbales avec une ou des personnes enseignantes et celles qui en ont eu moins de 4.

Ainsi, il semble qu'une réflexion soit à faire quant aux interactions que les personnes enseignantes devraient avoir avec la population étudiante au cours de la session. La littérature se penche déjà sur le sujet. En effet, une étude effectuée sur des étudiant.es en *Comptabilité administrative I*, à distance, montre que l'envoi de messages motivationnels semi-personnalisés, c'est-à-dire des messages qui motivent un groupe classe bien précis, au cours de la session par la personne enseignante a eu pour effet d'augmenter de façon importante la motivation du groupe, et donc, sa persévérance et sa réussite (Racete 2010). Ainsi, il semble que le corps enseignant gagnerait à entrer en contact avec son groupe, en prenant compte des caractéristiques particulières de celui-ci afin de le guider vers les ressources nécessaires. Cela permettrait, entre autres, d'augmenter le nombre d'interactions entre le corps enseignant et la population étudiante qui n'irait pas, d'emblée, vers le corps enseignant. Éventuellement, le nombre d'interactions entre les personnes étudiantes

et enseignantes pourrait être réparti plus équitablement, de manière à éviter les écarts importants.

« Plusieurs professeurs sont difficiles à rejoindre ou ne répondent pas à leurs messages. Si les élèves du primaire et du secondaire vont toujours à l'école, pourquoi les élèves du cégep doivent rester à la maison, seuls ? »

LIEN ENTRE LE NOMBRE D'INTERACTIONS AVEC LA OU LES PERSONNES ENSEIGNANTES SUR LA QUALITÉ DE LA RELATION PERÇUE, LA MOTIVATION ET LA PERFORMANCE

Les personnes répondantes étaient amenées à qualifier le degré auquel leur relation avec le corps enseignant a été affectée par la FAD sur une échelle de 1 à 10, 1 signifiant « pas du tout » et 10 « beaucoup ». La même question a été posée au sujet de la motivation ainsi que de la performance scolaire. Les données ont ensuite été croisées avec le nombre d'échanges écrits et verbaux.

TABLEAU 40 Répartition des personnes étudiantes répondantes selon le nombre d'échanges avec la personne enseignante et le degré auquel leurs relations avec le corps enseignant a été affecté

%	Formation à distance a affecté — relation avec ses enseignants		
	1 à 6	7 ou 8	9 ou 10
Ensemble (n : 3752)	50,6	29,5	19,9
Nombre d'échanges écrits			
3 ou moins (n : 444)	51,1	27,9	20,9
4 à 10 (n : 816)	48,5	32,2	19,2
11 à 20 (n : 503)	50,1	29,8	20,1
Plus de 20 (n : 586)	45,6	31,4	23,0
Nombre d'échanges verbaux			
0 (n : 773)	53,2	28,5	18,4
1 (n : 340)	49,4	28,2	22,4
2 (n : 378)	45,0	30,7	24,3
3 (n : 202)	53,0	28,2	18,8
4 à 10 (n : 543)	46,0	33,7	20,3
Plus de 10 (n : 397)	48,1	31,5	20,4

TABLEAU 41 Répartition des personnes étudiantes selon le nombre d'échanges avec la personne enseignante et le degré auquel leur motivation a été affectée

%	Formation à distance a affecté — motivation par rapport à la poursuite de ses études		
	1 à 6	7 ou 8	9 ou 10
Ensemble (n : 3829)	39,6	27,0	33,4
Nombre d'échanges écrits			
3 ou moins (n : 455)	38,0	25,1	36,9
4 à 10 (n : 830)	39,5	26,6	33,9
11 à 20 (n : 508)	37,0	31,5	31,5
Plus de 20 (n : 592)	39,4	25,3	35,3
Nombre d'échanges verbaux			
0 (n : 792)	38,5	24,6	36,9
1 (n : 346)	37,6	27,5	35,0
2 (n : 384)	38,5	24,7	36,7
3 (n : 207)	35,3	34,3	30,4
4 à 10 (n : 548)	37,2	28,6	34,1
Plus de 10 (n : 400)	41,0	28,7	30,3

TABLEAU 42 Répartition des personnes étudiantes selon le nombre d'échanges avec le corps enseignant depuis la crise et le degré auquel leur performance scolaire a été affectée

%	Formation à distance a affecté — performance scolaire		
	1 à 6	7 ou 8	9 ou 10
Ensemble (n : 3806)	50,9	30,1	19,0
Nombre d'échanges écrits			
3 ou moins (n : 453)	49,7	28,3	22,1
4 à 10 (n : 823)	51,2	33,0	15,8
11 à 20 (n : 507)	51,7	28,4	19,9
Plus de 20 (n : 589)	49,9	30,4	19,7
Nombre d'échanges verbaux			
0 (n : 788)	53,0	28,6	18,4
1 (n : 344)	50,3	29,7	20,1
2 (n : 382)	48,4	33,5	18,1
3 (n : 207)	50,7	30,9	18,4
4 à 10 (n : 544)	51,7	30,5	17,8
Plus de 10 (n : 396)	50,3	30,3	19,4

TABLEAU 43 Degrés moyens auxquels la motivation et la performance scolaire ont été affectées selon le degré auquel la relation avec le corps enseignant a été affectée

%	Degré moyen auquel la motivation par rapport à la poursuite des études a été affectée	Degré moyen auquel la performance scolaire a été affectée
	Ensemble	
Nombre d'échanges écrits		
1 à 6 (n : 1894)	5,76	5,24
7 ou 8 (n : 1105)	7,26	6,41
9 ou 10 (n : 744)	8,32	7,44

INTERPRÉTATION

On remarque qu'il ne semble pas avoir de lien entre le nombre d'interactions écrites et verbales et la relation avec le corps enseignant, ni même avec la motivation ou avec la performance scolaire. Ainsi, on peut supposer que le nombre d'interactions avec le corps enseignant n'a pas subi de variation importante en raison de la crise. En effet, il est possible de penser que les personnes qui allaient régulièrement consulter le corps enseignant avant la crise ont continué d'entretenir des correspondances écrites et verbales avec celui-ci pendant la crise, de sorte que le nombre d'interactions n'est pas un indicateur de variation de la relation avec le corps enseignant. On peut donc penser que la relation avec le corps enseignant ne dépend pas nécessairement des interactions en dehors des cours, mais plutôt de la relation entretenue à l'intérieur du cours.

Cependant, on remarque que plus la relation avec le corps enseignant a été affectée par la crise, plus la motivation et la performance scolaire ont été affectées aussi. Cela semble confirmer la théorie de « l'effet enseignant » citée ci-haut. Dans l'ensemble, on remarque que selon les personnes répondantes, la relation avec le corps enseignant a tout de même été affectée par la crise en moyenne à un degré de 5,91 sur 10.

PERFORMANCE, MOTIVATION ET APPRÉCIATION DE LA FORMATION À DISTANCE

Des questions ont été posées sur l'impact perçu de la formation à distance sur la performance, la motivation et l'appréciation des cours. D'abord, les personnes répondantes ont été amenées à comparer leur appréciation des cours à distance à un enseignement traditionnel en classe dispensé par une personne enseignante en présence.

« Il est beaucoup plus difficile de créer des liens avec les partenaires pour les travaux d'équipe et avec les autres élèves du ou des cours. L'encadrement n'est pas aussi présent qu'en présentiel et il faut avoir une très bonne discipline personnelle ainsi qu'une grande organisation. La charge de travail est un peu plus grande, notamment en raison de la gestion des documents et des communications électroniques ou rencontres virtuelles (plus de préparation, enregistrement, classement des documents). »

TABEAU 44 Répartition de la population étudiante répondante selon son appréciation de la formation à distance

	A aimé suivre ses cours à distance depuis la crise (%)			
	Beaucoup	Assez	Un peu	Pas du tout
Ensemble (n : 3803)	10,9	15,5	29,1	44,5
État psychologique amélioré (n : 190)	30,0	23,2	29,5	17,4
État psychologique détérioré (n : 2461)	6,4	11,8	27,7	54,1
Personnes qui ont très souvent/souvent des idées noires aujourd'hui (n : 249)	6,4	10,0	20,1	63,5
Personnes issues des peuples autochtones (n : 59)	27,1	13,6	25,4	33,9
Personnes étudiantes s'identifiant au genre masculin (n : 1008)	10,7	12,9	25,2	51,2
Personnes étudiantes s'identifiant au genre féminin (n : 2730)	11,0	16,2	30,8	41,9
Personnes non-binaires ¹ (n : 28)	10,7	17,9	17,9	53,6
Isolement comme facteur de détérioration de la santé psychologique (n : 2110)	5,5	11,5	27,8	55,2
Augmentation de la charge de travail comme facteur de détérioration de la santé psychologique (n : 1854)	4,8	10,7	26,9	57,6
Augmentation de la pression liée à la performance scolaire comme facteur de détérioration de la santé psychologique (n : 1577)	5,6	10,1	27,3	57,0
Modalités et obligations liées à de la formation à distance comme facteur de détérioration de la santé psychologique (n : 1733)	3,5	8,9	26,8	60,7

- De façon générale, c'est près de la moitié des personnes étudiantes sondées qui n'a « pas du tout » aimé la formation à distance.
- Ces chiffres chutent chez les personnes étudiantes qui ont vu leur état de santé psychologique amélioré par la crise (17,4%). Dans ces cas, plus de la moitié des personnes étudiantes a beaucoup ou assez aimé la formation à distance (53,3%);
- De la même façon, les personnes pour qui la santé psychologique s'est détériorée sont plus susceptibles de ne pas avoir apprécié la formation à distance (54,1%);
- Cette proportion se situe à 63,5% pour les personnes qui ont très souvent/souvent des idées noires;
- Les personnes issues des peuples autochtones sont plus susceptibles de « beaucoup » aimer la formation à distance (27,1%);
- Les personnes de genre masculin sont plus susceptibles de ne « pas

1. L'échantillon de personnes répondantes non-binaires étant très petit, une réserve doit être gardée quant à la représentativité des résultats (n :28)

du tout» avoir aimé la formation à distance (51,2%), de même que les personnes de genre non-binaire (53,6%), comparativement aux personnes de genre féminin (41,9%) ;

- Les personnes ayant identifié l'isolement comme facteur de détérioration de la santé psychologique sont plus susceptibles de ne pas du tout avoir aimé la formation à distance

(55,2%). Il en va de même pour celles qui ont vu leur charge de travail augmentée (57,6%), les personnes ayant relevé une augmentation de la pression liée à la performance scolaire (57,0%) et celles ayant identifié les modalités et obligations liées à de la formation à distance comme facteur de détérioration psychologique (60,7%).

TABLEAU 45 Répartition de la population étudiante selon le degré auquel la motivation et la performance scolaire ont été affectées en temps de crise

%	1 à 6	7 ou 8	9 ou 10
Degré auquel la motivation a été affectée	39,6	27,0	33,4
Degré auquel la performance scolaire a été affectée	50,9	30,1	19,0

INTERPRÉTATION

On remarque que près de la moitié de la population étudiante n'a « pas du tout » aimé les cours à distance en comparaison aux cours en présentiel, des données révélatrices d'un problème important, surtout lorsqu'on considère que ces proportions augmentent considérablement pour certaines parties de la population étudiante. Comme indiqué dans la section « Santé psychologique », il semble se dégager une tendance : l'appréciation de la formation à distance est intimement liée à l'état de santé psychologique. Si l'on se penche sur les facteurs expliquant la détérioration de la santé psychologique des personnes étudiantes, il est possible de supposer que c'est pour ces mêmes raisons que les personnes répondantes

ont si peu aimé la formation à distance. En effet, l'isolement, l'augmentation de la charge de travail, la pression liée à la performance scolaire et les modalités et obligations liées à la formation à distance pourraient expliquer pourquoi une si grande partie de la population étudiante québécoise n'a pas aimé la FAD.

44,5% n'ont « pas du tout » aimé la formation à distance.

Cependant, il y a tout de même une partie de la population étudiante qui a « beaucoup » ou « assez » apprécié la formation à distance. Notamment, on dénote que les personnes qui ont vu leur santé psychologique s'améliorer sont plus susceptibles d'avoir apprécié la FAD. Aussi, en se fiant aux témoignages recueillis,

on peut supposer que les personnes qui ont apprécié la formation à distance ont grandement bénéficié des deux grands avantages qu'elle confère : la flexibilité d'horaire et le fait de contrer l'éloignement géographique (CAPRES 2019).

« Je trouve cela moins stressant de travailler chez soi, on s'organise plus facilement, on travaille à notre rythme, moins de transports en commun, etc. Ça nous sauve énormément de temps, de plus il est moins stressant de rester chez nous puisqu'on se sent plus en sécurité face à la situation. En plus, nous n'avons pas besoin de constamment porter le masque. Les devoirs et travaux sont clairs. Je trouve cela plus simple que d'aller à l'école normalement. »

« Je travaille à temps plein, maintenant en télé-travail à cause de la pandémie, ce qui me permet de suivre mes cours à distance. Si je n'étais pas en télétravail, ce serait beaucoup plus difficile pour moi de suivre mes cours à distance donc pour moi la pandémie et l'obligation du télétravail a un côté positif. »

En terminant, c'est tout de même le tiers de la population étudiante qui a vu sa motivation affectée par la crise et le cinquième qui a vu ses performances affectées. Les hypothèses causant cette perte de motivation et de performance scolaire ont été nommées ci-haut. La motivation et la performance étant intimement liées, il faudra travailler à augmenter la motivation de la population étudiante afin qu'elle puisse réussir ses études collégiales à son plein potentiel.

« J'en peux plus, je ne vais pas bien, la crise sanitaire m'a enlevé toute motivation d'étudier. Je ne suis plus capable, j'arrête mes études et j'y retournerai en septembre prochain. »

« Quand j'écoute un cours en ligne, je crois que le professeur peut avoir un maximum de 20 minutes de mon attention. Après, il m'est vraiment difficile de sérieusement écouter le cours. »

AUTRES MODALITÉS LIÉES À LA FORMATION À DISTANCE

Afin d'obtenir un portrait du nombre de cours, d'équivalences et d'incomplets au cours de la session d'hiver 2020, certaines questions relatives à ces modalités ont été posées.

TABLEAU 46 Répartition de la population étudiante répondante selon le nombre de cours auxquels elle était inscrite à la session d'hiver

%	Nombre de cours à la session d'hiver 2020			
	5 ou moins	6	7	8 ou plus
Ensemble (n : 3533)	38,5	19,6	24,6	17,4

- En moyenne, la population étudiante était inscrite à 5,99 cours avec un écart-type de 1,64.

TABLEAU 47 Répartition de la population étudiante répondante selon le nombre de cours avec mention équivalence à la session d'hiver 2020

%	Nombre de cours avec la mention équivalence à la session d'hiver 2020			
	Aucun	1	2 à 3	4 ou plus
Ensemble (n : 2586)	38,5	19,6	24,6	17,4

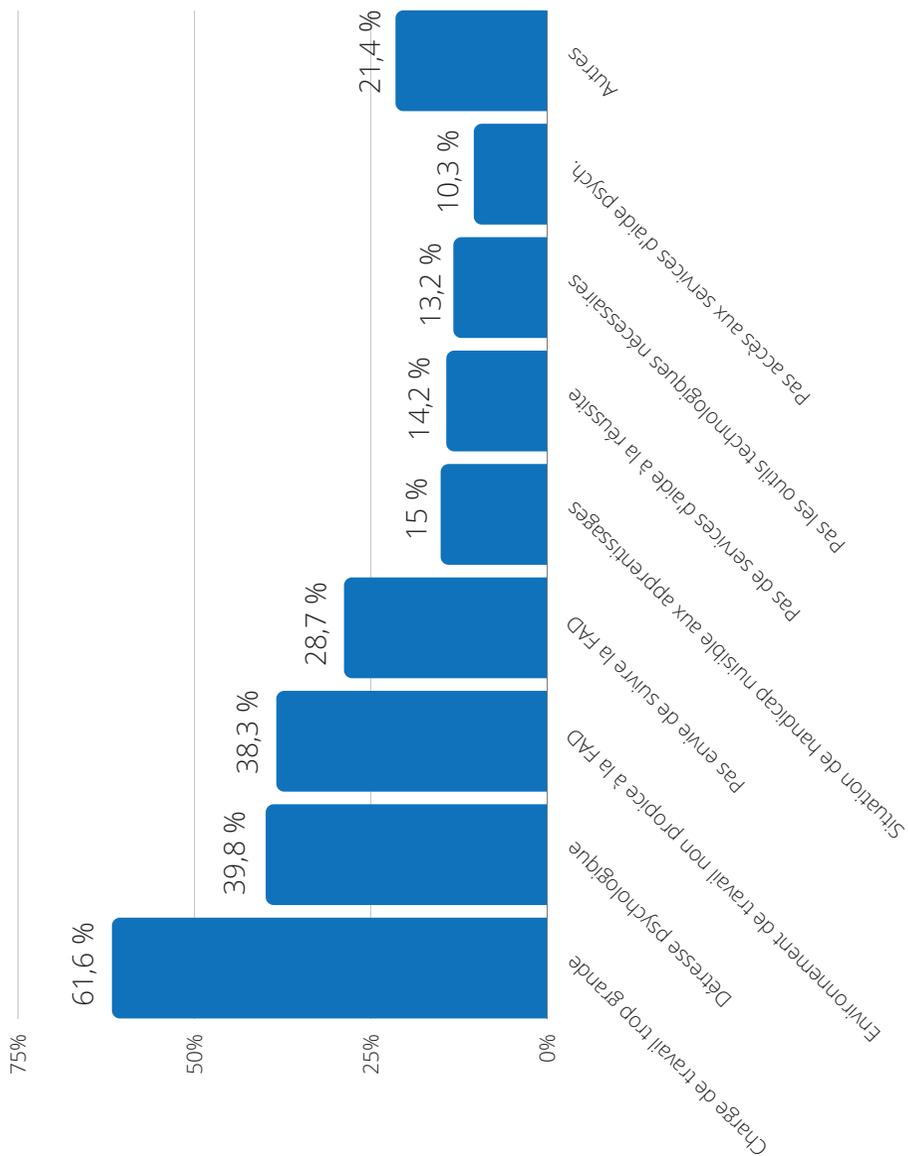
- En moyenne, la population étudiante a reçu 1,16 équivalence en raison de la crise sociosanitaire, avec un écart-type de 2,21.

TABLEAU 48 Répartition de la population étudiante répondante selon le nombre de demandes d'incomplets à la session d'hiver 2020

%	Nombre de cours avec la mention équivalence à la session d'hiver 2020			
	Aucun	1	2	3 ou plus
Ensemble (n : 3493)	85,3	7,8	2,9	4,0

- La moyenne de demandes d'incomplet pour la session d'hiver 2020 est de 0,31 avec un écart-type de 0,96.
- Le figure 17 dénombre les raisons évoquées pour demander un ou des incomplets. Parmi les autres raisons de demandes d'incomplet ne figurant pas au tableau, on relève : « Le cours a été annulé ou arrêté (mention incomplet pour tous les étudiants, etc.) » (3,7%), « L'enseignement était inadéquat (aucun soutien du professeur, etc.) » (3,5%), « Était en situation d'échec (n'a pas réussi le cours, etc.) » (2,5%), « Raisons personnelles (décès, problèmes familiaux, etc.) » (2,1%), « Ne voulait plus suivre le cours (désirait changer de programme, etc.) » (1,7%), « Avait des problèmes de santé (n'avait pas accès aux soins requis, etc.) » (1,7%), « Autres » (2,1%) et « NSP/ NRP » (4,1%).

FIGURE 17 Proportion de personnes étudiantes répondantes selon la ou les raisons pour demander un ou des incomplets



INTERPRÉTATION

On remarque c'est la grande majorité des personnes répondantes qui n'ont eu aucune mention d'équivalence ni de demandes d'incomplet pour la session d'hiver 2020. On peut penser que, la cote R n'ayant pas été comptée à la session d'hiver 2020, les personnes étudiantes ont préféré terminer leurs cours avec une note plus faible plutôt que de devoir recommencer une ou deux sessions plus tard. Parmi le 14,7% des personnes sondées qui ont demandé un ou plusieurs incomplets à la session d'hiver 2020, on remarque que la raison principale pour la demande d'incomplet était la trop grande charge de travail. Suivent ensuite la détresse psychologique et l'environnement de travail non propice aux études. Ces données reflètent bien les constats énoncés ci-haut. En effet, l'appréciation de la FAD, la motivation et la performance scolaire sont intimement liées à la charge de travail, à la détresse psychologique de la personne étudiante et, potentiellement, à la présence d'un endroit calme et propice à l'apprentissage. En terminant, les données relatives aux incomplets et aux équivalences renforcent l'hypothèse selon laquelle la cote R serait biaisée lors de la formation à distance, du moins, en contexte de pandémie. En effet, c'est tout de même 32,5%, soit près du tiers de la population étudiante, qui a eu la mention « équivalence » à un ou plusieurs de ses cours, de sorte qu'il semble important d'entamer une réflexion sur les processus alternatifs à la cote R afin d'éviter les biais de celle-ci.

CONCLUSION

En terminant, il semble important de rappeler que c'est tout de même une partie non négligeable de la population étudiante qui ne bénéficie pas des aménagements et du matériel nécessaire pour suivre la formation à distance, de sorte que l'accessibilité à celle-ci s'en voit restreinte pour plusieurs. Les différents sous-groupes de la population étudiante affectés par cette réalité sont, notamment, ceux pour qui la condition financière est plus instable ainsi que les personnes dont la santé psychologique s'est détériorée lors de la crise. On remarque un lien important entre le fait d'avoir un endroit calme et propice pour étudier et l'appréciation de la FAD de sorte qu'il soit primordial d'agir afin d'offrir à la population étudiante un lieu d'étude dans le respect des mesures sanitaires en place.

De plus, on remarque que la population étudiante a exprimé un plus haut taux de satisfaction à l'égard de la formation à distance lorsque la charge de travail était perçue comme étant « égale ou équivalente » à celle d'avant la crise. Ainsi, il semble qu'un équilibre soit à trouver vis-à-vis la tâche demandée à la population étudiante tout en respectant les pondérations associées au cours.

En ce qui concerne la qualité de la relation entre le corps enseignant et la population étudiante, celle-ci ne dépend pas du nombre d'interactions entre ces deux acteurs. Cependant, la qualité perçue

de la relation avec le corps enseignant est fortement liée chez les personnes étudiantes à la motivation, à la performance et à l'appréciation de la FAD, ce qui s'accorde avec les écrits sur « l'effet enseignant ». Ainsi, il semble que le corps enseignant et la population étudiante se doivent d'entretenir de bonnes relations, en priorisant la qualité des interactions au-delà de la quantité.

En continuant, l'appréciation de la formation, la motivation et la performance scolaire ont sévèrement été affectées par la crise, particulière chez certaines tranches de la population étudiante. Ces aspects étaient fortement liés, entre autres, à la charge de travail imposée à la population étudiante, de sorte qu'il est important, comme mentionné ci-haut, de travailler à équilibrer cette charge.

En terminant, la majorité des personnes étudiantes a terminé sa session d'hiver 2020 sans mention d'équivalence ni demande d'incomplet. Cependant, les cas où la population étudiante a obtenu la mention « équivalence » ou « incomplet » ne sont pas rares pour autant. Dans le cas des demandes d'incomplet, elles sont attribuables, en majorité, à la charge de travail trop importante, à la détérioration de la santé psychologique ou à l'environnement inadapté à l'étude, ce qui renforce l'idée que la formation à distance n'est pas accessible à toutes et tous. Ainsi, il semble primordial de travailler à augmenter l'accessibilité à la FAD dans les mois à venir.

STAGES

Comme le définit le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) dans sa publication *Stages étudiants : Portrait, enjeux et pistes de solutions*, le stage « consiste en une formation ou un apprentissage pratique, répondant à une intention pédagogique, qui est supervisé et qui permet l'observation, l'acquisition ou la mise en œuvre de compétences dans un contexte de travail » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2019). Il s'agit donc d'une activité pédagogique formatrice essentielle au parcours de plusieurs personnes étudiantes, notamment dans différents programmes d'études techniques des domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Pour les étudiantes et les étudiants, le stage est donc favorablement perçu, puisqu'il leur permet de se familiariser avec le milieu de travail, et donc, d'assurer une meilleure transition entre la formation et l'emploi (St-Cyr 2018).

Cependant, quelques problématiques existent quant aux modalités entourant la réalisation du stage. Il est possible de diviser ces problématiques en trois grandes catégories : les protections lé-

gales des stagiaires, les compensations financières ainsi que l'encadrement pédagogique du stage. Les questions du sondage touchaient particulièrement ce troisième enjeu. En effet, comme mentionné ci-haut, le stage est, avant tout, une activité d'apprentissage, de sorte qu'il est essentiel que les modalités reliées à la réalisation du stage ainsi que les attentes en matière de réussite soient clairement identifiées.

Une étude sur les stages de l'Alliance des centres-conseils en emploi (AXTRA) pour le Comité consultatif Jeunes (CCJ) a permis d'obtenir quelques données relatives aux conditions de réalisation de stage ainsi qu'aux préférences des personnes stagiaires. En effet, il semble que, pour la majorité des personnes stagiaires (66,1%), la supervision du stage, c'est-à-dire « avoir un bon superviseur dans l'entreprise » (AXTRA | Alliance des centres-conseils en emploi 2018) était hautement importante. Cependant, cette même recherche a permis de démontrer qu'un des principaux défis des employeurs des milieux de stage était de trouver le temps pour superviser le sta-

giaire (36,9%). Ainsi, ayant ces données en tête, il est intéressant d'y comparer les résultats du sondage *Derrière ton écran*. De plus, des données quant à la présence d'un contrat de stage, soit une convention de stage tripartite entre la personne étudiante, le milieu de stage et l'établissement d'enseignement, révèlent que la grande majorité des milieux de stage font signer une convention de stage tripartite (70,7% dans le cas d'un stage de développement des compétences et 67,9% dans le cas d'un stage de mise en œuvre des compétences). Il sera intéressant de comparer ces données à celle de la présente enquête, notamment puisqu'un guide de rédaction de convention de stage a été rédigé afin d'encourager les établissements collégiaux à se doter d'une telle convention depuis la publication de l'étude.

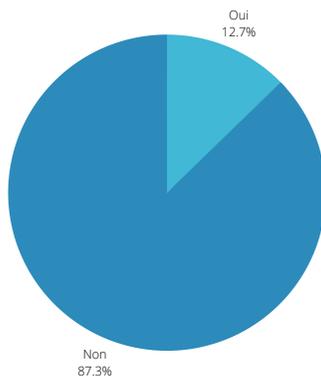
Ainsi, la section qui suit a pour objectif de présenter les conditions des étudiantes et des étudiants stagiaires en temps de crise sociosanitaire. Les personnes étudiantes étaient amenées à identifier si elles étaient stagiaires lors de la crise, et si oui, à répondre à plusieurs questions reliées aux conditions de stage. Notamment, des questions sur le milieu de stage, les modalités de stage en temps de crise et l'encadrement du stage ont été posées aux personnes répondantes. Dans plusieurs cas, les personnes ayant répondu « Ne sait pas/préfère ne pas répondre » ont été gardées, puisqu'il a été jugé pertinent de définir s'il y avait une méconnaissance des modalités entourant la réalisation du stage chez la popu-

lation étudiante.

STAGE ET CRISE SOCIOSANITAIRE

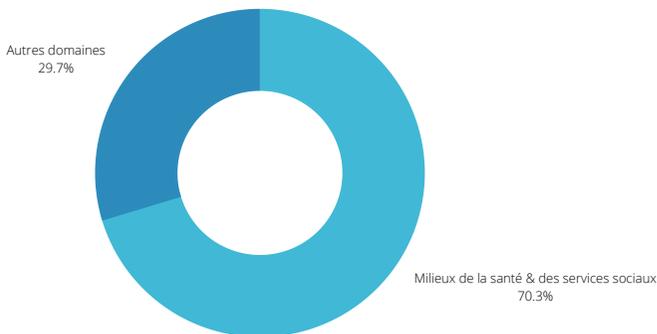
La présente section aborde spécifiquement les enjeux liés aux stages en temps de crise sociosanitaire, notamment afin de déterminer comment les établissements se sont adaptés lors de la crise afin de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences liées au stage. D'abord, les personnes étudiantes ont été amenées à répondre à la question « Au moment de la crise sociosanitaire de la COVID-19 (mi-mars 2020) deviez-vous prendre part à un stage d'études ? ». Par la suite, les personnes répondantes ayant répondu devoir prendre part à un stage ont été invitées à répondre à une série de questions s'y rapportant. Notamment, elles ont été amenées à définir si le stage se déroulait « dans le domaine de la santé ou des services sociaux », si le stage s'est « déroulé en présentiel », si elles se sentaient en sécurité dans le milieu de stage et « si [elles] n'[ont] pas pu participer à votre stage en personne, comment l'établissement d'enseignement a-t-il pallié cette situation ? ». À partir des résultats, certaines données ont été croisées afin de déterminer s'il y avait une distinction à faire entre les stages effectués dans le domaine de la santé ou des services sociaux ainsi que ceux effectués dans les autres domaines de stage.

FIGURE 18 Répartition des personnes étudiantes répondantes selon si elles devaient prendre part à un stage d'étude au moment de la crise sociosanitaire



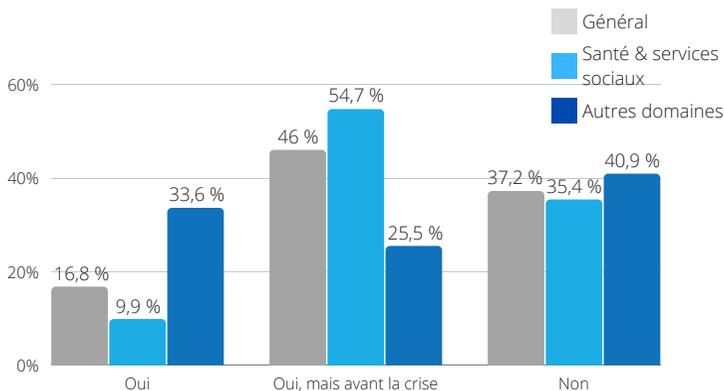
- 12,7% de la population étudiante devait prendre part à un stage d'études au moment de la crise sociosanitaire ;
- Cette proportion s'élève à 21,5% chez les personnes étudiantes nées avant 2000 et à 26,6% chez les personnes étudiantes ayant un ou des enfants à charge.

FIGURE 19 Répartition des personnes stagiaires selon si le stage était fait dans les domaines de la santé ou des services sociaux ou non



- 70,3% des personnes étudiantes effectuant un stage à la session d'hiver 2020 l'ont réalisé dans le domaine de la santé et des services sociaux.

FIGURE 20 Répartition des personnes stagiaires répondantes selon le domaine du stage ainsi que le mode du stage



- 46% des personnes étudiantes stagiaires n'ont pas pu réaliser leur stage prévu en présentiel en raison de la crise ;
- Il existe un écart important (29,2%) entre les personnes étudiantes qui n'ont pas pu réaliser leur stage prévu en présentiel en raison de la crise dans le domaine de la santé et des services sociaux (54,7%) et dans les autres domaines (25,5%) ;
- Seulement 9,9% des stages dans le domaine de la santé ou des services sociaux ont été maintenus en présentiel ;
- Les proportions de stages qui n'étaient pas en présentiel, et ce, même avant la crise, sont tout de même élevées (35,4% ; 37,2% et 40,9%).

INTERPRÉTATION

À la lumière de ces données, il semble que les stages qui devaient, avant la crise, se dérouler dans les milieux de la santé et des services sociaux ont davantage été annulés que les stages dans les autres domaines. Cette tendance semble logique, puisque la crise sociosanitaire touchait particulièrement le milieu de la santé en mars dernier, de sorte que les stages aient été annulés plus souvent dans ces milieux afin de protéger l'ensemble des acteurs impliqués. Ainsi, c'est seulement 9,9% des étudiant.es qui effectuaient leur stage dans le milieu de la santé et des services sociaux qui ont pu poursuivre leur stage en présentiel, une proportion qui augmente de façon importante chez les personnes qui étudiaient dans « d'autres domaines » (+23,7%). On peut supposer

qu'il était plus facile de respecter les mesures sanitaires dans ces milieux et que la réalisation des stages était plus sécuritaire. En terminant, il est important de dénoter que plus du tiers de la population étudiante a identifié que son stage n'était pas en présentiel (+37,2%), et ce, même avant la crise. Cette donnée est surprenante, puisqu'il semble contre-intuitif de réaliser un stage à distance hors d'un contexte de crise sociosanitaire. Il est possible d'émettre l'hypothèse que les personnes répondantes qui ont répon-

du « non » à la question « Ce stage s'est-il déroulé en présentiel ? » n'avaient pas débuté leur stage avant la crise de sorte qu'elles n'ont pas réalisé, et ce, même avant la crise, une partie de leur stage en présentiel. Cependant, davantage de recherches seraient nécessaires afin de valider cette hypothèse.

16,8% des stages ont été maintenus en présentiel malgré la crise.

SENTIMENT DE SÉCURITÉ EN MILIEU DE STAGE

TABEAU 49 Répartition de la population étudiante répondante selon le nombre de cours auxquels elle était inscrite à la session d'hiver

Degré de sentiment de sécurité (%)	Tout à fait/Assez	Peu/Pas du tout
Général	88,3	11,7
Domaines de la santé ou des services sociaux	77,4	22,6
Autres domaines	95,7	4,3

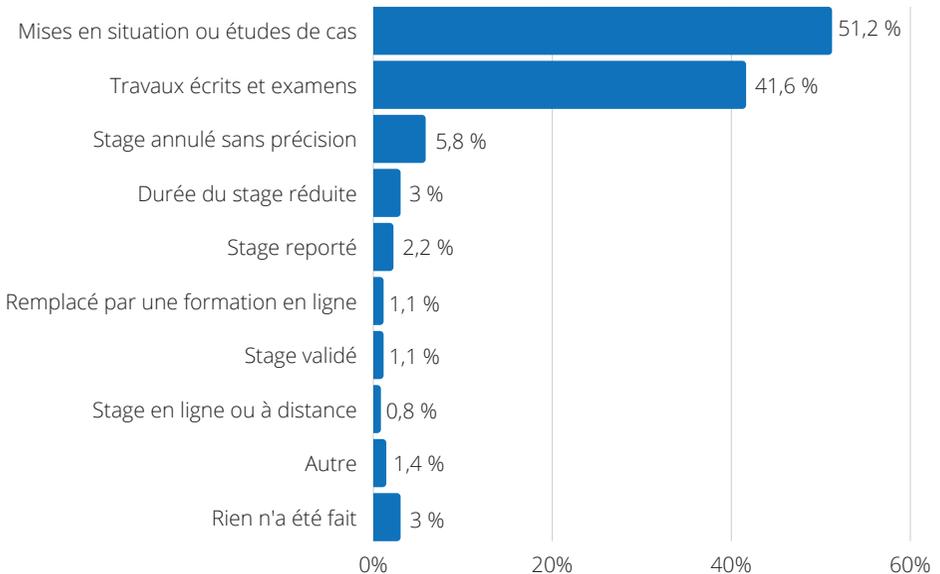
- Les personnes réalisant leur stage dans les domaines de la santé et des services sociaux se sont senti moins en sécurité que les personnes effectuant leur stage dans d'autres domaines (+18,3% dans la catégorie « Peu/Pas du tout »).

INTERPRÉTATION

En analysant ces données, quelques hypothèses se posent. D'abord, on peut supposer que les personnes stagiaires effectuant leurs activités d'apprentissage dans les domaines de la santé ou des services sociaux étaient davantage exposées à la pandémie que les personnes étudiantes réalisant leur stage dans d'autres domaines. De plus, il est aussi possible que les personnes étudiantes dans le domaine de la santé ou des services so-

ciaux soient davantage sensibilisées aux impacts de la COVID-19 de sorte qu'elles auraient pu se sentir moins en sécurité dans leur milieu de stage, contrairement aux étudiant.es d'autres domaines. Cependant, il demeure important de travailler à ce que les personnes étudiantes se sentent davantage en sécurité dans leur milieu de stage, ce qui peut passer, entre autres, par la signature d'une convention de stage, qui sera abordée plus loin.

FIGURE 21 Proportion des personnes stagiaires selon la façon de faire leur stage si le stage n'a pu être effectué en présentiel



- Dans la majorité des cas, les stages ont été remplacés par des mises en situation ou des études de cas (51,2%) ou par des travaux écrits ou des examens (41,6%) ;
- Pour 5,8% des personnes étudiantes, le stage a été annulé sans précision ;
- Dans 3,0% des cas, rien n'a été fait par rapport à un stage qui n'a pas pu se dérouler en présentiel ;
- La proportion de stages annulés sans précision dans les domaines autres que ceux de la santé et des services sociaux est beaucoup plus élevée que la proportion générale (18,7% pour les stages qui ne sont pas dans les domaines de la santé et des services sociaux contre 5,8% en général) ;
- On observe aussi quelques modalités supplémentaires telles que la réduction de la durée du stage (3,0%), le report du stage à une session ultérieure (2,2%), le remplacement par une formation en ligne (1,1%), la considération du stage comme étant réussi (1,1%) ainsi que d'autres mesures (0,8%).

INTERPRÉTATION

Considérant que c'est uniquement 16,8% de la population étudiante qui a pu réaliser son stage en présentiel lors de la crise, il semble judicieux de se demander si la population étudiante a pu acquérir l'ensemble des compétences prévues au

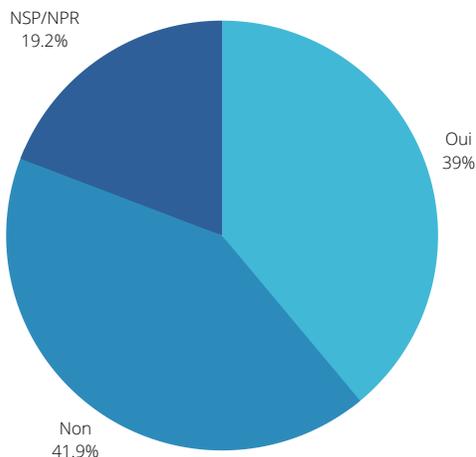
plan de cours ou si des carences en matière de formation pourraient être supposées. Pour ce faire, il importe de regarder comment les aspirant.es stagiaires ont dû pallier à l'annulation de leur stage. Pour la majorité, le stage a été remplacé par des mises en situation ou des études de cas, ainsi que des travaux écrits et des examens. Dans certains cas, le stage a été remplacé par une formation en ligne ou simplement transféré à distance. Bien que rien ne vaille l'expérience terrain d'un stage, on peut penser que ces différentes façons de pallier l'annulation du stage en présentiel ont permis de poursuivre la formation de la population étudiante et de lui permettre d'acquérir, au moins partiellement, les compétences liées au stage. Considérant le caractère extraordinaire de la session d'hiver 2020, ces différentes modalités semblent tout de même adéquates. Cependant, dans les cas où le stage a été annulé sans modalités de formation alternatives, on peut douter des compétences acquises par la population étudiante et supposer des manques dans leur formation. Le DEC technique étant qualifiant, il semble impensable que la population étudiante se rende sur le marché du travail amputée de compétences clés. Dans l'impossibilité de réaliser le stage en présentiel, des mesures doivent être prises pour s'assurer que la population étudiante termine son DEC avec les compétences nécessaires à la poursuite des études supérieures ou à la pratique d'un emploi.

MODALITÉS ENTOURANT L'ENCADREMENT DU STAGE

Cette section a pour objectif d'identifier les principales modalités entourant l'encadrement du stage, non seulement en période de crise sociosanitaire, mais aussi en temps normal. Plusieurs questions ont été posées à la population répondante, notamment à savoir si celle-ci avait « signé une convention ou un contrat qui indique les différentes modalités du stage (responsabilités, droits de recours, etc.) », si les « ressources péda-

gogiques disponibles [ont] été clairement indiquées », si les « critères de réussite permettant de connaître les objectifs du stage étaient fixés », sur la présence d'une personne-ressource au cégep ainsi que sur l'apport de la personne superviseuse de stage. Bien que ces données aient pu être influencées par la crise, celles-ci nous semblent davantage donner un portrait régulier des modalités entourant l'encadrement de stages de sorte qu'elles pourront être utilisées, avec une certaine prudence, afin d'émettre des hypothèses sur les modalités des stages hors-crise.

FIGURE 22 Répartition des personnes étudiantes répondantes selon si elles bénéficiaient, ou non, d'une convention de stage (%)



- C'est près de 2 personnes étudiantes stagiaires sur 3 qui ne bénéficient pas ou ne sait pas si elle bénéficie d'une convention de stage qui indique les différentes modalités du stage (41,9% + 19,2%, soit 61,1%).

MODALITÉS LIÉES AUX RESSOURCES

TABLEAU 50 Répartition des personnes stagiaires répondantes selon leur niveau d'accord avec l'accessibilité aux différentes ressources

	Niveau d'accord (%)				
	Tout à fait en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	NSP/NRP
Les ressources pédagogiques disponibles ont été clairement identifiées	21,2	34,8	15,9	8,0	20,0
Les attentes en matière de réussite académique étaient claires (objectifs fixés)	33,6	33,0	13,2	3,7	16,5
Le ou la superviseur.se de stage contribuait à l'apprentissage puisqu'il savait ce qu'il faisait	42,5	27,4	7,8	4,5	17,7
Le ou la stagiaire pouvait compter sur une personne-ressource dans son cégep	36,7	33,4	7,6	5,8	16,5
Les mesures de distanciation sociale ont été respectées pendant le stage	26,8	18,8	10,1	4,9	39,4

- 56% de la population étudiante s'entend pour dire que les ressources pédagogiques disponibles ont été clairement identifiées contre 23,9% qui sont « plutôt en désaccord » ou « tout à fait en désaccord » ;
- Le cinquième de la population étudiante ne sait pas si les ressources pédagogiques disponibles ont été clairement identifiées ou préfèrent ne pas répondre ;
- 2 membres de la population étudiante sur 3 (66,6%) considèrent que les objectifs du stage étaient fixés de sorte que les critères de réussite étaient clairs ;
- 70,1% des personnes stagiaires sont « tout à fait en accord » ou « plutôt en accord » avec le fait que la personne qui supervisait le stage savait ce qu'elle faisait et a contribué à leur apprentissage ;
- On remarque que 39,4% des personnes répondantes ne savent pas si les mesures de distanciation sociale ont été respectées lors du stage ou préfèrent ne pas répondre, une proportion presque aussi élevée que la somme des personnes « tout à fait en accord » et « plutôt en accord » avec le fait que la distanciation sociale a été respectée.

ATTENTES CLAIRES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE

TABEAU 51 Répartition des personnes stagiaires répondantes selon leur niveau d'accord par rapport à la clarté des attentes en matière de réussite et le type de stage

	Niveau d'accord - attentes en matière de réussite académique étaient claires (critères de réussite fixés)			
	Tout à fait en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord
Général (n : 405)	40,2	39,5	15,8	4,4
Stage en présentiel (n : 75)	41,3	37,3	18,7	2,7
Stage en présentiel avant la crise (n : 208)	47,1	37,0	15,4	0,5
Stage à distance (n : 118)	27,1	45,8	15,3	11,9

- La proportion de personnes étudiantes « tout à fait en désaccord » avec le fait que les attentes en matière de réussite académiques étaient claires est plus que double pour les personnes ayant réalisé leur stage à distance (+7,5%).

INTERPRÉTATION

En matière de convention de stage, il faut noter que c'est plus de 60% de la population étudiante stagiaire répondante qui ne bénéficie pas ou ne sait pas si elle bénéficie d'une convention de stage tripartite. Cependant, dans la recherche *Les jeunes et les stages* d'AXTRA, c'est la tendance inverse qui était observée. En effet, c'est autour de 70% des milieux de stage qui exigent la signature d'une convention de stage tripartite selon cette étude. Des constats aussi éloignés demandent que l'on se questionne sur le sujet. D'abord, l'enquête d'AXTRA visait 74 milieux de stage, répartis entre les secteurs suivants

: « autres services » (20,3%), « commerce de détail » (14,9%), « soins de santé et assistance sociale » (13,5%) et « arts, spectacles et loisirs » (9,5%) (AXTRA | Alliance des centres-conseils en emploi 2018). Considérant que les personnes répondantes de l'enquête *Derrière ton écran* ont, en grande majorité, effectué leur stage dans le milieu de la santé ou des services sociaux et que ces secteurs représentent uniquement 13,5% de l'échantillon de l'enquête d'AXTRA, il est possible de penser que les personnes effectuant leur stage dans le milieu de la santé et des services sociaux ont moins tendance à signer une convention de stage. Une autre hypothèse qui pourrait expliquer ce grand écart est que l'enquête d'AXTRA s'applique aux stages effectués « dans le cadre d'un parcours en employabilité » (AXTRA | Alliance des centres-conseils en emploi 2018), donc pas nécessairement dans le cadre d'un programme d'études. Ainsi, il est

possible de penser qu'il s'agit d'une pratique moins répandue dans le milieu collégial. Chose certaine, si l'on observe une si grande proportion de personnes répondantes qui ne savent pas s'ils ont signé une convention de stage tripartite (19,2%), il semble que l'information ne soit pas justement communiquée à la population étudiante stagiaire. Considérant qu'un tel contrat est essentiel pour assurer un encadrement pédagogique adéquat des activités de stage, il serait pertinent de travailler à instaurer une culture des conventions de stage dans le réseau et favoriser la diffusion de celles-ci auprès des personnes étudiantes.

60% des personnes stagiaires au moins ne bénéficient pas ou ne savent pas si elles bénéficient d'une convention de stage

Une tendance marquée qui ressort des réponses aux différentes questions en matière de convention de stage et des modalités en matière de ressources disponibles est la grande proportion de personnes étudiantes qui ont répondu « ne sait pas/préfère ne pas répondre ». Ces données nous laissent penser, encore une fois, que la diffusion de l'information au sujet des services offerts n'est peut-être pas optimale dans le réseau. Ainsi, il pourrait être pertinent de revoir la façon dont l'information est acheminée à la population étudiante.

De plus, la comparaison des données relatives aux stages en présentiel et aux stages à distance nous permet de consta-

ter que les personnes ayant fait leur stage en présentiel avant la crise considèrent que les attentes en matière de réussite académique étaient claires, et ce, 20,0% plus que leurs pairs ayant réalisé leur stage à distance. L'inverse est aussi vrai : les personnes ayant réalisé leur stage à distance sont plus de vingt fois moins satisfaites de la clarté des attentes en matière de réussite. Ainsi, on peut supposer que les attentes en matière de réussite ont moins bien été transmises aux personnes ayant réalisé leur stage à distance, contrairement aux personnes dont le stage devait se dérouler en présentiel avant la crise. Cela peut sembler logique, puisque les informations relatives à la façon de pallier l'annulation des stages ont dû être transmises aux personnes étudiantes, de même que les attentes envers la population étudiante pour la suite.

39% des personnes stagiaires ne savent pas ou préfèrent ne pas répondre à la question sur le respect des mesures de distanciation sociale.

En terminant, la proportion de personnes ayant répondu ne pas savoir ou ayant préféré ne pas répondre à la question « Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? Les mesures de distanciation sociale ont été respectées pendant la durée de mon stage » est de 39,4%, soit presque autant que les personnes qui considèrent que les mesures de distanciation sociales ont été respectées dans le milieu de stage (45,6%). Ainsi, il est possible de constater que près de la moitié des stagiaires considèrent que

les mesures de distanciation sociale ont été respectées, mais que près de la moitié ne sait pas si les mesures de distanciation sociale ont été respectées. Ainsi, on peut penser que les directives de distanciation sociale n'ont pas été proprement explicitées aux personnes étudiantes stagiaires ou que celles-ci ne se sont pas tenues au fait des dernières annonces ministérielles en matière de distanciation sociale. En terminant, il est possible de penser que certaines personnes étudiantes, n'ayant pas respecté les consignes, ont potentiellement été trop gênées, voire honteuses, d'affirmer qu'elles n'avaient pas respecté les consignes de sorte qu'une grande proportion des personnes étudiantes stagiaires se sont retrouvées dans le « ne sait pas/préfère ne pas répondre ».

PERSONNES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

D'abord, il faut savoir qu'on définit comme « personnes étudiantes en situation de handicap » (ESH) les personnes étudiantes « en situation de handicap dites traditionnelles (déficience visuelle ou auditive, déficience organique, déficience motrice, déficience du langage et de la parole) » (Doucet et Phillion 2016) ainsi que les personnes qui présentent un trouble de santé mentale ou neurocognitif (trouble d'apprentissage, trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité et trouble du spectre de l'autisme, etc.) (Prud'homme 2013). Cette dernière tranche des ESH est souvent qualifiée de « nouvelle population » ou de population « émergente » (Prud'homme 2013, Doucet et Phillion 2016).

C'est justement en raison de la population émergente que le nombre d'ESH a bondi de 330% entre 1995 et 2007 (Prud'homme 2013) pour ensuite être treize fois plus important en 2019, de sorte que c'est près de 18 000 ESH qui fréquentaient les collèges québécois cette même année (Fédération des cé-

geps 2019). Une hausse qui peut s'expliquer, entre autres, par l'accroissement des services aux étudiant.es en situation de handicap au primaire et au secondaire ainsi que par la multiplication des diagnostics hâtifs (Doucet et Phillion 2016).

Cependant, cette hausse fulgurante rend les « défis de la réussite » plus importants selon le Conseil supérieur de l'éducation (2019) de sorte qu'il est impossible de conserver un statu quo en termes de services adaptés à la population étudiante en situation de handicap, surtout lorsqu'on considère que le nombre réel de personnes étudiantes en situation handicap pourrait être plus important que celui des personnes diagnostiquées (Galipeau, Konstantinopoulos et Soleil 2014). Il semble donc qu'il soit nécessaire de tendre vers une approche plus universelle et inclusive.

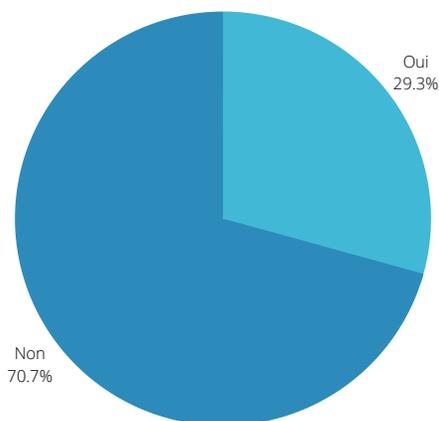
La présente section se penche donc sur les personnes étudiantes diagnostiquées d'une situation de handicap ainsi que les services offerts à celles-ci. Il semble tout

de même juste de considérer que certaines personnes répondantes peuvent se trouver en situation de handicap sans toutefois être munies d'un diagnostic médical de sorte que l'échantillon de personnes qui ont répondu « non » à la question « avez-vous déjà reçu un diagnostic médical confirmant une situation de handicap ? » est susceptible d'inclure des ESH n'ayant pas de diagnostic. Éga-

lement, des questions quant aux services offerts et à la qualité desdits services ont été posées afin de déterminer l'impact de la crise sur l'accessibilité aux services. De plus, certaines questions relatives à la condition financière et à la santé psychologique ont été croisées avec celles sur les ESH afin de déterminer les liens entre ces différents aspects.

PORTRAIT GÉNÉRAL

FIGURE 23 Répartition des personnes répondantes selon le fait d'avoir déjà reçu, ou non, un diagnostic médical confirmant une situation de handicap



- Près du tiers de la population étudiante répondante a un diagnostic médical confirmant une situation de handicap.

29% des personnes sondées ont un diagnostic confirmant la situation de handicap.

INTERPRÉTATION

Selon les résultats du sondage, c'est près du tiers de la population étudiante répondante qui a un diagnostic médical confirmant une situation de handicap, des données surprenantes considérant que, selon le recensement de la Fédération des cégeps, c'est environ 10% de la population étudiante collégiale qui se trouve en situation de handicap. On pourrait penser que les personnes étudiantes en situation de handicap se sont davantage senties interpellées par le sondage, puisqu'il s'agissait d'une invitation à témoigner de leur expérience vécue lors de la crise, ce qui a pu avoir comme effet d'augmenter considérablement la proportion d'ESH au collégial qui apparaît dans le sondage. De plus, le Sondage provincial sur les étudiants des cégeps, qui a permis d'obtenir les données liées à 11 894 personnes étudiantes, révèle des données qui s'apparentent davantage à celles de DTE. En effet, selon ce sondage, c'est 24,4% de la population étudiante qui se considère en situation de handicap, dont 87,0% possède un diagnostic (Gaudreult et Normandeau 2018; Larose 2020). Ainsi, selon cette enquête, c'est 21,2% de la population étudiante qui est diagnostiquée d'une situation de handicap, ce qui se rapproche davantage du 29,3% obtenu. On peut penser que, peut-être, les personnes étudiantes ne se sont pas identifiées en tant qu'ESH à leur entrée au cégep, de sorte qu'il se peut que les données relatives à la population étudiante en situation de handicap de la

Fédération des cégeps soient inférieures au nombre réel d'ESH diagnostiqués dans le réseau.

Cependant, comme les résultats du SPEC et certaines études nous le suggèrent, il est important de considérer qu'il est probable que certaines personnes étudiantes se trouvent en situation de handicap, sans toutefois avoir reçu un diagnostic le confirmant. Ainsi, il se peut que certaines personnes ayant répondu ne pas avoir de diagnostic pourraient être en situation de handicap.

De plus, si l'on considère le handicap selon le modèle « social », c'est l'interaction entre l'environnement et les caractéristiques de l'individu qui engendrent, ou non, une situation de handicap (Prud'homme 2013, Fédération des comités de parents du Québec 2020). Ainsi, il est possible de penser qu'en temps de crise sociosanitaire et de formation à distance, l'environnement ayant complètement changé, une personne étudiante qui ne se trouvait pas, autrefois, en situation de handicap est susceptible d'être en situation de handicap. Ces hypothèses nous suggèrent que davantage de personnes étudiantes se sont retrouvées en situation de handicap pendant la crise, sans toutefois en être diagnostiquées.

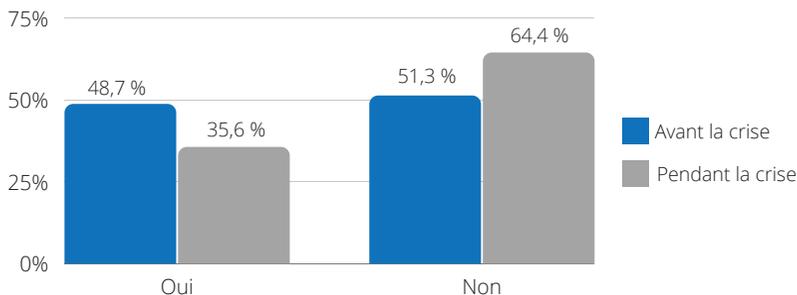
SERVICES EN LIEN AVEC LA SITUATION DE HANDICAP

Actuellement, la littérature a très peu documenté l'impact des accommodements scolaires sur la réussite des ESH et celles qui le font ne s'entendent pas sur les retombées desdits accommodements (Larose 2018). Ainsi, le projet de recherche de Simon Larose, dont les résultats sont attendus à l'automne 2021, tente de mesurer les liens entre les accommode-

ments et l'adaptation à la transition entre le secondaire et le collégial. L'objectif de cette section était de déterminer la proportion d'ESH qui recevait des services avant et pendant la crise ainsi que le niveau de satisfaction de ces personnes à l'égard des services offerts, notamment pour évaluer l'impact de la crise sur les services offerts.

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

FIGURE 24 Répartition des personnes répondantes selon le fait de recevoir ou non des services d'aide, avant et pendant la crise



- Près de la moitié des personnes étudiantes en situation de handicap (ESH) recevaient des services en lien avec la situation de handicap avant la crise ;
- La proportion de personnes qui recevait des services professionnels en lien avec sa situation de handicap pendant la crise diminue par rapport à la proportion de personnes qui recevaient des services avant la crise (-13,1%) ;
- C'est la majorité (64,4%) des ESH qui ne recevait aucun service en lien avec la situation de handicap pendant la crise.

SATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES

TABEAU 52 Répartition des personnes étudiantes en situation de handicap répondantes selon la satisfaction à l'égard des services professionnels reçus lors de la crise jusqu'à aujourd'hui¹

%	1 à 6	7 ou 8	9 ou 10
Ensemble (n : 361)	35,2	40,4	24,4

1. Sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie que vous n'êtes « pas du tout satisfait(e) » et 10 que vous êtes « très satisfait(e) »

- C'est plus du tiers (35,2%) des personnes qui ont reçu des services en lien avec leur situation de handicap qui ont indiqué un niveau passable, voire faible de satisfaction à l'égard des services offerts (c'est-à-dire les personnes ayant indiqué une réponse entre 1 et 6) ;
- En moyenne, la satisfaction à l'égard des services offerts sur une échelle de 1 à 10 est de 7,02, avec un écart-type de 2,08.

INTERPRÉTATION

Les données parlent d'elles-mêmes : des étudiant.es n'ont plus eu accès à des services professionnels lors de la crise sociosanitaire. En effet, il est possible de penser que la crise sociosanitaire a diminué l'accessibilité aux services chez la population étudiante en situation de handicap. On observe une diminution des personnes qui recevaient des services pendant la crise par rapport à celles qui en recevaient avant la crise. Il nous

est possible de penser que, ces services étant généralement offerts en présentiel, cela a demandé un temps d'adaptation au réseau afin de transférer les services à distance. De même, il est possible de penser que les services ont été transférés rapidement à distance, mais que l'information ne s'est pas rendue efficacement à la population étudiante en situation de handicap. Toutefois, il est tout de même impressionnant de penser qu'une diminution des services reçus a été observée alors qu'il semble qu'une augmentation des besoins ait été perçue par la population étudiante.

En ce qui concerne les services offerts avant la crise, il semble problématique que seulement 48,7% des personnes étudiantes en situation de handicap recevaient des services professionnels liés à leur situation. On peut tout de même penser que ce n'est pas l'ensemble des personnes diagnostiquées d'une situation de handicap qui perçoivent le besoin de consulter un service professionnel de sorte que les

données sont peut-être moins importantes qu'elles ne paraissent. Cependant, on peut aussi supposer que la population étudiante n'est pas au fait de l'ensemble des services qui lui sont offerts. Dans ce cas, peut-être que certaines personnes qui bénéficieraient à recevoir des services liés à leur situation de handicap n'ont pas eu accès à ces services en raison d'un problème de diffusion d'information.

64,4% des personnes en situation de handicap ne recevaient aucun service relié à leur situation de handicap pendant la crise.

PORTRAIT DES PERSONNES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

Comme mentionné ci-haut, il a été possible d'observer que les ESH sont plus souvent nées avant 2000 et étudient davantage dans des programmes techniques. Cependant, afin de savoir s'il était possible de dégager d'autres tendances associées à la situation de handicap, les questions relatives au portrait financier et à la santé psychologique ont été croisées avec celle portant sur le diagnostic de situation de handicap.

PORTRAIT FINANCIER DES PERSONNES ÉTUDIANTES EN SITUATION DE HANDICAP

TABLEAU 53 *Portrait financier des personnes étudiantes répondantes ESH et non-ESH*

%	Revenu personnel moyen (\$)	Contribution financière parentale moyenne (\$)	N'avait pas suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins avant la crise sociosanitaire (%)	Aujourd'hui, n'a pas suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins (%)	A des dettes actuellement (%)
Général	10 690	1 253,22	10,3	20,0	30,8
Diagnostic médical confirmant ESH	10 962	1 077,37	13,7	24,7	36,5
Non ESH	10 613	1 323,80	8,7	17,7	28,2

- Il n'existe pas une variation importante entre le revenu des personnes étudiantes ayant reçu un diagnostic confirmant la situation de handicap et les personnes n'ayant pas reçu de diagnostic ;
- La contribution financière parentale des ESH est, en moyenne, moins élevée que la contribution financière parentale des étudiant.es non ESH (-246,43 \$) ;
- La proportion d'ESH n'ayant pas suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins avant et pendant la crise est supérieure à celle des étudiant.es non-ESH (+5%/+ 7%) ;
- La proportion d'ESH qui a des dettes actuellement est supérieure celle des étudiant.es non-ESH (+8,3%).

INTERPRÉTATION

On remarque quelques écarts entre le portrait financier des personnes étudiantes en situation de handicap et les personnes qui n'ont pas un diagnostic de situation de handicap. En effet, il est possible d'observer que leurs parents contribuent légèrement moins à leurs études que leurs pairs non ESH. De plus, il est possible de constater qu'ils ont une san-

té financière inférieure à leurs pairs. Une des hypothèses qui pourrait expliquer ces deux tendances est que, les ESH étant généralement plus âgés, c'est davantage leur âge qui est relié à leur portrait financier que leur situation de handicap. Une hypothèse davantage fondée lorsqu'on regarde le portrait financier des personnes nées avant 2000.

SITUATION DE HANDICAP ET SANTÉ PSYCHOLOGIQUE EN TEMPS DE CRISE

TABLEAU 54 Répartition de la population étudiante répondante selon la situation de handicap ou non et leur santé psychologique depuis le début de la crise

%	État de santé psychologique depuis le début de la crise sociosanitaire		
	S'est amélioré	Est demeuré le même	S'est détérioré
Ensemble (n : 5976)	5,9	30,2	63,8
A reçu un diagnostic médical confirmant la situation de handicap (n : 1079)	7,0	23,7	69,2
N'a pas reçu de diagnostic médical confirmant la situation de handicap (n : 2606)	4,3	31,5	64,2

- Les personnes ayant reçu un diagnostic médical confirmant la situation de handicap sont plus susceptibles d'avoir vu leur santé psychologique affectée, de manière positive (7,0%) ou négative (69,2%) comparativement à celles n'étant pas ESH, puisque ce chiffre est de 64,2% ;
- Les ESH sont plus susceptibles d'avoir identifié « une augmentation de la pression liée à la performance scolaire » (+4,9%) et « des tensions familiales ou conjugales plus fortes » (+7,2%) comme facteur de détérioration de leur santé psychologique que l'ensemble de la population étudiante ;
- Les ESH sont plus susceptibles d'avoir identifié « prendre du temps pour soi » (+4,1%) et « recevoir de l'aide psychologique (voir un psychologue, etc.) » (environ 4,33 fois plus) comme facteur d'amélioration de leur santé psychologique que l'ensemble de la population étudiante.

TABEAU 55 Répartition de la population étudiante répondante selon la situation de handicap ou non et leur santé psychologique depuis le début de la crise

%	Ressentait le besoin d'avoir recours à une aide psychologique avant la crise sociosanitaire	Consultait une ressource professionnelle avant la crise sociosanitaire	Ressent aujourd'hui le besoin d'avoir recours à une aide psychologique	A consulté une ressource professionnelle pendant la crise sociosanitaire	Avait « Très souvent/souvent » des idées noires ou pensées suicidaires avant la crise sociosanitaire	A « Très souvent/souvent » des idées noires ou pensées suicidaires aujourd'hui
Général	24,9	48,3	44,6	26,6	3,8	6,4
ESH	41,2	58,2	60,2	37,5	7,7	9,9
Non ESH	18,1	35,9	40,6	17,3	2,0	5,2

- La proportion de personnes en situation de handicap qui ressentait le besoin d'avoir recours à une aide psychologique avant la crise est supérieure à leurs pairs sans diagnostic (+23,1%) ;
- La proportion de personnes en situation de handicap qui ressent le besoin d'avoir recours à une aide psychologique aujourd'hui est supérieure à celle de leurs pairs sans diagnostic (+19,6%) ;
- Parmi les personnes ayant identifié ressentir le besoin d'avoir recours à une aide psychologique avant la crise, les ESH consultaient davantage une ressource professionnelle avant la crise (+22,3%) ;
- Parmi les personnes ayant identifié ressentir le besoin d'avoir recours à une aide psychologique aujourd'hui, les ESH ont davantage tendance à consulter une ressource professionnelle pendant la crise (+20,2%) ;
- Les ESH ont davantage des pensées suicidaires avant la crise et maintenant que leurs pairs sans diagnostic (+5,7% avant la crise et +4,7% aujourd'hui) ;
- Parmi les personnes qui n'ont pas consulté une ressource professionnelle, les ESH ont davantage identifié le fait que « le service d'aide offert à distance ne convenait pas à ses besoins » (+7,1%) et qu'« il n'y avait pas d'intervenant(e) disponible dans un temps raisonnable » comme raison empêchant de consulter une ressource professionnelle (+12,4%) que l'ensemble des personnes étudiantes ;
- Parmi les personnes qui n'ont pas consulté une ressource professionnelle, les ESH ont moins identifié qu'ils « ne croyai [en] t pas à l'utilité des services » (-6,8%) comme raison empêchant de consulter une ressource professionnelle que l'ensemble des personnes étudiantes.

INTERPRÉTATION

Les données nous montrent que les personnes étudiantes en situation de handicap ont vu leur santé psychologique davantage affectée par la crise sociosanitaire que leurs pairs, et ce, de manière positive et négative. C'est tout de même 69,2% des personnes étudiantes en situation de handicap qui ont vu leur santé psychologique se détériorer en raison de la crise. Une tendance similaire a été observée dans l'étude qu'a effectuée Simon Larose, professeur titulaire au Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage de l'Université Laval (Larose 2020). En effet, les résultats de cette étude, qui s'inscrivent dans le cadre de la recherche *Accommodements scolaires, pratiques pédagogiques inclusives et trajectoires d'adaptation des étudiants*, démontrent que « les étudiants avec un handicap ont éprouvé plus de stress pendant la pandémie et ont eu plus de difficultés à composer avec la situation que les étudiants sans handicap, notamment ceux présentant un trouble de santé mentale ». Cette étude démontre que les personnes ayant un trouble de santé mentale « ont perçu la pandémie plus menaçante et ont jugé avoir davantage perdu dans leur vie que les étudiants sans handicap » (Larose 2020). Ainsi, les personnes ayant un trouble de santé mentale faisant partie des ESH ont pu augmenter la proportion de personnes ayant vu leur santé mentale se détériorer lors de la crise, en plus de ressentir un besoin plus important de consulter une ressource psychologique

aujourd'hui (+19,0% par rapport à avant la crise).

69,2% des personnes en situation de handicap ont vu leur santé psychologique se détériorer en raison de la crise.

Le fait que les personnes ayant un trouble de santé mentale soient incluses dans les ESH peut aussi expliquer pourquoi les ESH ressentaient davantage un besoin de consulter une ressource psychologique avant la crise que leurs pairs non ESH. Le même raisonnement s'applique pour la présence d'idées noires avant la crise. Une autre piste d'explication est qu'en raison de leurs difficultés, les personnes ESH, et ce, toutes situations de handicap confondues, sont plus enclines à éprouver des problèmes liés à la santé psychologique que leurs pairs. En effet, on peut penser aux « déficits sur le plan de l'attention, de la mémoire de travail et des fonctions exécutives » (Pievsky & amp; McGrath, 2018, cités dans Larose 2020) vécus par les personnes diagnostiquées d'un TDA/H, qui engendrent des difficultés scolaires supplémentaires que celles vécues par leurs collègues de classe. Ainsi, il semble logique que les ESH présentent davantage de problèmes de santé psychologique comparativement aux autres personnes étudiantes.

En terminant, on observe que parmi les personnes ressentant le besoin de consulter une ressource psychologique, les ESH sont plus enclins que leurs pairs sans diagnostic à consulter les ressources nécessaires, et ce, avant la crise et aujourd'hui.

Une hypothèse se pose : étant plus habituées de consulter des ressources afin de pallier leur situation de handicap, les ESH hésitent peut-être moins à aller consulter. Pour eux, l'idée de chercher l'aide dont on a besoin est peut-être plus naturelle que chez leurs pairs n'étant pas ESH. Aussi, peut-être que les ressources professionnelles qu'elles consultent en lien avec leur situation de handicap les réfèrent aux ressources psychologiques pertinentes.

CONCLUSION

À la lumière des résultats présentés ci-haut, il est possible de penser que la population ESH est plus nombreuse qu'estimée par le réseau collégial. Cependant, cette proportion importante de personnes étudiantes en situation de handicap diagnostiquées et, possiblement, non diagnostiquées implique des défis considérables en matière de services et accommodements offerts à celles-ci. Cependant, on observe que les services ne comblent, actuellement, que partiellement les besoins des personnes étudiantes en situation de handicap, un constat qui s'aggrave en raison de la crise sanitaire. Ainsi, il semble que dans les années à venir, le réseau collégial doive trouver une façon de répondre aux besoins grandissants de la population étudiante au collégial.

En terminant, on remarque que les personnes étudiantes en situation de

handicap sont davantage susceptibles d'éprouver des difficultés reliées à une santé psychologique fragile. Cependant, ils ont davantage tendance à aller chercher l'aide nécessaire afin de pallier ces problématiques de sorte qu'il est possible de penser que les ressources leur sont davantage accessibles ou, du moins, moins perçues comme stigmatisantes puisqu'ils ont déjà tendance à consulter des ressources régulièrement. Ainsi, encore une fois, il semble qu'un travail soit à faire afin d'aider la population étudiante, et ce, toutes catégories confondues, à améliorer leur état de santé psychologique et à aller chercher les ressources nécessaires.

RECOMMANDATIONS

La présente section présente quelques recommandations qui apparaissent pertinentes à la suite de l'exposition des données de l'enquête. Bien entendu, la liste n'est pas exhaustive. La plupart existent déjà au sein de l'argumentaire de la FECQ, dont quelques-unes proviennent de l'*État de situation sur l'enseignement à distance*, document adopté au milieu de la session d'automne 2020.

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

Les données de *Derrière ton écran* démontrent clairement une situation alarmante sur le plan de santé psychologique de la population étudiante. Alors que 63,8% de celle-ci considère que son état de santé psychologique s'est détérioré depuis le début de la crise sociosanitaire, seules 26,6% des personnes étudiantes qui ont ressenti le besoin de consulter une ressource psychosociale ont pu le faire.

Il importe alors de mettre en œuvre plusieurs solutions. Comme l'isolement est le premier facteur de détérioration nommé par la population étudiante, il faut le

briser. La FECQ exprime déjà plusieurs recommandations par le biais de son *État de situation sur l'enseignement à distance* (FECQ 2020). Entre autres, elle demande que soient organisées des activités de socialisation, en présence lorsque possible et à distance lorsque préférable, pour permettre aux individus de se rassembler et de réduire l'isolement.

Par rapport à l'offre de services, la FECQ recommande que davantage de ressources soient investies en santé psychologique afin de répondre à l'importante demande. Les données l'indiquent clairement : la demande de ressources d'aide psychosociale de la part de la population étudiante a considérablement augmenté, et il faut savoir y répondre. 10 M\$ ont déjà été investis par le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'enseignement supérieur (MSSS 2020). Il faut maintenant s'assurer que ces sommes permettent réellement l'offre de services et que leur utilisation s'avère concrète rapidement.

RAPPEL DE POSITIONS DE LA FECQ

Issues de l'État de situation sur l'enseignement à distance (2020)

- Que le MES investisse davantage dans la santé psychologique étudiante dès l'hiver 2021 de manière à mobiliser des ressources afin de bonifier les services offerts et faire une promotion efficace de ceux-ci dans les établissements collégiaux;
- Que le MES encourage la tenue d'activités de socialisation pour les personnes étudiantes dans les établissements collégiaux qui respectent les consignes de la Santé publique en vue de briser l'isolement chez les étudiant.es et d'améliorer les relations pédagogiques entre les corps étudiant et enseignant et que ces activités soient principalement organisées à distance afin de pouvoir inclure l'ensemble de la population étudiante de manière universelle.

LOGEMENT

La présente enquête a également mis en lumière la précarité financière causée par les coûts liés au logement, par divers aspects de la question. En effet, les personnes vivant en logement ont plus de dettes et ont des responsabilités financières plus importantes. Également, plus les frais du loyer sont considérés comme difficiles à acquitter, plus la santé psychologique se voit affectée.

Toutefois, les données témoignent également de l'avantage que vit la population étudiante vivant en résidences étudiantes. Ces dernières permettent de réduire la charge financière liée au besoin de se loger ; c'est donc une avenue intéressante, dans laquelle il importe, aux yeux de la FECQ, de mobiliser d'importantes ressources. Rappelons que ce n'est que 5,6% de la population étudiante qui vit en résidences étudiantes, ce qui correspond à 1 personne vivant en logement sur 5.

La FECQ, par le biais de son mémoire sur le logement étudiant, propose quelques avenues intéressantes (FECQ 2019). Deux sont ici présentées. La première est de mettre en place une stratégie nationale sur le logement étudiant. Grâce à celle-ci, de sérieux projets de logement étudiant pourront être pensés à long terme et le financement sur plusieurs années pourra y être prévu et planifié. Également, cette stratégie pourra inclure des projets de construction et de rénovation de résidences étudiantes, en plus d'exiger que celles-ci soient des organismes à but non lucratif (OBNL).

RAPPEL DE POSITION DE LA FECQ

- CASC 1122** Que le gouvernement du Québec mette en place une stratégie de logement social propre à la population étudiante.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

L'enquête a montré que les finances de la population étudiante, déjà précaires, ont été affectées par la crise, appuyant d'autres recherches ayant été menées lors de la crise également. Le principal moyen de réduire la précarité financière chez la population étudiante est le programme d'Aide financière aux études.

Tout d'abord, comme il a été indiqué plus haut, l'aide consentie actuellement par le programme d'aide financière aux études ne reflète pas le réel coût de la vie, et ce, malgré les investissements de la ministre de l'Enseignement supérieur d'août 2020. Il est difficile pour la population étudiante de pouvoir compter sur un programme d'aide financière qui ne répond pas entièrement à ses besoins. Pour ce faire, les frais de subsistance estimés par le Ministère de l'Enseignement supérieur doivent être revus à la hausse.

Dans un autre ordre d'idée, la présente enquête a permis de comparer la contribution attendue des parents au regard du Règlement sur l'Aide financière aux études avec la contribution réelle que font les parents à leurs enfants pour leur projet d'études supérieures. Il a été démontré que la majorité du temps, les parents contribuent beaucoup moins financièrement que ce qu'attend d'eux le programme d'aide financière aux études. Cela fait en sorte qu'une personne étudiante reçoit moins d'argent en aide financière aux études, parce que ce

programme s'attend des parents qu'ils contribuent d'un certain montant, alors que rarement, ceux-ci investissent un tel montant.

Pour ce faire, le programme d'Aide financière aux études doit ajuster ses paliers de contribution, c'est-à-dire les montants qu'il exige des parents de contribuer selon leur revenu, pour qu'ils tendent davantage vers la réalité vécue.

RAPPEL DE POSITION DE LA FECQ

CASC 25 La FECQ prône que les montants utilisés dans le calcul des dépenses admises fassent l'objet d'une importante correction à la hausse, afin que ceux-ci reflètent davantage les sommes que doivent payer les étudiants.

RECOMMANDATION :

- 1. Que soient ajustés les paliers de contribution des parents du Règlement sur l'Aide financière aux études afin qu'ils reflètent davantage la réelle contribution des parents de la population étudiante.**

ENDROIT CALME ET PROPICE À LA CONCENTRATION

Les données de l'enquête montrent qu'il existe un lien évident entre le fait d'avoir accès à un endroit calme et propice à la concentration et l'appréciation de la formation à distance et la motivation à l'égard de celle-ci. Considérant que c'est plus du quart de la population étudiante qui ne bénéficie pas d'un endroit calme et propice pour étudier, il est primordial de se pencher sur la condition de ces personnes étudiantes.

En 2018, la FECQ proposait déjà la mise en place d'espaces de travail pour les étudiant.e.s de la formation à distance dans son [mémoire sur le eCampus](#) (FECQ 2020), notamment pour favoriser une accessibilité plus accrue au matériel technologique. [L'État de situation sur l'enseignement à distance](#) (FECQ 2020) de la FECQ réitère la pertinence de tels espaces en temps de crise et l'importance du déploiement rapide de ceux-ci afin de combler les besoins à l'hiver 2021. Plusieurs universités ouvrent leurs bibliothèques à la communauté étudiante afin de leur garantir un endroit calme et propice pour étudier, une pratique beaucoup moins répandue au collégial. Alors que l'Université Laval ouvre ses bibliothèques aux membres de sa communauté universitaire à condition que ceux-ci travaillent individuellement et dans le respect des mesures sanitaires (Université Laval 2020), l'Université de Montréal donne accès à ses bibliothèques sous ré-

servation (Université de Montréal 2020). L'Université de Sherbrooke met aussi à la disposition de la population étudiante des salles d'étude individuelles sous réservation (Université de Sherbrooke 2020). Les universités en font la démonstration : il est possible d'offrir à la population étudiante des endroits calmes et propices à la concentration, dans le respect des mesures sanitaires.

L'ouverture des bibliothèques municipales, annoncée le 6 janvier 2021, devrait permettre à une plus grande partie de la population étudiante de bénéficier d'un endroit pour étudier. Suivant cette annonce, la FECQ demande que l'ensemble des bibliothèques collégiales soient ouvertes et mettent à la disposition de la population étudiante des locaux d'étude afin que la population étudiante bénéficie d'endroits calmes et propices pour étudier. La FECQ considère également que ces endroits doivent demeurer ouverts, peu importe les consignes de confinement en vigueur dans la province.

Il faut également faire en sorte que suffisamment d'endroits soient disponibles pour tous les membres de la population étudiante qui en ont besoin. Pour ce faire, la FECQ considère qu'il serait primordial d'ouvrir le dialogue à ce sujet avec la population étudiante. Alors que certains cégeps ont déjà entamé des tournées d'appels pour demander à la population étudiante si elle avait le matériel nécessaire pour poursuivre ses cours, il serait pertinent de considérer, parmi les ques-

tions posées à la population étudiante, le fait qu'elle a un endroit pour étudier ou non. Prendre contact avec la population étudiante, en envoyant un message adressé à l'ensemble de la population étudiante, permet de savoir quels sont ses besoins et de mieux y répondre. Ainsi, suffisamment d'espaces pourront être mis à la disposition de la population étudiante afin de suivre leurs études dans un endroit calme et propice à la concentration. D'un autre côté, lorsque la crise sera derrière nous et que le projet du Campus numérique sera déployé dans le réseau, la FECQ réitère l'importance de mettre sur pieds des espaces de travail pour les étudiant.e.s à distance afin de garantir l'accessibilité à ce mode d'apprentissage pour l'ensemble de la population étudiante. La crise a démontré l'importance de ce genre d'aménagement pour favoriser la motivation et la persévérance scolaire ainsi qu'une saine santé psychologique. Ainsi, dans le même ordre d'idée, il est primordial que les personnes étudiantes n'ayant pas un Internet à vitesse suffisamment élevée pour suivre les cours par visioconférence puissent avoir accès à un réseau haute vitesse dans le cégep avoisinant ou ait accès à des modalités alternatives de formation à distance. Ces positions, adoptées dans le mémoire sur le eCampus, sont rappelées dans l'encadré qui suit.

RECOMMANDATION :

2. **Que les cégeps, en s'inspirant des universités, mettent à disposition de la population étudiante suffisamment d'endroits calmes et propices à la concentration.**

RAPPEL DE POSITIONS DE LA FECQ

- CASC 863** Qu'un investissement soit dédié uniquement à la création d'espaces de travail collaboratifs conçus pour les études à distances et que cet investissement soit suffisant pour que chaque établissement puisse créer au moins un de ces espaces.
- CASC 864** Que chaque établissement collégial ait un accès internet haute vitesse et une quantité suffisante d'ordinateurs disponibles pour la population étudiante.
- CASC 865** Que les établissements continuent d'offrir des alternatives à la formation entièrement par internet, par exemple par correspondance, pour les régions sans accès internet haute vitesse.

CHARGE DE TRAVAIL

Un autre constat fait à travers cette enquête est que la grande majorité de la population étudiante considère que la charge de travail a augmenté depuis le début de la crise. À titre de rappel, c'est 67,8% de la population étudiante qui considère que la charge de travail a augmenté lors de la crise. L'enquête a aussi démontré qu'il existe un lien important entre la charge de travail, l'appréciation de la formation à distance, la motivation et la performance scolaire. En effet, on se souviendra que lorsque la charge de travail est équivalente à celle d'avant la crise, on observe le plus haut taux de personnes ayant aimé la formation à distance. Ainsi, comme mentionné plus tôt, un équilibre se doit d'être trouvé, puisqu'une charge de travail beaucoup plus petite n'est pas non plus un gage de motivation et de performance. C'est pourquoi la FECQ, dans son *État de situation sur l'enseignement à distance*, demande aux établissements collégiaux de prendre action afin que les pondérations de chaque cours soient respectées. De plus, la FECQ considère que d'ouvrir le dialogue entre la population étudiante et le corps enseignant au sujet de la charge de travail pourrait être bénéfique aux deux acteurs concernés. La FECQ a eu vent d'une pratique utilisée par quelques personnes enseignantes afin d'assurer une charge de travail adéquate et tient à la souligner en guise d'exemple de pratiques enseignantes inspirantes. Afin de vérifier que la charge de travail est cohé-

rente avec les pondérations inscrites au plan de cours, quelques membres de la communauté enseignante ont demandé à leurs étudiant.e.s de noter les heures consacrées par semaine à la matière en dehors des classes. À chaque semaine, un retour en classe était effectué afin de s'assurer que la charge de travail était adéquate et des ajustements étaient faits en conséquence. Cette rétroaction de la part de la population étudiante permettait d'ajuster, voire d'améliorer, en continu la charge de travail demandée à la population étudiante. Ainsi, la FECQ tient à rappeler l'importance d'ouvrir le dialogue avec la population étudiante afin de sonder le pouls de celle-ci.

RAPPEL DE POSITIONS DE LA FECQ **Issues de l'État de situation sur** **l'enseignement à distance (2020)**

- Que les établissements collégiaux prennent acte de la surcharge de travail de la population étudiante et s'assurent que les plans de cours respectent les pondérations lors de la session d'hiver 2021.

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DES STAGES

En terminant, l'enquête a démontré que plus de 60% de la population étudiante ne bénéficie pas ou ne sait pas si elle bénéficie d'une convention de stage. Bien que ces données soient à prendre avec une certaine réserve en raison des limites énoncées dans le chapitre consacré au stage, elles semblent tout de même démontrer que ce n'est que très peu d'étudiant.e.s dont le stage est régi par une convention. Comme le stage reste, d'abord et avant tout, une activité d'apprentissage, il semble problématique que si peu d'étudiant.e.s ne signent une convention de stage tripartite, c'est-à-dire entre la personne stagiaire, le milieu d'étude et le milieu de stage, qui définit clairement les modalités du stage.

Ainsi, la FECQ rappelle l'importance d'une telle convention de stage qui contient, entres autres, les objectifs du stage, les rôles et responsabilités de chacun des acteurs concernés ainsi que les critères de réussite du stage. Le Ministère de l'Enseignement supérieur valorise notamment cette pratique dans le [Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement en vue de la rédaction de conventions de stage](#) (MES 2020), un guide qui affirme le caractère essentiel d'une convention de stage, et ce, tout stage confondu.

À la lumière des résultats de l'enquête et du reconfinement total du Québec annoncé le 6 janvier 2021, la FECQ exige

que la signature d'une convention de stage soit obligatoire pour l'ensemble des stages du milieu collégial.

RAPPEL DE POSITION DE LA FECQ

CASC 651 Que toute convention de stage soit constituée notamment des informations relatives aux modalités de stage, comme les objectifs, le rôle et les responsabilités des diverses parties prenantes, le lieu et les conditions de travail prévues pour le stagiaire, ainsi que toutes les informations pertinentes concernant la supervision et l'évaluation du stagiaire.

CASC 670 Qu'un ajout au Règlement sur le régime des études collégiales ou l'élaboration de mesures législatives concernant les stages exige que les établissements d'enseignement collégial produisent des guides d'information et établissent des contrats formels pour tous les stages offerts dans le cadre de programmes d'études.

CONCLUSION

L'enquête *Derrière ton écran*, dont les données compilent la réalité vécue par plus de 6200 personnes étudiantes de niveau collégial, a permis de documenter les conditions d'études au temps de la pandémie de COVID-19. Certes, plusieurs limites méthodologiques ne permettent pas de prouver avec certitude des hypothèses qui sont avancées. Malgré tout, par la richesse et l'abondance des croisements de données effectués, plusieurs situations ont été éclairées pour diverses tranches de la population étudiante. Le rapport qui en découle permet donc d'enclencher la prochaine session d'études en comprenant mieux comment la pandémie actuelle semble affecter des aspects comme les finances, la santé psychologique, les conditions de stages, les modalités liées à la formation à distance et le vécu des personnes étudiantes en situation de handicap.

Au regard des multiples données analysées, quelques recommandations ont été formulées, afin d'exprimer clairement les demandes que la FECQ adressera au réseau collégial à partir des données qu'elle a produites. Certaines de ces recomman-

dations sont à mettre en œuvre à court terme, alors que d'autres demandent un investissement à long terme, et auront un effet bien après la pandémie.

Alors que *Derrière ton écran* émet des constats qui tantôt corroborent les résultats d'autres études, tantôt émettent de nouveaux constats et hypothèses, il importera que le réseau de l'enseignement supérieur prenne acte rapidement de ces données afin que les moyens mis en œuvre soient cohérents avec la réalité vécue par la population étudiante, et afin que celle-ci puisse voir ses conditions d'études et de vie s'améliorer rapidement. La pandémie n'est simple pour personne, et alors que la population étudiante forme la génération de citoyennes et de citoyens de demain, ses conditions d'études se doivent d'être améliorées, dans un esprit de collaboration entre les multiples acteurs du réseau. La FECQ espère que *Derrière ton écran* pavera la voie à de nombreuses enquêtes permettant de connaître, toujours plus, la population étudiante collégiale québécoise, et ainsi, garantir l'accès à la réussite à toutes et à tous de façon pérenne.

BIBLIOGRAPHIE

- AXTRA | Alliance des centres-conseils en emploi. «Les jeunes et les stages - Volet employabilité.» 2018.
- CAPRES. «Formation à distance en enseignement supérieur.» 2019.
- Doucet, Manon, et Ruth Philion. *L'inclusion des étudiants en situation de handicap au Québec*. Association canadienne d'éducation de langue française, 2016.
- Dubé, Ève, Denis Hamel, Louis Rochette, Maude Dionne, Mélanie Tessier, et Céline Plante. *COVID-19 – Pandémie et insécurité alimentaire*. Québec: Institut national de santé publique du Québec, 2020a.
- Dubé, Ève, Denis Hamel, Louis Rochette, Maude Dionne, Mélanie Tessier, et Marie-Claude Roberge. *COVID-19 – Pandémie, bien-être et santé mentale*. Québec: Institut national de santé publique de Montréal (INSPQ), 2020b.
- ECOBES. «Sondage provincial sur les étudiants des cégeps.» 2019.
- FAÉCUM. «Conciliation travail-famille-étude.» 2019.
- Fédération autonome de l'enseignement. «Combattre l'école entreprise.» Laval, 2019.
- Fédération des cégeps. «Hausse importante de la population étudiante des cégeps (communiqué de presse).» 27 août 2020. <https://fedecegeps.ca/communiqués/2020/08/hausse-importante-de-la-population-etudiante-des-cegeps/> (accès en décembre 2020) —. «Légère baisse du nombre d'étudiants au cégep.» 23 août 2019. <https://fedecegeps.ca/communiqués/2019/08/legere-baisse-du-nombre-detudiants-au-cegep-2/>.
- Fédération des comités de parents du Québec. «Transition secondaire-collégiale des élèves ayant des besoins particuliers.» 26 juin 2020.
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). «Mémoire sur le logement étudiant dans le réseau collégial.» Montréal, 2019.
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). «Mémoire sur le eCampus.» Mon-

tréal, 2019.

Fondation canadienne des bourses du millénaire. «L'impact des bourses : endettement et persévérance des étudiants de niveau postsecondaire.» *Note de recherche du millénaire no. 4*, 2006.

Galipeau, Laure, Effie Konstantinopoulos, et Catherine Soleil. *Impact des applications en salle de classe de la conception universelle de l'apprentissage sur le français*. Collège Dawson, 2014.

Gaudreult, M. M., et S.-K. Normandeau. «Sondage provincial sur les étudiants des cégeps.» 2018: 133.

Gauthier, Roberto. *L'étudiant autochtone et les études supérieures : regards croisés au sein des institutions*. Cégep de Baie-Comeau et Université du Québec à Chicoutimi, 2015.

Gosselin, Marc-André, et Robert Ducharme. «Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services socioaffectifs.» *Service social*, 2017: 92-104.

Institut du Québec. «Marché du travail au Québec : les jeunes durement affectés par la crise.» Québec, 2020.

Lacroix, Marie-Ève, et Pierre Potvin. «La motivation scolaire.» *Réseau d'information pour la réussite éducative*. s.d. <http://rire.ctreq.qc.ca/la-motivation-scolaire-version-integrale/#page>.

Lapointe-Therrien, Isabelle, et Éric Richard. *Étudiants adultes et études collégiales à la formation régulière*. Campus Notre-Dame-de-Foy, 2018, 139.

Larose, Simon. «Accommodements scolaires, pratiques pédagogiques inclusives et trajectoires d'adaptation des étudiants.» 2018.

Larose, Simon. «How college student with and without disabilities experiend the Covid-19 pandemic?» 2020.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. «Stages étudiants: Portrait, enjeux et pistes de solutions.» Québec, Québec: Gouvernement du Québec, 2019.

Ministère de l'Enseignement supérieur. «Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement en vue de la rédaction de conventions de stage». Gouvernement du Québec. Août 2020. Québec. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/Stages-etudiants_Guide-accompagnement.pdf (accès décembre 2020).

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). «Santé mentale - Le ministre Carman annonce un investissement majeur de 100 M\$.» Gouvernement du Québec.

- 2 novembre 2020. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/sante-mentale-le-ministre-carmant-annonce-un-investissement-majeur-de-100-m/> (accès décembre 2020).
- Ministère de l'Éducation. *Le cheminement des élèves, du secondaire à l'entrée à l'université*. Rapport statistique, Québec: Gouvernement du Québec, 2004.
- Paris, Audrey. «Nouvelles mesures obligatoires dans les magasins dès maintenant.» Ici Radio-Canada, 2020.
- Prud'homme, Julien. *Dossier CAPRES – Inclusion des étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif dans les établissements d'enseignement supérieur*. Québec: CAPRES, 2013.
- Racete, Nicole. «Augmenter la persévérance et la réussite en formation à distance à l'aide d'un programme motivationnel.» *Revue des sciences de l'éducation*, 24 septembre 2010: 421-443.
- Statistique Canada. «Calcul de la médiane.» 2017 — *Variance et écart-type*. 23 octobre 2017. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/ch12/5214891-fra.htm> (accès en décembre 2020).
- St-Cyr, Gabrielle. *Les jeunes et les stages*. Rapport de recherche, AXTRA- Alliance des centres-conseils en emploi, 2018.
- Synopsis. «Session de l'automne 2020 - sondage auprès des étudiants, présenté au ministère de l'Enseignement supérieur.» Québec, 2020, 22.
- Union étudiante du Québec. «Formation à distance.» Avis, 2020.
- Union étudiante du Québec. «Modification aux programmes d'aide financière aux études - des propositions pour augmenter l'accessibilité aux études.» Montréal, 2019, 147.
- Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). «Le logement étudiant au collégial - Résultats de l'enquête phare 2019.» Montréal, 2019.
- Université de Montréal. *FAQ des bibliothèques/UdeM - Coronavirus*. 1er octobre 2020. <https://bib.umontreal.ca/coronavirus#ouvertes> (accès en décembre 2020).
- Université de Sherbrooke. *Service des bibliothèques et archives*. 2020. <https://www.usherbrooke.ca/biblio/services-offerts/salles-travail/> (accès en décembre 2020).
- Université Laval. *Services et mesures en vigueur – COVID-19*. 14 décembre 2020. <https://www5.bibl.ulaval.ca/services-et-mesures-en-vigueur-covid-19>.
- Viau, Rolland. *La motivation à apprendre en milieu scolaire*. Saint-Laurent: ERPI, 2009.

Wendlissida Minigou, Élisé, et al. «Difficultés financières et persévérance aux études postsecondaires : un état de la question.» Groupe de recherche en économie et développement international, septembre 2011.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE UTILISÉ

Q_PROV De quelle manière avez-vous accédé à l'étude?

1=Mio

2=Facebook

3=Courriel

90=Autre (précisez dans le boîte ci-dessous) <précisez>

Q_1NF1 Étiez-vous aux études dans un programme d'enseignement supérieur (collégial ou universitaire) à la session d'hiver 2020?

1=Oui

2=Non->1NF2

Q_A1 Voici quelques questions générales afin de mieux connaître votre situation actuelle (revenu, logement, emploi, etc.).

Approximativement, quel a été votre revenu (personnel brut total (avant impôts) au cours des 12 derniers mois (toutes sources de revenus)?

Inscrire le montant : ____

99998=Je ne sais pas

99999=Je préfère ne pas répondre

Q_A2 Dans le même ordre d'idées, quel a été le (revenu familial brut annuel) de votre ou vos parents ou de votre tuteur(trice) légal(e) (toutes sources de revenus)? Diriez-vous...?

1=Moins de 45 000\$

2=De 45 001\$ à 72 000\$

- 3=De 72 001\$ à 82 000\$
- 4=De 82 001\$ à 92 000\$
- 5=De 92 001\$ et plus
- 99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_A3 Quel montant votre ou vos parents ou votre tuteur(trice) légal(e) ont-ils contribué financièrement à vos études collégiales au cours de la dernière année (toutes sessions confondues)?

- Inscrire le montant (ou une approximation) : ____
- 99998=Je ne sais pas*suf nsp
- 99999=Je préfère ne pas répondre>>

Q_A4 (Avant) que la crise sociosanitaire de la COVID-19 ne frappe le Québec (mi-mars 2020), aviez-vous suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins?

- 1=Oui
- 2=Non
- 9=*Je préfère ne pas répondre

Q_A5 (Aujourd'hui), avez-vous suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins?

- 1=Oui
- 2=Non
- 9=*Je préfère ne pas répondre

Q_A6 Avez-vous des dettes actuellement (ex. : montant dû à un tiers, prêt bancaire, solde de carte de crédit, prêt étudiant, etc.)?

- 1=Oui
- 2=Non->A9
- 9=*Je préfère ne pas répondre->A9

Q_A7 Approximativement, à combien s'élève le montant de toutes vos dettes aujourd'hui?

- Inscrire le montant : ____
- 99998=Je ne sais pas

99999=Je préfère ne pas répondre

Q_A8 Depuis le début de la crise de la COVID-19, votre niveau d'endettement a-t-il...?

1=Augmenté

2=Demeuré le même

3=Diminué

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_A9 Au début de la crise sociosanitaire actuelle (mi-mars 2020), étiez-vous locataire, en d'autres mots, aviez-vous signé un bail pour habiter dans un logement?

1=Oui

2=Non->A13

9=*Je préfère ne pas répondre->A13

Q_A10 À ce moment-là, habitiez-vous dans une résidence étudiante?

1=Oui

2=Non

9=*Je préfère ne pas répondre

Q_A11 Depuis le début de la crise sociosanitaire jusqu'à maintenant, est-il facile ou difficile pour vous de payer votre logement?

1=Très facile

2=Plutôt facile

3=Plutôt difficile

4=Très difficile

5=Ne s'applique pas, c'est quelqu'un d'autre qui assume ces frais

9=*Je préfère ne pas répondre

Q_A12 Combien coûtait par mois votre loyer à l'hiver 2020?

Inscrire le montant : ____

99998=Je ne sais pas

99999=Je préfère ne pas répondre

Q_A13 Depuis la session d'hiver 2020, votre nombre d'heures travaillées dans le cadre d'un emploi rémunéré a-t-il...?

- 1=Augmenté beaucoup
- 2=Augmenté un peu
- 3=Est resté stable (le même)
- 4=Diminué un peu
- 5=Diminué beaucoup
- 8=Je ne travaille pas ou ne travaillais pas à ce moment-là
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_A14 En raison de la crise de la COVID-19, a-t-il été facile ou difficile pour vous de trouver un emploi au cours de l'été 2020?

- 1=Très facile
- 2=Plutôt facile
- 3=Plutôt difficile
- 4=Très difficile
- 5=Je n'ai pas trouvé d'emploi à l'été 2020
- 8=*Je n'étais pas ou ne suis pas en ce moment à la recherche d'un emploi
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

/*SECTION B SANTÉ PSYCHOLOGIQUE*/

Q_1NF2 Les prochaines questions portent sur l'impact de la COVID-19 sur la santé psychologique des individus. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé psychologique est « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ».

Q_B1 Depuis le début de la crise de la COVID-19, selon ce que vous en savez ou en ressentez, votre état de santé psychologique s'est-il ...?

- 1=Amélioré
- 2=Demeuré le même->B4

3=Détérioré->B3a

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre->B4

Q_B2a Parmi les facteurs suivants, lesquels ont contribué (à améliorer votre état de santé psychologique) depuis le début de la crise de la COVID-19? *Plusieurs réponses possibles*

1=Plus de temps de qualité en famille

2=Plus de temps pour me reposer

3=Une diminution de ma charge de travail liée aux études

4=Une diminution de ma charge de travail liée à mon emploi

5=Une diminution de la pression liée à la réussite ou à la performance scolaire

90=Autre (précisez dans la boîte ci-dessous)

99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_B3a Parmi les facteurs suivants, lesquels ont contribué (à détériorer votre état de santé psychologique) depuis le début de la crise de la COVID-19? *Plusieurs réponses possibles*

1=L'isolement

2=Des tensions familiales ou conjugales plus fortes

3=Une augmentation de ma charge de travail liée aux études

4=Une augmentation de la pression liée à la performance scolaire

5=Des modalités et obligations liées à de la formation à distance

90=Autre (précisez dans la boîte ci-dessous) <Précisez>

99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_B4 Avant la crise de la COVID-19, ressentiez-vous le besoin d'avoir recours à une aide psychosociale, c'est-à-dire de recevoir le soutien d'un professionnel afin de mieux gérer votre stress, de démêler vos émotions, vos sentiments et de les exprimer, etc.?

1=Oui

2=Non->B7

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre->B7

Q_B5 Avant la crise sociosanitaire actuelle, consultiez-vous une ressource professionnelle (ex. : psychologue, travailleur social, etc.)?

1=Oui->B7

2=Non

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre->B7

Q_B6a Qu'est-ce qui vous empêchait de consulter une ressource professionnelle (ex. : psychologue, travailleur social, etc.)? *Plusieurs réponses possibles*

1=Il n'y avait pas d'intervenant(e) disponible dans un temps raisonnable

2=Le coût trop élevé des services

3=Le service d'aide ne me convenait pas, je ne croyais pas à son efficacité

90=Autre (précisez dans la boîte ci-dessous)

99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_B7 Aujourd'hui, ressentez-vous le besoin d'avoir recours à une aide psychosociale (ex. : besoin de recevoir le soutien d'un psychologue ou d'un travailleur social, besoin de gérer votre stress, de démêler vos émotions, vos sentiments et de les exprimer, etc.)?

1=Oui

2=Non->B12

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre->B12

Q_B8 Lors de la crise sociosanitaire actuelle, avez-vous consulté une ressource professionnelle (ex. : psychologue, travail social, etc.)?

1=Oui

2=Non->B11a

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre->B12

Q_B9a Comment vous ont été dispensés les services que vous avez reçu à ce moment-là? *Plusieurs réponses possibles*

1=Par téléphone

2=Par visioconférence

3=Par courriel

4=Par clavardage

- 5=En personne, en face à face
- 90=Autre (précisez dans la boîte ci-dessous)
- 99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_B10 Les services reçus à ce moment-là ont-ils amélioré votre condition de santé psychologique?

- 1=Beaucoup
- 2=Un peu
- 3=Pas du tout
- 99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_B11a Qu'est-ce qui vous empêchait de consulter une ressource professionnelle (ex. : psychologue, travailleur social, etc.? *Plusieurs réponses possibles*

- 1=Il n'y avait pas d'intervenant(e) disponible dans un temps raisonnable
- 2=Le coût des services était trop élevé
- 3=Je ne croyais pas à l'utilité des services
- 4=Le service d'aide offert à distance ne convenait pas à mes besoins
- 5=Je n'ai jamais eu de réponse lorsque j'en ai fait la demande
- 90=Autre (précisez dans la boîte ci-dessous)
- 99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_B12 Avant la crise de la COVID-19 (printemps 2020), vous arrivait-il d'avoir des idées noires ou des pensées suicidaires?

- 1=Très souvent
- 2=Souvent
- 3=Occasionnellement
- 4=Rarement
- 5=Jamais
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_B13 Aujourd'hui, vous arrive-t-il d'avoir des idées noires ou des pensées suicidaires?

- 1=Très souvent
- 2=Souvent

- 3=Occasionnellement
- 4=Rarement
- 5=Jamais
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

/*SECTION C ACCÈS AUX RESSOURCES ET AUX SERVICES EN SITUATION DE HANDICAP*/

Q_C1 Avez-vous déjà reçu un diagnostic médical confirmant une situation de handicap (ex. : TDAH, trouble d'apprentissage, trouble de santé psychologique, déficience, etc.)?

- 1=Oui
 - 2=Non->D1
 - 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre->D1
- /*Note Les questions C2 et C3 sont posées à ceux qui ont reçu un diagnostic médical de situation de handicap*/

Q_C2 Avant la crise sociosanitaire actuelle (printemps 2020), receviez-vous des services d'aide à la réussite en lien avec votre situation de handicap (ex. : obtenir du temps supplémentaire pour réaliser les évaluations, un local isolé, une aide à la prise de note, etc.)?

- 1=Oui
- 2=Non
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_C3 Lors de la crise sociosanitaire et jusqu'à aujourd'hui, receviez-vous des services professionnels en lien avec votre situation de handicap?

- 1=Oui
- 2=Non->D1
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre->D1

Q_C4 Sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie que vous n'êtes « pas du tout satisfait(e) » et 10 que vous êtes « très satisfait(e) », quelle est votre évaluation de la qualité des services professionnels reçus en lien avec votre situation de handicap lors

de la crise de la COVID-19 et jusqu'à aujourd'hui?

1=1; Pas du tout satisfait(e)

2=2

3=3

4=4

5=5

6=6

7=7

8=8

9=9

10=10; Très satisfait(e)

99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

/*SECTION D FORMATION À DISTANCE*/

Q_D1 Dans le cadre de l'enseignement à distance octroyé lors de la crise de la COVID-19.

Pouviez-vous compter sur un endroit calme et propice à la concentration afin de poursuivre votre formation?

1=Oui

2=Non

9=*Je préfère ne pas répondre

Q_D2 Aviez-vous un ordinateur personnel dont vous étiez la seule personne à vous servir?

Q_D3 Aviez-vous également accès à un service internet avec une vitesse suffisamment élevée pour vous permettre de suivre un cours en visioconférence, par exemple sur Zoom ou Teams?

Q_D4 Par rapport à ce que vous considérez être une charge de travail normale en temps régulier, comment était votre charge de travail (liée aux études) lors de la crise de la COVID-19?

- 1=Beaucoup plus grande
- 2=Plus grande
- 3=Égale ou équivalente
- 4=Plus petite
- 5=Beaucoup plus petite
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_D5 Lors de la crise de la COVID-19 et jusqu'à aujourd'hui, considérez-vous que l'ensemble du contenu prévu à vos cours a été enseigné de sorte que vous avez acquis les compétences et les connaissances nécessaires à la réussite des cours de la session d'hiver 2020?

- 1=Certainement
- 2=Probablement
- 3=Probablement pas
- 4=Certainement pas
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_D6 Toujours dans un contexte d'enseignement à distance, combien de fois (approximativement) avez-vous ((s'échangé par correspondance écrite)) (ex. : par courriel, clavardage ou autre) avec un(e) ou des enseignants(es) depuis le début de la crise de la COVID-19 jusqu'à aujourd'hui?

- Inscrire le nombre de fois : ____
- 99998=Je ne sais pas
- 99999=Je préfère ne pas répondre

Q_D7 Dans le même ordre d'idées, et toujours dans un contexte d'enseignement à distance, combien de fois (approximativement) avez-vous discuté de vive voix (ex. : par visioconférence via Zoom ou Teams, au téléphone ou d'une autre façon) avec un(E) ou des enseignants(es) depuis le début de la crise de la COVID-19 jusqu'à aujourd'hui?

- Inscrire le nombre de fois : ____
- 99998=Je ne sais pas
- 99999=Je préfère ne pas répondre

Q_D8 Durant la crise de la COVID-19, avez-vous aimé suivre vos cours à distance en

comparaison à un enseignement traditionnel en classe devant un(e) enseignant(e)?

1=Beaucoup

2=Assez

3=Un peu

4=Pas du tout

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_D9 Sur une échelle de 1 à 10 où 1 signifie « pas du tout » et 10 « beaucoup », à quel point la formation à distance depuis la crise de la COVID-19 a affecté...?

Votre relation avec votre ou vos enseignants(es)

1=1; Pas du tout affecté(e)

2=2

3=3

4=4

5=5

6=6

7=7

8=8

9=9

10=10; Beaucoup affecté(e)

99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_D10 Votre motivation par rapport à la poursuite de vos études

Q_D11 Votre performance scolaire

Q_E1 À combien de cours étiez-vous inscrits à la session d'hiver 2020?

Note : si aucun inscrire 0

Inscrire le nombre : ____

99998=Je ne sais pas

99999=Je préfère ne pas répondre

Q_E2 En raison de la crise de la COVID-19, pour combien des cours avez-vous reçu la mention « équivalence » lors de la session d'hiver 2020? *Note : si aucun inscrire 0*

Inscrire le nombre : ____
99998=Je ne sais pa
99999=Je préfère ne pas répondre>

Q_E3 Toujours en raison de la COVID-19, pour combien de cours avez-vous demandé un ou des « incomplets » lors de la session d'hiver 2020? *Note : si aucun inscrire 0*

Inscrire le nombre : ____
99998=Je ne sais pas
99999=Je préfère ne pas répondre

Q_E4a Parmi les facteurs suivants, lesquels ont motivé votre choix de demander la mention « incomplet » lors de la session d'hiver 2020? *Plusieurs réponses possibles*

- 1=Je n'avais pas envie de suivre un cours en formation à distance
- 2=La charge de travail était trop grande
- 3=Ma détresse psychologique m'empêchait de persévérer dans mes études
- 4=Je n'avais pas les outils technologiques nécessaires (ordinateur personnel, internet, etc.) pour suivre une formation à distance
- 5=Mon environnement de travail n'était pas propice à un apprentissage à distance
- 6=Ma situation de handicap nuisait à mes apprentissages
- 7=Je n'avais pas accès au service d'aide à la réussite dont j'aurais eu besoin
- 8=Je n'avais pas accès au service d'aide psychologique dont j'aurais eu besoin
- 90=Autre (précisez dans la boîte ci-dessous) <Précisez>
- 99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

/*SECTION F STAGES*/

Q_F1 Au moment de la crise sociosanitaire de la COVID-19 (mi-mars 2020) deviez-vous prendre part à un stage?

- 1=Oui
- 2=Non->1NF3
- 9=*Je préfère ne pas répondre->1NF3

Q_F2 Ce stage était-il dans le domaine de la santé ou des services sociaux?

- 1=Oui
- 2=Non
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_F3 Ce stage s'est-il déroulé en présentiel, c'est-à-dire en personne dans un endroit désigné (milieu de stage) avec des enseignants(es) ou des personnes-res-sources?

- 1=Oui
- 2=Oui, mais seulement avant la crise->F5
- 3=Non->F5
- 9=*Je préfère ne pas répondre->F5

Q_F4 Au cours de la crise sociosanitaire de la COVID-19, vous sentiez-vous en sécurité dans votre milieu de stage?

- 1=Tout à fait
- 2=Assez
- 3=Peu
- 4=Pas du tout
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_F5 Dans le cadre de votre stage, avez-vous signé une convention ou un contrat qui indique les différentes modalités du stage (responsabilités, droits de recours, etc.)?

- 1=Oui
- 2=Non
- 9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_F6a Si vous n'avez pu participer à votre stage en personne, comment l'établissement d'enseignement a pallié cette situation? *Plusieur réponses possible*

1=J'ai dû réaliser des mises en situation ou des études de cas pour remplacer mon stage

2=Je n'ai fait que des travaux écrits ou des examens

90=Autre (précisez dans la boîte ci-dessous)

99=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_F7 Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants?

Lors de mon stage, les ressources pédagogiques disponibles m'ont été clairement indiquées

=Tout à fait en accord

2=Plutôt en accord

3=Plutôt en désaccord

4=Tout à fait en désaccord

9=*Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre

Q_F8 Lors de mon stage, les attentes en matière de réussite académique étaient claires. Autrement dit, des critères de réussite permettant de connaître les objectifs du stage étaient fixés

Q_F9 La personne qui a supervisé mon stage savait ce qu'elle faisait et a contribué à mon apprentissage

Q_F10 Dans mon cégep je pouvais compter sur une personne-ressource pour que mon stage se déroule sans encombre

Q_F11 Les mesures de distanciation sociale ont été respectées pendant la durée de mon stage

/*SECTION G POPULATION ÉTUDIANTE INTERNATIONALE*/

Q_1NF3 La question suivante s'adresse à la population étudiante internationale, c'est-à-dire « une personne résidente temporaire autorisée légalement à étudier au Canada de façon temporaire (grâce à un permis d'étude) ». Est-ce votre cas actuellement?

- 1=Oui
- 2=Non->SD1a
- 9=*Je préfère ne pas répondre->SD1a

Q_G1 Pouvez-vous décrire en quelques mots comment vous avez vécu la fin de votre session d'hiver 2020 en temps de crise sociosanitaire de la COVID-19 au Québec (par exemple : quant à votre logement, à votre condition financière, à votre permis ou visa d'étude, à votre état de santé psychologique, etc.)?

99=*Je préfère ne pas répondre

/*SECTION SD QUESTIONS POUR CLASSIFICATION*/

/*Note La section SD est posée à tous les répondants*/

Q_SD1a Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore?

- 1=*Anglais
- 2=*Français
- 3=*Autre
- 9=*Je préfère ne pas répondre

Q_SD2 Quel est votre pays de naissance?

- 1=Canada
- 2=Autre pays que le Canada
- 9=*Je préfère ne pas répondre

Q_SD3 Vous identifiez-vous comme une personne issue de l'une de ces communautés?

- 1=Des peuples autochtones
- 2=D'une communauté culturelle
- 3=D'une communauté dite « minorité visible »

4=Autre
9=*Je préfère ne pas répondre

Q_SD4 À quel genre vous identifiez-vous?

1=Masculin
2=Féminin
3=Non-binaire (c'est-à-dire dont l'identité sexuelle ne correspond pas au genre féminin ou masculin)
4=Autre
9=*Je préfère ne pas répondre

Q_SD5 Quelle est votre année de naissance?

___[ex. : 1999]

Q_SD6 Avez-vous un ou des enfants à charge?

1=Oui
2=Non
9=*Je préfère ne pas répondre

Q_SD7 Quel est votre parcours académique actuel?

1=Formation préuniversitaire
2=Formation technique
3=Tremplin DEC
4=Attestation d'études collégiales
9=*Je préfère ne pas répondre

Note au technicien : faire un menu déroulant par région pour faciliter le repérage par les participants*/

Q_SD8a Dans quel établissement d'enseignement collégial étudiez-vous actuellement?

Q_SD9 Vous pouvez décrire en détails ici votre réalité particulière pendant la crise sociosanitaire actuelle (difficultés financières, charge de travail, épreuves per-

sonnelles, état de santé psychologique, contexte social et familial, situations de violence, etc.).

98=Rien en particulier

99=Je préfère ne pas répondre

